

Conseil Municipal

du

10 mars 2023

Conseil Municipal du 10 mars 2023

TOME 1 Les débats

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2023 à 16 H 00

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le dix mars, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 24 février 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Adjointes

Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL, Conseillers municipaux

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Catherine PINET-TALLON à Cécile LAPORTE, Stanislas RENIÉ à Eric FAIDY, Marion BARRAUD à Thomas WEIBEL,

Conseiller(e)s excusé(e)s : Odile VIGNAL

M. DUBREUIL arrive pendant l'intervention de M. le Maire sur la Capitale Européenne de la Culture.

Arrivées de M. BRENAS, M. GODARD (fin du pouvoir à Mme FERREIRA de SOUSA) et Mme BERNARD (fin du pouvoir à M. MAQUAIRE-BEAUSOLEIL) pendant le diaporama de la question 2.

Arrivée de Mme JOSEPH pendant le débat de la question 2 (fin du pouvoir à M. PEYRE).

Arrivée de Mme BISMIR avant le vote de la question 3 (pouvoir de M. BLONDEAU).

Départ de Mme DULAC ROUGERIE avant le vote de la question 4 (pouvoir à M. le Maire).

Départs de M. LANDIVAR (pouvoir à Mme MAXIMI) et Mme GALLAIS (pouvoir à M. EL BAKKALI) pendant le débat de la question n°9bis.

Arrivée de Mme DULAC ROUGERIE avant le vote de la question 10 (fin du pouvoir à M. le Maire).

Départ de Mme CANALES avant le vote de la question 54 (pouvoir à M. le Maire).

M. FAIDY demande une suspension de séance que M. le Maire accorde. Départ de M. ADENOT pendant la suspension de séance. Le quorum étant atteint, M. le Maire reprend la séance.

ORDRE DU JOUR

1.	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2022.....	9
I.	QUESTIONS PROPOSÉES AVEC DÉBAT	9
	<i>COMMISSION 4 : Petite enfance - Enfance - Jeunesse — Éducation - Vie associative - Politique de la ville et centres sociaux - Économie sociale et solidaire - Égalité des droits et lutte contre les discriminations - Accueil des nouvelles populations - Politique sociale — Solidarité — Inclusion - Santé publique.....</i>	
	2. Contrat de ville - programmation 2023.....	9
	3. Réhabilitation de l'école élémentaire Victor Duruy	22
	4. Adhésion à la Coalition des villes européennes engagées contre le racisme.....	26
	6. Rapport d'activité relatif à l'action internationale de la ville de Clermont-Ferrand au service du développement de l'ensemble du territoire et de ses acteurs	37
	<i>COMMISSION 2 : Urbanisme - Aménagement et architecture - Politique foncière - Mobilité durable - Cadre de vie - Espace public - Logement - Habitat - Rénovation urbaine - Tranquillité publique et prévention - Commerce et artisanat - Politique mémorielle - Environnement - Nature en ville.....</i>	
	7. Campagnes obligatoires de ravalement de façades - Proposition de lancement de trois nouvelles campagnes.....	48
	<i>COMMISSION 1 : Ressources humaines - Finances - Administration générale - Innovation démocratique - Energie - Ville en transition - Relations usagers et transition numérique.....</i>	
	8. Adoption du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) commun à Clermont Auvergne Métropole et la Ville de Clermont-Ferrand	53
	9. Création de l'observatoire citoyen des transitions.....	58
	9.bis. Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de Clermont Auvergne Métropole concernant les exercices 2015 et suivants.....	64
II.	ADHÉSIONS - DÉSIGNATIONS.....	72
	10. Adhésion de la Ville au réseau national des budgets participatifs.....	72
	11. Désignation d'une représentante de la Ville au sein du Réseau National des Budgets Participatifs.....	72
III.	QUESTIONS PROPOSÉES SANS DÉBAT.....	73
	<i>COMMISSION 1 : Ressources humaines – Finances – Administration générale – Innovation démocratique – Énergie – Ville en transition – Relation usagers et transition numérique.....</i>	
	12. Adhésion à l'Association pour le Développement de Monnaies Locales dans le Puy-de-Dôme et Alentours (ADML 63) et possibilité de versement des indemnités des élus municipaux, en Doume (monnaie locale).....	73
	13. La rémunération des chef.fe.s de service de la police municipale occupant un poste de responsable de service de police municipale ou assurant une mission d'intérim : conditions d'attribution de l'indemnité d'administration (IAT).....	77
	14. Création de 4 emplois non permanents à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet pour mener à bien la dématérialisation des actes d'État Civil	77
	15. Mise en œuvre de prestations sociales, culturelles et de loisirs pour les agents de la Ville et du CCAS.....	77
	16. Schéma Directeur Funéraire : Renouveau de l'adhésion à l'ASCE (Association of significant cemeteries of Europe).....	79
	17. Convention de partenariat pour la mise à jour de la Base Adresse Locale et la diffusion de ces données vers la Base Adresse Nationale	79
	18. Admissions en non-valeur.....	79
	19. Information au Conseil Municipal des décisions prises en matière d'emprunt	79

20.	Renouvellement de l'octroi de garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale pour l'année 2023	79
21.	Approbation à la prise de participation d'ASSEMBLIA dans la société de portage ACC-M	79
22.	Information du Conseil municipal sur les décisions prises en matière de marchés publics	80
23.	Groupement de commandes pour des prestations de géomètres-experts - Annule et Remplace la délibération n°CM14122022-020	80
24.	Réforme de véhicules.....	80
<i>COMMISSION 2 : Urbanisme – Aménagement et architecture – Politique foncière – Mobilité durable – Cadre de vie – Espace public – Logement – Habitat – Rénovation urbaine – Tranquillité publique et prévention – Commerce et artisanat – Politique mémorielle – Environnement – Nature en ville.....</i>		
25.	Avenant à la convention d'adhésion de la Commune de Clermont-Ferrand au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols.....	80
26.	Information du Conseil municipal sur les acquisitions par exercice du droit de préemption commercial ...	80
27.	Acquisition sur les Côtes parcelle KY34	81
28.	Cession de l'immeuble 8 rue Émile Combes à Clermont-Ferrand	83
29.	Aliénation de chemins ruraux - Cession de terrain aux riverains.....	83
30.	Compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Trémonteix 2021 et avenant n°5 à la Convention Publique d'Aménagement (CPA)	83
31.	Avis du Conseil municipal sur le nouveau Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage du Puy-de-Dôme (2023-2028)	83
<i>COMMISSION 3 : Relations internationales - Vie universitaire et étudiante - Sport - Attractivité - Culture</i>		
33.	Adaptation du tarif d'emprunt du dispositif « Saisons » d'Anne Brugni dans le cadre des projets itinérants de mille formes.....	84
34.	Attribution de subventions de fonctionnement à des associations culturelles	84
35.	Attribution de subventions de fonctionnement affectées à des associations culturelles	84
36.	Attribution de subventions exceptionnelles à des associations culturelles dans le cadre de la programmation de l'année Blaise Pascal	84
37.	Attribution d'une subvention exceptionnelle à un organisme de droit public dans le cadre de la programmation de l'année Blaise Pascal	84
38.	Attribution de subventions exceptionnelles à des associations culturelles	85
39.	Subventions exceptionnelles aux projets internationaux	85
40.	Subventions exceptionnelles à des associations sportives	85
41.	Subvention de fonctionnement à des associations sportives - Chèques 1ere licence.....	85
42.	Subvention de fonctionnement à des associations sportives.....	85
<i>COMMISSION 4 : Petite enfance - Enfance - Jeunesse - Éducation - Vie associative - Politique de la ville et centres sociaux - Économie sociale et solidaire - Égalité des droits et lutte contre les discriminations - Accueil des nouvelles populations - Politique sociale - Solidarité - Inclusion - Santé publique</i>		
43.	Versement d'une subvention liée à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association territoriale des CEMEA Auvergne	86
44.	Versement d'une subvention liée à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association départementale des francs et franchises camarades du Puy-De-Dôme (FRANCAS)	86
Convention entre la commune de Clermont-Ferrand, Clermont Auvergne Métropole et l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Puy-de-Dôme (ADSEA 63)		
45.	Soutien à la vie associative – Subventions de fonctionnement.....	87
46.	Soutien à la vie associative - subventions sur projet.....	87
47.	Subventions de fonctionnement aux associations travaillant dans le domaine social	87
48.	Subventions exceptionnelles ville apprenante UNESCO	87
49.	Signature d'un contrat local de santé de prolongation (2022-2023)	87
51.	Programme d'actions complémentaire déployé en 2022-2023 dans le cadre du contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI).....	88
52.	Modification de la sectorisation scolaire.....	88
53.	Subvention de fonctionnement à l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Puy-De-Dôme	89
54.	Versement d'une subvention liée à la convention d'objectifs et de moyens avec Astu'sciences association	

	régionale pour le développement de la culture scientifique, technique et industrielle	90
55.	Renouvellement convention avec l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville Auvergne (AFEV AUVERGNE) et subvention	90
56.	Subvention exceptionnelle à une association travaillant dans le domaine social.....	90
IV.	QUESTION ORALE.....	90
V.	VŒU.....	91
57.	Vœu contre la réforme des retraites présenté par les groupes : Génération-s, Socialistes et apparentés, Communistes et citoyens, Europe-Écologie-les-Verts et France Insoumise.....	91
58.	Vœu en soutien au peuple Ukrainien proposé par le Groupe Ensemble Citoyens !.....	97

M. le Maire :

Mes chers collègues, s'il vous plaît, si vous voulez bien vous asseoir. Je vais faire l'appel, on va pouvoir commencer ce conseil.

Monsieur BIANCHI, présent, Madame DULAC ROUGERIE, présente, Monsieur BONNET, présent, Madame CANALES, présente, Monsieur CINEUX, présent, Madame LAVEST, présente, Monsieur BERNARD, présent, Madame AUDET, présente, Monsieur AUSLENDER, présent, Monsieur DUBREUIL aura un peu de retard, il donne pouvoir à Monsieur AUSLENDER jusqu'à son arrivée ; Madame BERNARD, c'est la même chose, mais le pouvoir est à Monsieur Steve MAQUAIRE. Monsieur MAQUAIRE BEAUSOLEIL est là, Madame GALLAIS est là et donnera pouvoir à partir de 20h à Monsieur EL BAKKALI.

Monsieur CERVANTES est là, Madame TARDIEU, Monsieur MIQUEL, Madame MIZOULE, Monsieur EL BAKKALI, Madame LAFAYE, Monsieur SABATIER, Madame AUBOIS, Monsieur PILAUD, Madame KHATCHADOURIAN, Monsieur ADENOT, Madame BRIAT, Monsieur PEYRE, Madame EL HAFIDHI, Monsieur MULLER, Madame FERREIRA, Monsieur GODARD aura du retard, il a donné pouvoir jusqu'à son arrivée à Madame FERREIRA DE SOUSA. Monsieur PEYRE a le pouvoir de Madame JOSEPH jusqu'à son arrivée ; Monsieur BERTUCAT est là, Monsieur CHABRILLAT est là.

Madame VIGNAL va arriver, je pense. Madame STANISLAS est là. Monsieur WEIBEL. Madame BARRAUD a donné pouvoir à Monsieur WEIBEL. Monsieur BLONDEAU a donné pouvoir à Madame BISMIR. Madame BISMIR, elle arrive. Monsieur Stanislas RENIÉ a donné pouvoir à Monsieur FAIDY. Monsieur FAIDY est là. Madame JALICON, l'ai vue, Monsieur BONY aussi. Madame LAPORTE également. Madame BASTIEN est là. Monsieur BRENAS ne devrait pas tarder. Madame PINET-TALLON a donné pouvoir à Madame LAPORTE. Madame CHENNOUF-TERRASSE est là. Monsieur COSKUN est là. Madame MAXIMI est là. Monsieur LANDIVAR est là. Madame BEN SADOK, Monsieur VIGIGNOL, Madame BRUANT, Monsieur SOULIGNAC.

Le quorum étant réuni, on va pouvoir commencer ce Conseil municipal ; vous connaissez les habituelles recommandations, je ne les redonne pas. Madame LAFAYE, vous êtes secrétaire de ce Conseil.

Avant de commencer, je ne fais jamais ça, pas de discours liminaire, mais je voudrais juste quand même – puisque c'est le premier Conseil après l'oral que nous avons passé à Paris, vous dire que l'on peut se réjouir – je ne vais pas être très long – d'avoir été sélectionné parmi les quatre villes finalistes pour la candidature à la Capitale européenne de la Culture.

Je pense que c'était important parce que souvent, des gens pouvaient s'interroger sur notre légitimité à candidater pour cette compétition. Le fait qu'on ait été retenu avec Rouen, Montpellier et Bourges prouve que notre candidature n'avait rien d'une anomalie et qu'au contraire, c'était quelque chose d'extrêmement sérieux.

Il nous reste maintenant à peu près huit mois pour refaire un deuxième document de 100 pages ; ce deuxième document de 100 pages, d'ailleurs, doit essentiellement... Je pourrais dire que le premier book était plutôt sur quel était le territoire de jeu, quelles étaient les grandes lignes de la candidature, notamment cette idée, artistiquement, de notion de terre du milieu et de la problématique des mobilités et de la ruralité et de l'urbain et donc, d'une aire géopolitique ou géoculturelle qui était celle du Massif Central.

Nous allons devoir maintenant rentrer dans le dur de la réalité, notamment sur deux points : la faisabilité, notamment en termes financiers et en termes d'accueil, en termes de structure touristique, de mobilité, etc.

Et j'ai déjà eu l'occasion de m'entretenir avec l'un des hauts responsables de la SNCF ce matin pour leur demander de regarder ça avec une très grande attention et on aura un certain nombre de sujets avec le gouvernement sur la question ferroviaire, y compris sur les moyens qui ont été annoncés, Monsieur FAIDY, je sais que vous y êtes attentif, sur la question des express régionaux, en tout cas des TER métropolitains, je ne sais pas comment on les appelle encore aujourd'hui.

J'ai eu aussi une visioconférence avec l'ensemble des élus du territoire métropolitain : il y avait 62 collectivités locales qui étaient connectées mercredi soir et j'ai rappelé que maintenant, il convenait de donner des engagements fermes et définitifs sur les 70 millions d'euros. Pour être franc avec vous, les mois qui viennent vont être des mois où il va falloir absolument que chaque collectivité concernée prenne fermement les engagements budgétaires afférents.

Et le deuxième sujet sur lequel on est attendu puisque c'est celui sur lequel on va être jugé, c'est évidemment la dimension artistique, à la fois locale et européenne puisque sur les 100 pages, je crois qu'il doit y en avoir au moins 40, c'est-à-dire presque la moitié, qui doivent définir le projet artistique en tant que tel, c'est-à-dire quels artistes, où, comment ? Donc, il y a un gros travail artistique à faire qu'on va évidemment – avec les équipes de la Capitale – relancer en direction des grandes institutions culturelles sous la houlette d'Isabelle LAVEST.

Je voulais vous dire ça et donc, on réunira le groupe composé de l'ensemble des forces de la majorité et de l'opposition pour continuer à travailler ensemble et dans l'esprit qui a été le nôtre.

Je termine sur une conclusion et je l'avais dit, je voulais à ce titre saluer et remercier l'opposition dans toutes ses composantes, pas simplement pour les messages d'encouragements que j'ai reçus des uns et des autres mais parce que pour tout vous dire, vous savez que lors du premier jury, il y a donc à peu près 25 minutes de présentation et 25 minutes de questions et j'ai eu – à titre personnel puisqu'un membre du jury s'est tourné vers moi pour me poser cette question très concrète : « Monsieur le Maire, il va y avoir des élections municipales en 2026, quel a été le vote du Conseil municipal clermontois sur votre candidature et est-ce que votre opposition a voté favorablement sur ce projet ? »

J'ai donc pu dire que vous aviez – les uns et les autres – tous voté favorablement et que donc, c'était un signe d'un consensus politique absolu de l'ensemble du territoire et j'ai même fait état des encouragements publics et privés puisque certains m'ont fait des tweets, d'autres m'ont fait des messages personnels, de l'ensemble des composantes de l'opposition et de la majorité pour m'encourager le jour même et la veille.

Donc, j'ai pu en toute sérénité et tranquillité, confirmer qu'il y avait un consensus général et la preuve – je crois l'avoir dit lors du vote quand j'avais soumis ça – j'avais dit qu'il était important que vous soyez tous derrière, eh bien c'est une question qui nous a été posée. En réalité, elle n'était pas anodine et le fait que vous ayez tous été – que nous soyons tous en fait – derrière ce projet qui n'est pas le projet de quiconque mais le projet d'un territoire, c'est à mettre au crédit de tous. Donc, si je prends exceptionnellement l'occasion de faire une petite introduction ce que je ne fais jamais, c'est simplement pour dire que donc, c'est une victoire collective que je vous adresse et des remerciements collectifs que je vous porte pour avoir rendu possible cette affaire.

Maintenant, il nous reste à mener cette deuxième partie de combat, on va le faire avec la même intensité de travail et la même pugnacité ; il ne faudrait pas qu'on se lâche en cours de route parce que ça pourrait nous fragiliser face à des candidatures comme celles de Rouen, de Montpellier ou de Bourges. Donc, restons fédérés sur ce dossier qui dépasse largement nos personnes et qui est d'un intérêt absolument invraisemblable pour le territoire. Je redonne ce chiffre parce que je l'ai donné ce matin au bureau de la Métropole : je suis allé à Kaunas, vous le savez, en Lituanie, qui est la Capitale européenne.

Kaunas, c'est 130 000 habitants, ça ressemble à Clermont-Ferrand si ce n'est que pour l'anecdote, c'est là où Napoléon a franchi le Niémen pour la grande campagne de 1812. Ça, c'était juste une petite information à titre personnel mais Kaunas, c'est 130 000 habitants et ils ont été Capitale européenne cette

année avec six mois pendant la période Covid et six mois pendant la guerre ukraino-russe et il faut savoir que Kaunas est à quelques 100 km de la frontière russe et de la frontière biélorusse et pourtant ils ont eu, dans ce contexte extrêmement difficile, 1 300 000 visiteurs. La Lituanie, ce n'est pas l'Allemagne, la France ou l'Italie : c'est une pointe extrême de l'Europe au sens géographique, spatial. Donc 1 300 000 pour 130 000 habitants en plein Covid et en pleine guerre russo-ukrainienne, autant vous dire qu'il faut bien qu'on mesure ce dont on parle : c'est aussi des millions et des millions de touristes européens qui pourraient venir, d'abord en 2028 mais aussi dans les années qui suivront. C'est un formidable accélérateur économique et de visibilité pour le territoire, donc on doit tous être rassemblé et c'est en ça que je voulais dire que cela dépassait largement nos incarnations personnelles et que c'est quelque chose à mettre au crédit du collectif.

Je n'en dis pas plus, je vous remercie.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2022

M. le Maire :

Je vous propose de commencer ce Conseil, d'abord en approuvant le procès-verbal du 14 décembre. J'imagine qu'il ne fait pas débat. Il est conforme à nos discussions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

I. QUESTIONS PROPOSÉES AVEC DÉBAT

COMMISSION 4 : Petite enfance - Enfance - Jeunesse — Éducation - Vie associative - Politique de la ville et centres sociaux - Économie sociale et solidaire - Égalité des droits et lutte contre les discriminations - Accueil des nouvelles populations - Politique sociale — Solidarité — Inclusion - Santé publique

2. Contrat de ville - programmation 2023

Les commentaires suivants se rapportent à la projection simultanée d'un diaporama

M. le Maire :

Je donne la parole à Madame Sondès EL HAFIDHI pour la première question avec débat qui est le Contrat de ville - programmation 2023 ; Madame l'Adjointe, la parole est à vous.

Mme EL HAFIDHI :

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, comme chaque année, il est proposé à votre approbation la programmation 2023 de l'appel à projets du contrat de ville.

Clermont-Ferrand a, sur son territoire, quatre quartiers prioritaires distincts qui sont répertoriés à l'échelle de la Métropole. Pour rappel, il s'agit des quartiers nord regroupant Croix de Neyrat, Champratel et Les Vergnes, la Gauthière, le quartier Saint-Jacques et le quartier de la Fontaine du Bac.

La ville de Clermont-Ferrand est cosignataire du contrat de ville et à ce titre, met en place un certain nombre d'actions et consacre dans son budget, une somme importante : 608 500 € pour lancer cet appel à projets conjoint avec les autres signataires du contrat de ville. Et donc, c'est cette enveloppe-là dont il s'agit aujourd'hui.

Avant, en préambule, je voudrais dire que le contrat de ville est l'un des nombreux leviers que la municipalité actionne pour réduire la fracture sociale entre les quartiers Politique de la ville et les autres quartiers de la ville.

En préambule, je tiens à souligner cela en listant quelques-unes de nos réalisations sur ces territoires.

Le contrat de ville n'est pas l'alpha et l'oméga de cette politique globale menée par l'ensemble de la majorité et renforcée par la Métropole. En effet, nous menons en direction des quartiers Politique de la ville, des actions d'animation, d'accompagnement à la scolarité, d'accès aux droits, à la culture, au sport, à la santé, aux loisirs et j'en passe.

Ces actions sont menées en partie, mais pas uniquement, par les centres sociaux, pas uniquement parce que le droit commun y participe très largement. Donc, les centres sociaux qui ont maintenant atteint leur plein fonctionnement sur l'ensemble des territoires, puisque nous sommes à trois ans de labellisation des territoires nord et à deux ans de labellisation des quartiers sud et La Gauthière.

Nos équipes assurent un service public de proximité et mènent avec les habitants des actions structurantes en direction des familles et de la jeunesse, en lien avec les associations de quartier et les acteurs de territoires. Après le Centre social nord, c'est le Centre social sud qui a reçu en 2022 le label France Services pour son antenne de la Fontaine du Bac, en reconnaissance du travail fait en direction des habitants pour l'accès aux droits et aux services publics.

Avec cette labellisation, on a fini un pan de notre volonté politique de structurer dans tous les quartiers, ce service d'accompagnement à l'accès aux droits dont les populations ont énormément besoin depuis surtout la dématérialisation des démarches et un certain éloignement des services publics. Voilà.

Sur le nord, je le rappelle, on a donc France Services Les Vergnes et dans le sud, on a choisi le quartier de la Fontaine du Bac qui est l'autre extrémité du tramway et sur La Gauthière, nous accompagnons une association qui fait ce travail et qui est Public Info.

Nous veillons par ailleurs à la mobilisation du droit commun sur ces territoires, l'installation de services et d'équipements de proximité en direction des habitants. Nous avons inauguré l'été dernier, des équipements sportifs nombreux et de haute qualité au parc de la Fraternité, notamment réalisé dans le cadre du budget participatif, plusieurs jardins partagés ont vu le jour aussi dans le cadre des budgets participatifs ou à l'initiative d'habitants accompagnés par les centres sociaux. Nous avons bien avancé sur le quartier des Vergnes, sur la restructuration des jardins familiaux et nous avons installé dans le cadre de notre habilitation Territoire zéro chômeurs de longue durée, une entreprise à but d'emploi dans le quartier des Vergnes et permis dans le cadre de cette expérimentation cofinancée par l'Etat, la Métropole et le Département, la création de plus de dix CDI à ce jour, CDI qui bénéficient à des habitants des Vergnes en situation de chômage de longue durée.

Pour certains, il s'agit du premier accès à un CDI.

Enfin, trois de nos quartiers Politique de la ville feront, dans les années qui viennent, l'objet d'un vaste projet de rénovation urbaine contractualisé avec l'ANRU et pour lequel la Ville, la Métropole et les bailleurs sociaux investiront massivement.

Il vous sera soumis d'ailleurs, dans le cadre de ce Conseil municipal, une première délibération sur la création de la future Maison des fêtes et des familles qui va remplacer la Maison de quartier vieillissante au quartier des Vergnes. Voilà donc quelques éléments.

Passons maintenant au contrat de ville proprement dit. Donc, parmi les dispositifs mis en place dans ce cadre de politique globale, figure ce contrat de ville. Cette diapositive nous rappelle les chiffres clés qui sont déjà dans la délibération. Quelques commentaires simplement : le nombre de demandes cette année est en hausse puisque nous avons 140 actions contre 138 en 2022, 103 porteurs de projets, ils étaient 98 en 2022.

Le montant global des demandes exprimées, ça veut dire le cumul de tout ce que les associations ont fait comme demande cette année, est d'1,110 M€, un peu plus, contre 973 000 € l'an dernier. L'enveloppe, elle, reste stable : 608 500 €. La programmation proposée s'élève seulement à 568 500 € ; ça veut dire qu'il reste un reliquat de 60 000 € non encore affectés parce que d'une part, il y a des actions qui sont en

cours d'étude et nous n'avons pas voulu retarder le versement de l'essentiel des subventions, donc ces délibérations viendront en plus cette année, pour l'accompagnement des projets émergents, nous avons décidé de garder une somme pas très importante, une vingtaine de milliers d'euros pour, au fil de l'année, permettre notamment à des nouveaux acteurs, à des acteurs émergents, de pouvoir mener une première action de manière à pouvoir, l'an prochain, rentrer dans l'appel à projets. Donc, c'est une première expérimentation que l'on mène.

Je passe sur la deuxième diapositive : il s'agit de la répartition de l'enveloppe proposée par thématique. Comme vous voyez, il y a cinq thématiques qui émergent : sport, loisirs/vivre ensemble/citoyenneté/cohésion sociale, l'éducation à la parentalité, la culture, mais également l'accès aux droits qui est une thématique qui est montée en puissance du fait de cette demande, de ce besoin sur le territoire, justement pour contrer le phénomène de non-recours qui est très important sur les QPV. La thématique santé est aussi en plein essor. Nous souhaitons la consolider en lien avec le travail effectué par ma collègue. Après, vous avez des petites thématiques peu accompagnées, mais c'est un peu normal : c'est le cas du développement économique, du cadre de vie/habitat. Ce sont des compétences métropolitaines davantage accompagnées par la Métropole que par nous-mêmes.

La diapositive suivante reprend un peu les mêmes thématiques en bleu et vous avez un peu en rouge, la proportion des actions nouvelles puisque le contrat de ville a pour vocation aussi de faire surtout émerger de nouvelles actions, de nouveaux porteurs et des thématiques en lien avec les enjeux qui sont en mouvement sur les QPV, mais cela ne concurrence pas, bien sûr, des actions anciennes, structurantes des acteurs qui sont accompagnés dans la durée et qui peut-être un jour, basculeront sur le droit commun.

Des montants correspondant à ces schémas : donc, sur les actions nouvelles, on a un montant de 45 000 € qui sont accordés à ces actions parce que ce sont, on le verra un peu plus tard, ce sont des actions émergentes qui ne nécessitent pas en tout cas, un accompagnement important. C'est vraiment le propre de l'émergence, par opposition à des actions plus anciennes, structurantes, qui ont des enveloppes plus importantes.

Cette diapositive vous présente les données chiffrées par quartier avec quand même l'avant dernière ligne, vous le voyez : « Tous QPV ». Donc, c'est une somme importante : 340 800 €. Ce sont des actions où les acteurs s'adressent à au moins deux QPV, voire toutes. Donc ça relativise un petit peu les chiffres qui sont en avant. Ce qu'on peut voir, c'est qu'il y a une forte dominance des quartiers nord et de la Gauthière. Les quartiers nord, ce sont trois quartiers et La Gauthière dispose d'une enveloppe supérieure, d'abord parce que c'est un quartier en fragilité comme vous le savez, et nous accompagnons toutes les actions qui nous semblent de nature à favoriser le bien vivre dans ce quartier ; mais également, et c'est positif, la présence sur le territoire d'un très grand nombre d'associations anciennes structurantes qui sont accompagnées de façon importante notamment – je vous ai parlé de Public Info tout à l'heure, qui porte cette politique d'accès aux droits.

Il y a aussi des quartiers en fragilité comme la Fontaine du Bac. Nous sommes très attentifs à faire émerger des associations en raison de la faiblesse du tissu associatif, sa faiblesse non pas en actions, mais en nombre, en présence d'associations effectivement actives sur le territoire. Donc là, c'est un quartier où nous sommes très attentifs à faire émerger des actions nouvelles et à accompagner celles qui sont là mais plusieurs des actions « Tous QPV » s'adressent à la Fontaine du Bac et quand nous en avons la possibilité, on dirige vers ce quartier.

Une méthode : le contrat de ville fait l'objet d'un cadrage qui est métropolitain puisque c'est la Métropole qui est chef de file. Donc là, à partir de cet appel à projets qui a lui-même ces thématiques métropolitaines, nous, Ville, nous avons aussi déterminé quelques thématiques et quelques points forts que nous souhaitons voir émerger dans cet appel à projet.

C'est une attention particulière portée à la Ville sur ce qui est « actions nouvelles ou innovantes » en lien avec les besoins et les attentes des habitants, des besoins nouveaux, avec aussi une attention particulière pour tout ce qui est co-construction, à la fois entre les acteurs eux-mêmes et en lien avec les centres sociaux et enfin, donc, le public visé : le public jeune.

Une thématique est l'appropriation renouvelée de l'espace public, puisque bon, ça fait partie des enjeux politiques et sociaux dans ce quartier. Et enfin, en lien avec la dynamique Capitale européenne de la Culture qui doit aussi embarquer tous les territoires, y compris ceux-là, toutes les actions de médiation culturelle pour entrer dans la synergie Capitale européenne de la Culture en lien avec notre candidature.

Le phasage, je vous le passe rapidement : le contrat de ville est une action concertée de plusieurs acteurs. Il y a la Métropole et en plus, le Département et l'Etat. Les services font des réunions thématiques où ils croisent les demandes et arrivent à échanger pour avoir un levier commun en fonction des priorités et des compétences des uns et des autres. Il y a eu plusieurs réunions thématiques.

Enfin, en ville, moi je tiens absolument que ce dossier soit consensuel et partagé. Donc il y a eu des bilatérales avec tous les adjoints concernés de manière à avoir leur expertise sur les associations qui viennent vers nous sur ces questions-là. Et donc, toute la programmation qui vous est proposée a été largement concertée avec eux. Je les remercie d'ailleurs de leur disponibilité. Et donc, cela a abouti à la délibération que nous avons.

Je tiens vraiment à saluer le dévouement de nos services parce que, par choix politique, nous souhaitons que cette délibération arrive au premier Conseil municipal de l'année de manière à ce que les porteurs de projets puissent bénéficier des fonds pour initier leur projet sans attendre. On est la première collectivité qui vote ça mais pour les services, c'est un travail considérable puisque l'appel à projets est clos fin septembre et qu'il resterait très peu de temps au regard de tout le travail qui est accompli pour qu'on arrive à cette proposition consolidée devant vous aujourd'hui donc, merci à eux.

Voilà ce qu'on peut dire sur la méthodologie et finalement, sur l'analyse de cet appel à projets.

Pour finir, je voulais qu'on mette un petit peu de chair, qu'on voie ce qui se cache derrière ces chiffres.

On ne peut pas passer en revue la plus d'une centaine de projets qu'on va pouvoir financer aujourd'hui et accompagner mais nous avons mis en avant quelques projets émergents ou innovants que nous présentons au Conseil municipal.

Donc, quelques exemples : on a choisi trois thématiques. La première, c'est la jeunesse. On met en avant deux associations : l'association Compli6T, qui est une association qui a émergé à la Fontaine du Bac. C'est une association de jeunes. Eux-mêmes sont très jeunes : je crois que le Président n'a pas plus de 25 ans. Ils sont nombreux, très, très actifs sur le territoire et donc, développent des actions sportives, font participer les habitants, participent au festival Bac in Town.

C'est une première demande : c'est la première fois qu'ils émergent au contrat de ville et donc, on va les accompagner à hauteur de 2 000 €.

Et la deuxième association, c'est une association également menée par des très jeunes, des militants associatifs. Notamment, la Présidente est une femme extrêmement investie sur le territoire de Champratel - Les Vergnes : l'association Wake Up fait de l'initiation à la boxe pour un public féminin, développe des ateliers de Stand Up pour les jeunes du territoire nord en partenariat avec le Centre social.

Ces deux associations ont été un petit peu portées et initiées par le Centre social qui prend vraiment cette compétence de faire émerger les acteurs associatifs et les acteurs du territoire, notamment des jeunes.

On vous a mis deux images : la première, c'est Compli6T, les deux, c'est Compli6T à la Fontaine du Bac. La première action a eu lieu pendant la période de Noël, un peu avant Noël pour d'abord réunir et concerter

les habitants. Et puis il y a eu un film de Noël qui a été projeté, des goûters, des cadeaux pour les enfants. C'est une action qui a eu lieu le 10 novembre et qui a réuni 200 participants au centre social la Fontaine du Bac.

La deuxième image, c'est la galerie marchande de la Fontaine du Bac et dans cette galerie, dans le couloir central, a été organisé le 11 décembre un vide-grenier en lien avec d'autres associations en lien avec le centre social, mené vraiment à l'initiative de ces très jeunes acteurs associatifs. Donc voilà pour la thématique jeunesse.

La deuxième thématique qu'on a choisi de mettre en avant, c'est l'appropriation renouvelée de l'espace public. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire mener avec les habitants des actions sur l'espace public qui passent parfois, souvent pour les cas ; quand on parle de la création de mobilier urbain éphémère, coorganisées, co-montées, coanimées par les habitants. Donc il y a plusieurs associations qui travaillent là-dessus : on a une trilogie : Nogozone, les Compagnons Bâisseurs et la Mallette Urbaine.

Donc, les équipes ont fait le travail nécessaire pour que chaque association s'empare en fait, ou s'investisse, sur un territoire. Nogozone s'investit sur le territoire de la Gauthière et déploie le projet « De l'autre côté du banc » qui permet aux habitants de s'impliquer dans la vie de leur quartier par des aménagements innovants et durables. Vous verrez tout à l'heure une image. Donc, on les accompagne à hauteur de 4 000 €, c'est une reconduction.

Les Compagnons Bâisseurs, eux, on leur a demandé de rester sur les quartiers nord, ils développent des actions aux Vergnes et à Champratel pour l'instant, sur l'aménagement des extérieurs à proximité des jardins familiaux. Et puis l'investissement de ce Repair Café pour donner une seconde vie aux objets du quotidien à Champratel ce qui fait que bon, ça se passe sur l'espace public.

Les gens viennent et ça fait à la fois une occupation vertueuse de l'espace public et une action qui est utile vraiment pour les habitants, action accompagnée à hauteur de 5 000 €, c'est une reconduction également.

La Mallette Urbaine, enfin, se consacre au quartier de la Fontaine du Bac, bientôt sur Saint-Jacques aussi, puisque le centre social sud porte un peu le même type de projet. C'est un peu plus récent, la Mallette Urbaine, et donc c'est une première demande, donc subvention de 2 500 €.

Des images : on a privilégié l'action de Nogozone sur La Gauthière. C'est un projet d'aménagement d'une espèce de totem, de lieu, qui est juste devant l'espace qui est devant la crèche et donc, avec les habitants, il y a eu cet objet qui est resté tout l'été, qui a été monté et démonté par les habitants.

Pour l'anecdote, le jour du démontage était prévu, c'est arrivé au moment où il y a eu l'épisode, pas le dernier, l'avant dernier épisode de tir à La Gauthière et j'ai pu y assister.

L'image, la troisième, c'est un four à pizza qui a été fabriqué avec les habitants, qui un peu ambulante, qui se met sur la place, qu'on peut prêter aux habitants et qui permet comme ça de créer de l'animation puisque c'est les habitants qui viennent avec des produits et cuisent sur place.

Il y a eu beaucoup de monde, beaucoup de monde, à un moment où l'espace public était un petit peu fragilisé par les événements que vous savez. Donc merci au travail de Nogozone.

Enfin, la troisième thématique, je vais essayer d'aller plus vite, c'est la médiation culturelle. Donc on met en avant deux opérations, qu'on monte avec deux compagnies de spectacle vivant qu'on connaît bien à la Ville, que la Direction de la Culture connaît, c'est Lili Label et Daruma.

Lili Label, c'est une collaboration plus récente puisqu'on leur a demandé et c'était leur demande, de travailler aussi sur le territoire nord et particulièrement Croix de Neyrat. On a un festival qui est un peu en essoufflement mais qui a eu quand même des heures de gloire et les habitants y sont très attachés, c'est le

« Qu'en dira-t-on » qu'on a choisi de relancer avec l'accompagnement, un peu l'expertise artistique de Lili Label. Donc là, ça a commencé doucement l'an dernier. Cette année, on espère une meilleure manifestation.

Donc Lili Label : 10 000 €, 12 000 € pour Daruma qui est une compagnie de danse qui s'est installée il y a maintenant quatre ou cinq ans sur la Fontaine du Bac pour accompagner le festival BacGround qui a été rebaptisé Bac In Town et qui fait un travail vraiment très important avec les écoles, avec les habitants, pour une participation réelle et très effective qui est vraiment très dynamique, des associations et des habitants à ce festival.

Enfin, une première action : L'Air de rien. C'est une compagnie de théâtre amateur qui est installée au quartier de La Gauthière, qui travaille avec le centre social de La Gauthière, qui fait des créations théâtrales depuis un certain nombre d'années mais qui se lance dans le stand-up. C'est une nouvelle action qu'on va accompagner à hauteur de 2 500 € pour L'Air de rien.

On vous a mis quelques images, vous voyez Daruma sur la Fontaine du Bac, c'est le festival de théâtre de rue et notamment, les habitants sont très impliqués, y vont, la programmation se fait avec eux, ils se déplacent et on a un collectif d'habitants qui se déplace, qui voit les compagnies dans les autres festivals et qui fait vraiment la création, la programmation avec le centre social et Daruma.

C'est aussi la deuxième image en haut, c'est également la Fontaine du Bac et ce festival Bac In Town ici, c'est un festival qui attire des gens de toute la Ville, et qui commence à être un petit peu un enjeu.

Enfin, vous reconnaissez peut-être la terrasse du centre social Croix de Neyrat qui, cette année, a été investie par le festival Le retour du qu'en dira-t-on. Voilà, rendez-vous pour la deuxième édition au mois de mai.

Voilà. Merci pour votre attention, espérant et comptant sur votre vote pour valider cette programmation.

M. le Maire :

Merci beaucoup. Alors Madame CHENNOUF-TERRASSE, ensuite ce sera Madame JALICON.

Mme CHENNOUF-TERRASSE :

Bonjour, donc pour intervenir sur la présentation de Madame Sondès EL HAFIDHI concernant ce projet, donc nous, le groupe Clermont en commun France Insoumise, votera en faveur de ce contrat de ville et nous saluons donc évidemment l'augmentation de l'enveloppe globale qui y est consacré.

Nous avons quand même quelques interrogations sur les baisses de certaines subventions qui ont été accordées. Donc, je prendrai ici aujourd'hui un seul exemple pour limiter la durée de mon intervention, et je vais donc interroger l'Adjointe de compétence mais également le Maire. Donc sur cet exemple, moi je prendrai simplement l'exemple du cas du Rio. Je prends le cas du Rio pour limiter la durée de mon intervention, pour ne pas être trop longue parce que bon, je pense qu'on a beaucoup de choses à débattre lors de ce Conseil et je pense que les interventions vont se multiplier sur les différentes délibérations. Donc je constate, et ce que j'ai pu relever lors de la Commission, et j'ai d'ailleurs interrogé mes collègues sur cette diminution, une diminution de 50 % quand même, qui est énorme par rapport à 2022.

Et donc, on voudrait comprendre parce qu'en fait, la moitié de ces subventions dans le contrat de ville nous montre en tout cas que l'autre moitié est assurée par la Métropole. Donc, la proposition qui passera par la Commission métropolitaine du 14 mars, comme nous l'indique le document préparatoire que nous avons reçu il y a seulement deux jours, et nous sommes donc temporairement rassurés par l'avenir de ce projet, évidemment.

Cependant, la métropolisation toujours plus grande du contrat de ville n'est pas une réponse satisfaisante. Les acteurs de terrain qui ont un rôle social, citoyen, culturel au plus proche des habitants, doivent avoir un interlocuteur de proximité. En métropolisant le contrat de ville, on éloigne toujours plus loin le citoyen de ces centres de décision. Ce processus crée de l'incertitude pour les associations qui font un travail de terrain depuis plusieurs années, voire des dizaines d'années et qui effectivement, avaient bâti une relation de confiance et de coopération avec la municipalité.

Les équilibres politiques du Conseil métropolitain sont bien différents de ceux du Conseil municipal et nous espérons que cela n'aura pas de conséquences fâcheuses à long terme sur les associations concernées par ces changements.

De plus, ce transfert pose la question de la répartition : quelles actions relèvent de la compétence de la Ville et lesquelles sont attribuées à la Métropole ? Les associations sont-elles informées correctement de l'instance concernant le financement de leurs actions, car il y a énormément de changements ?

Je voudrais rappeler quand même qu'entre 2007 et 2014, et là je m'adresse au Maire, entre 2007 et 2014, nous avons siégé, moi en tant que Conseillère municipale de l'opposition et vous, en tant qu'Adjoint à la Culture, dans la même commission : la Commission Culture.

Dans cette Commission, on a pu débattre d'un ensemble de choses et d'un ensemble de choix. Ça a toujours été plutôt une avancée et plutôt des choses concrètes sur lesquelles, même si l'opposition paraissait rebutée, n'empêche qu'on a quand même réussi à débattre et à faire avancer les choses. Alors la priorité à l'époque, Monsieur le Maire, donc en tant qu'Adjoint à la Culture, était surtout de ne pas pénaliser les acteurs de terrain.

Et aujourd'hui, je m'aperçois que quand j'ai pointé, et je l'ai relevé en Commission, les différentes subventions qui ont été attribuées à des associations qui ont été pénalisées alors que c'est des associations qui sont sur le terrain au quotidien, qui font un travail en direction de la jeunesse, qui font un travail en direction des moins jeunes, qui font un travail dans les quartiers QPV ; parce que je crois qu'aujourd'hui, il faut savoir si on reste dans un domaine « financement municipal » ou si une partie est répartie et transférée à la Métropole.

Alors je crois que bon, il faut surtout maintenir les subventions qui ont été accordées en 2022. Il faut maintenir ces subventions sur 2023. Et pourquoi ne pas reprendre, comme on en avait déjà discuté en Commission Culture à l'époque, pourquoi ne pas reprendre les conventions triennales qui permettent justement d'obtenir un équilibre et une certitude au moins pendant trois ans et de ne pas être toujours dans l'incertitude et dans la crainte de ne pas pouvoir avoir la subvention accordée d'année en année. Merci.

M. le Maire :

Merci Madame. On va répondre à la fin des questions, si vous voulez bien. Madame JALICON ?

Mme JALICON :

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, dans le précédent mandat, au titre de membre de la Commission 4, j'étais intervenue au nom de mon groupe, essentiellement sur le volet social de la problématique globale des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette fois, je voudrais l'aborder plus sous l'angle « quartier » et même géographie de quartier. Alors les quartiers de Clermont-Ferrand concernés par ce contrat de ville sont au nombre de quatre : le quartier nord qui englobe Croix de Neyrat, Champratel et les Vergnes amputé de la Plaine, je ne sais pas si Valérie... Mais tu as un peu répondu mais

je n'ai pas tout compris, La Gauthière et enfin Saint-Jacques et la Fontaine du Bac qui sont dans le quartier sud, on est d'accord.

Et La Gauthière est isolé : il n'est ni au nord, ni au sud. Pourquoi n'est-il pas inscrit dans le quartier nord ? Tu as répondu mais... Enfin, j'y reviendrai à La Gauthière, si je puis dire.

Concernant le contrat de ville mis en œuvre par la ville de Clermont-Ferrand et les projets présentés, notre groupe tient tout d'abord à saluer, comme d'autres l'ont fait, le travail effectué par les acteurs associatifs. Bien sûr qu'il faut soutenir le tissu associatif, car les associations de proximité jouent un rôle primordial grâce à des agents et des animateurs qui créent du lien sur le terrain, au plus proche des besoins des habitants. Elles sont attachées à leur quartier et elles se battent pour le valoriser et surtout, en changer l'image négative. Et en matière d'image négative, permettez-moi, mes chers collègues, de revenir à La Gauthière.

Comment en est-on arrivé là, à La Gauthière, théâtre de séries de coups de feu récurrents, dont une sixième encore le 14 février ? Mais c'est le moment d'en revenir à notre sujet sur lequel je veux me tenir : les habitants, les usagers et les associations, car la question de la sécurité est indissociable de la stratégie du programme de renouvellement urbain sur ce quartier. Parce que c'est la population qui paye le tribut des dégâts collatéraux lorsque, par exemple, les agents, si dévoués soient-ils, font valoir leur droit de retrait, on ne peut pas leur en vouloir. Du coup, le service public n'est plus assuré.

Mais je pense surtout aux jeunes qu'il faut protéger en soutenant notamment les associations d'aide à la parentalité, car ces jeunes, c'est leur avenir qui se joue.

Et puis il y a aussi toutes celles qui entrent – Sondès l'a dit – dans la thématique Tranquillité publique et prévention de la délinquance : elles ont un rôle fondamental à jouer, en lien avec les pouvoirs publics. Alors, à ce niveau des pouvoirs publics, il semble qu'il y ait quand même des moyens coordonnés mis en œuvre par les forces de l'ordre chargées de faire respecter la loi : Police et Justice à tous les niveaux, Etat, Ville...

Mais bon, je ne vais pas développer ce sujet car le but de mon intervention n'est pas de souffler sur les braises, ni de mettre de l'huile sur le feu, mais bien d'insister sur la nécessité de prendre en compte la réalité et le contexte de ce quartier QPV qui est aussi un quartier vécu, n'est-ce pas Monsieur DUBREUIL ? Mais en l'occurrence plutôt très mal vécu. Néanmoins, il n'y a pas de fatalité, il n'y a que la volonté politique d'inverser le cours des choses.

Espérons donc que l'argent investi pour soutenir ces projets, près de 600 000 €, y contribue. Mais pour aboutir, il est indispensable qu'ils puissent se développer dans un environnement propice, dans un quartier sinon redevenu totalement serein, mais débarrassé de ce qui le mine, autant que faire se peut. En conclusion, nous approuvons le soutien des projets présentés au titre de la programmation 2023 du contrat de ville. Nous voterons donc cette délibération. Merci de votre attention.

M. le Maire :

Merci, Madame. Monsieur VIGIGNOL.

M. VIGIGNOL :

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues ; donc, cette journée est particulière en matière de politique de la ville, puisqu'on a appris ce matin la disparition de Roland CASTRO, dont on ne peut que saluer ici l'engagement en faveur de ces quartiers populaires et donc, je tenais à le faire en préalable.

Pour en revenir à la délibération, il nous faut souligner la qualité du travail présenté ainsi que la constance

avec laquelle la Ville, pour sa part, maintient et renouvelle significativement un panel d'actions très diversifiées qui contribuent au lien social dans ces quartiers prioritaires et Sondès en a donné plusieurs exemples. Il faut rappeler que cet effort s'ajoute à un ensemble de politiques à la fois de droit commun et certaines plus ciblées sur ces quartiers. Il s'agit bien sûr évidemment de la rénovation urbaine avec le NPNRU, mais aussi d'éducation avec le programme Cité éducative ou encore d'emploi et d'insertion ou d'environnement, avec des projets comme Quartiers fertiles ou Territoire zéro chômeur. Nos efforts sont importants et doivent être évalués et maintenus.

Cela étant, nous n'échappons que difficilement à une tendance nationale brumeuse et bavarde sur ces questions au sujet de la politique de la ville. Nous sommes toujours dans l'attente d'un nouveau cycle de contractualisation sur les contrats de ville 2023/2028.

Et l'impression qui domine est celle d'une improvisation permanente de la part du gouvernement qui, depuis la liquidation en règle des propositions dites BORLOO et l'amenuisement du pacte de Dijon, se fend de propositions nouvelles chaque année dans le cadre du comité interministériel de la ville, comité dont nous attendions la réunion de décembre dernier et qui depuis est ajourné sine die. En guise de palliatif, le pouvoir égrène des annonces avec des effets de communication qui vont avec. Dernière en date, celle du ministre, Monsieur Olivier KLEIN, qui est de renouer une énième fois avec un appel à la participation citoyenne qu'a déjà imposée la loi Lamy en 2014, le tout sous des horizons Quartiers 2030, mais aussi Quartiers Résilients dont les contours, notamment financiers, sont sinon flous, du moins faibles. Malheureusement, on ne construit pas une politique de la revitalisation de ces quartiers comme on pousse la création d'une startup.

La Cour des comptes elle-même, a rendu un rapport sur les politiques de la ville en décembre 2020, se fendant de quelques préconisations en guise de conclusion, et notamment celle d'une décentralisation accrue sur cette politique, dans l'optique de construire et de mieux articuler les politiques existantes autour de projets de territoires pensés par et pour les populations, avec le concours des collectivités locales concernées. Bref, tout cela pour dire que notre engagement sérieux et total dans la politique de la ville est plus que jamais d'actualité et que la Ville reste disponible pour redéfinir notre contrat de ville et répondre de manière ambitieuse aux enjeux de ces quartiers. Je vous remercie.

M. le Maire :

Merci beaucoup. Madame BERNARD, vous avez la parole.

Mme BERNARD :

Pour le groupe Génération.s au sujet de cette programmation 2023 du contrat de ville, il s'agit tout d'abord de saluer le travail de terrain effectué chaque année par les acteurs associatifs et de l'éducation populaire qui s'engagent au quotidien pour contribuer à la vie des quartiers prioritaires et pour lesquels nous réaffirmons notre soutien par cette nouvelle programmation aussi ambitieuse que les précédentes.

Je voulais répondre un petit peu à ce qui a été dit sur, à la fois, les associations isolées ou sur un quartier qui serait isolé : par rapport aux associations, il y a un accompagnement qui est vraiment très, très bien fait par les services de la DDSU et effectivement, un dossier unique qui permet justement de pouvoir répondre aux difficultés administratives qui se posent par rapport à ça.

Et sur le quartier de La Gauthière, le quartier de La Gauthière n'est pas isolé et il bénéficie donc bien sûr, vous le savez, d'un programme de rénovation urbaine. Il bénéficie également des services d'un centre social qui permet de répondre aux différentes problématiques à la fois des jeunes, des enfants et des familles et des associations également ; et il bénéficie également de la cité éducative. Il y a un certain

nombre de moyens qui sont mis en place sur le quartier de La Gauthière qui font que je ne peux pas laisser dire que ce quartier est isolé.

Voilà, je vais reprendre mon intervention : les politiques de la ville ont un intérêt capital pour la lutte contre les inégalités et l'exclusion, pour l'insertion, l'éducation culturelle et artistique à l'échelle de notre territoire. Les initiatives que nous soutenons à travers le contrat de ville ont d'autant plus de sens qu'elles s'inscrivent dans un contexte économique et social de plus en plus complexe, touchant en premier lieu les populations les plus précaires, nombreuses à Clermont-Ferrand.

Inégalités qui se creusent, pauvreté en hausse... Nous subissons aujourd'hui les conséquences des choix opérés ces dernières années à l'échelle nationale, du détricotage de notre modèle social au désengagement de l'Etat sur les politiques de lutte contre la pauvreté.

Face à ces situations alarmantes, nos politiques sociales municipales sont un premier levier pour lutter contre ces dynamiques. Cependant, elles ne peuvent à elles seules résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les quartiers prioritaires et nécessitent une articulation de politiques publiques allant bien au-delà de nos compétences locales.

En effet, la politique de la ville, malgré l'investissement important des collectivités qui, comme la nôtre, font de la mixité sociale et de la lutte contre la pauvreté une priorité, ne semble pas en mesure à elle seule d'atteindre les objectifs qui lui sont attribués.

Il reste beaucoup à faire pour inverser la tendance dans les quartiers politique de la ville et cela ne pourra se faire sans un redéploiement massif des services publics, sans investissements importants dans l'éducation, dans l'accompagnement social, sans amélioration du cadre de vie.

En cela, l'année 2023 sera décisive car nous allons, cela a été dit, redéfinir les grands enjeux auxquels les contrats de ville auront à répondre pour les six années qui viennent. Il nous faudra être vigilants sur les priorités affichées par cette nouvelle période de contractualisation.

Sans être exhaustif, deux exemples de dossiers qui méritent d'être suivis attentivement : d'une part, les ambitions d'accompagnement à l'insertion professionnelle et en particulier des jeunes, par crainte qu'ils ne deviennent durablement exclus de la société et d'autre part, la dimension participative du prochain contrat de ville et la nécessité d'intégrer les habitants dans les processus indispensables pour mieux prendre en compte leurs besoins et leurs attentes.

Ainsi, parce qu'il est crucial pour l'avenir des quartiers politique de la ville et ses habitants de poursuivre nos efforts de solidarité et de lutte contre les inégalités à Clermont-Ferrand, le groupe Génération.s votera bien sûr cette délibération. Je vous remercie.

M. le Maire :

Merci beaucoup. N'ayant pas d'autres intervenants, je propose à Madame EL HAFIDHI de répondre aux questions, notamment de Madame CHENNOUF-TERRASSE et de Madame JALICON. Les autres, je crois qu'il n'y a pas eu trop de questions et puis on passera au vote.

Mme EL HAFIDHI :

Oui, merci. D'abord, je vous remercie d'avoir annoncé un vote unanime pour cette délibération. C'est effectivement un bon signal que nous envoyons collectivement aux acteurs associatifs qui travaillent sur le territoire et nous leur sommes très reconnaissants du service rendu. Donc, les questions qui me sont posées : Fatima CHENNOUF-TERRASSE, d'abord, je suis désolée d'avoir donné l'impression de t'avoir coupé la parole, ce n'était pas mon intention.

Simplement sur le Rio, la question a été posée à la Commission et il n'y a pas de baisse de la subvention en

direction du Rio. Et tout cela est bien concerté avec la Métropole et vu, expliqué et accepté par le cinéma. La demande augmente, nous maintenons, malgré le contexte que vous connaissez, nous maintenons l'enveloppe.

Il ne faut pas baisser, vous nous avez dit : il faut maintenir d'année en année les subventions, voire les augmenter. Quelles sont les marges de manœuvre pour pouvoir dégager des fonds pour accompagner de nouveaux acteurs ?

Alors la question, et je m'y emploie depuis que j'ai la charge de ce dossier, à transférer vers le droit commun autant que faire se peut – parce que tous les collègues qui sont en charge des différents dossiers n'ont pas vu non plus leur enveloppe augmenter – ne veulent pas non plus baisser les subventions aux acteurs. Donc là, c'est un travail qui est fait avec mes collègues, je les remercie de leur compréhension, entre les services pour pouvoir, première piste, transférer certaines subventions vers le droit commun. C'est arrivé notamment avec Isabelle qui a pris sur le droit commun, la subvention qu'on a allouée à Prémudanse par exemple.

C'est arrivé aussi avec l'éducation qui a pris en charge, dans le cadre de la nouvelle Direction Loisirs, qui a pris en charge aussi une subvention qu'on versait historiquement de 20 000 €, ce qui nous a donné un petit peu d'air, qui a financé les quelques projets que vous voyez.

L'autre piste, c'est de dialoguer avec les partenaires pour qu'on arrive, sans fragiliser évidemment les partenaires, notamment le Rio –il n'y a aucune volonté de fragiliser le Rio dans cette majorité– dans la mesure où la Métropole a la compétence de l'image, la culture de l'image, n'est-ce pas, la Métropole a dit qu'elle pouvait prendre à son compte la subvention du Rio, d'abord intégralement, et puis finalement, au vu des projets qui sont remontés, simplement à 50 %. Ce qui a permis et je l'en remercie, je remercie ma collègue Aline FAYE, ce qui a permis de dégager une enveloppe de 8 000 € qui a été tout de suite réinvestie ailleurs.

Ce qui fait que c'est fait. Il ne faut pas avoir d'inquiétude pour le Rio. Nous connaissons depuis longtemps son engagement, on est tous très attachés et si jamais dans un futur, voilà, donc si jamais cette subvention de la Métropole venait à être un petit peu réinterrogée, nous ferons le nécessaire pour que jamais cette structure ne soit fragilisée.

Après, sur la métropolisation grandissante, je veux bien, mais la compétence politique de la ville est métropolitaine qu'on le veuille ou pas : c'est la Métropole qui est chef de file ce qui, dans notre Ville, est un peu curieux puisque nous avons l'essentiel des QPV, mais c'est une décision nationale et peut être sur d'autres quartiers, la métropolisation permet d'avoir une même politique à l'échelle de toute une Métropole, mais en tout cas, ce n'est pas notre choix.

Autre question, autre piste, et nous y pensons. C'est le fait de sécuriser les acteurs associatifs sur plusieurs années. C'est effectivement la convention pluriannuelle qu'on pourrait signer avec des associations qu'on reconduit d'année en année. On peut très bien les sécuriser sur trois ans, par exemple en disant que pendant trois ans, ils sont sûrs d'avoir. Enfin, on a quand même un certain nombre d'associations qui sont dans ce cadre-là. C'est une réflexion en cours, mais dans la mesure où le contrat de ville est en attente du cadre législatif national, c'est quelque chose qu'on va essayer de mettre en place dans le cadre du nouveau contrat de ville.

Pour l'instant on ne bouge pas, mais le travail avec les associations est quotidien. Il n'y a pas de fragilisation et je tiens à vous rassurer là-dessus.

Madame JALICON, sur la géographie des quartiers, elle est fixée de façon nationale : la géographie de la politique de la ville est fixée par décret de l'Etat. Et donc, La Plaine ne fait pas partie de la zone QPV. Par contre, La Gauthière constitue à elle seule ce qu'on appelle nous, le quartier centre.

Elle n'est pas isolée pour des raisons... Je reprends exactement ce qu'a dit Valérie BERNARD : c'est un quartier qui est accompagné, c'est quand même le deuxième projet ANRU qui verra le jour sur ce quartier. Je vous ai montré aussi que l'investissement dans le cadre du contrat de ville est important, substantiel. Mais on peut voir aussi une autre opportunité dans la mutation de la Ville dans la mesure où, dans le cadre de la mutation urbaine, le projet métropolitain, c'est de connecter la Gauthière à Montferrand et à la Ville, qu'elle soit davantage tournée vers le centre.

Et ça, c'est aussi quelque chose qui s'entend dans le cadre de la mutation du quartier de Cataroux, etc. En tout cas, il n'y a pas d'isolement au sens pénalisant pour ce quartier qui est quand même au centre de toutes nos attentions. On partage évidemment l'abattement de voir ces épisodes auxquels vous faites allusion, mais que peut la politique de la ville contre le trafic de drogue ?

Il n'appartient pas donc là... Pour information, dans le camembert, il y a 26 000 € qui sont sur la thématique Tranquillité publique, voilà. C'est quoi ? C'est des projets associatifs.

L'essentiel de l'effort de la politique de la ville – et ça, ce n'est pas mesurable, c'est l'éducation populaire, tout ce qu'on a dit sur l'accompagnement des enfants, les accompagnements des familles et des jeunes, l'investissement de l'espace public ; aussi l'attention qui est portée à la place des femmes sur l'espace public...

Tout ce travail qui est encouragé, qui est dans les notes, c'est le travail de l'éducation populaire, c'est de la prévention bien en amont. Nous accompagnons par exemple une association qui est Ma Chance Moi Aussi. Je ne veux pas citer une association ou une autre parce qu'évidemment, les autres aussi font un travail. Cette association accompagne des enfants depuis la primaire, du CP jusqu'au collège. Voilà une action qui permet de très rapidement prendre en charge des fratries entières en travaillant avec les enfants et, de cohorte en cohorte, permet un peu, en tout cas, de protéger les enfants et les jeunes et les adolescents de ce qui peut un peu les tenter ailleurs dans le quartier.

Donc, c'est l'éducation populaire avec les retombées qui sont considérables mais qu'on ne mesure pas et qui fait que malgré tout ce qu'on entend, je pense qu'à Clermont, par rapport à d'autres quartiers, on arrive quand même à avoir ce travail de fond, à ne pas être en déconnexion avec certains quartiers qui, effectivement, sont frappés de plein fouet par les problèmes sociaux et puis également les problèmes de délinquance qui ne sont pas du ressort du contrat de ville, des associations de la Ville un petit peu, mais surtout de l'Etat.

Voilà, donc je pense que j'ai répondu à l'essentiel.

M. le Maire :

Tout à fait merci.

Mme EL HAFIDHI :

Pour la contractualisation, peut-être, Yannick, on attend le cadre qui doit être donné par l'État. Il est flou pour l'instant, mais je voudrais simplement te rassurer sur le fait qu'à la Métropole, sous l'égide d'Aline FAYE, ma collègue à la politique de la ville, un travail est déjà entamé. D'abord on était, il n'y a pas très longtemps, en COPIL sur l'évaluation du contrat de ville actuel et nous sommes vraiment en pleine réflexion sur des pistes d'évolution du prochain, en espérant qu'il soit favorable, en tout cas qu'il n'ampute pas les quartiers, c'est un peu l'angoisse à chaque fois, c'est que la géographie vient un petit peu amputer les territoires concernés. On n'a pas d'alarme de ce côté-là, c'est déjà bien. Voilà.

M. le Maire :

Merci. Moi je ne sais pas, vous m'avez interpellé, mais j'ai le sentiment que les réponses qu'a apportées Madame Sondès EL HAFIDHI sont complètes. Simplement, merci de faire allusion à l'époque de la Commission Culture d'il y a 20 ans. Mais moi j'ai toujours dit, je le redis ici, je le dis à tout le monde : les commissions sont ce que vous en faites. Donc ce n'est pas obligatoirement que des lieux où vous devez travailler sur les délibérations : si vous avez envie d'amener des dossiers, c'est ce que je faisais moi, à l'époque, ce n'est jamais interdit par personne. Donc, et comme je ne suis pas dans ces commissions, je vous laisse...

Non, je le dis, je l'ai toujours dit à la majorité, Madame MAXIMI, non, je n'ai pas de problème. Je l'ai fait quand j'ai été Président de commission. Je ne vois pas où est le problème simplement, il faut s'en donner les moyens.

Sur la contractualisation, moi je suis plutôt d'accord avec vous parce que je pense qu'effectivement c'est une visibilité. Pour ça, il faut juste qu'on puisse, dans les cadres légaux du contrat de ville, le faire. Mais moi, je suis favorable à ça. D'ailleurs, pas simplement pour les gens du contrat de ville : pour les associations en général ; je trouve que c'est un confort dans les temps qui courent, qui est utile.

Et la troisième question sur le rapport métropolitain, il n'y a pas de distanciation avec la Métropole, hein. La Métropole, c'est aussi des services de proximité, c'est aussi des associations qui sont reçues par les vice-Présidents. Je me tourne vers la vice-Présidente aux affaires culturelles ou celle du sport : elles ont les mêmes rapports et les mêmes méthodes avec leurs directions culturelles ou sportives de la Ville ou de la Métropole.

Je n'ai pas le sentiment que les associations aient l'impression que ce soit très distant, mais je vous interpelle quand même sur un point parce qu'au fond, on pourrait toujours faire de la Métropole une sorte de diable.

Je rappelle qu'on a doublé, grâce au passage en Métropole, j'ai doublé la subvention du contrat de ville. La Ville mettait 300 000 et la Métropole, on est passé à l'époque grâce à ce passage, à 600 000 euros.

C'est aussi pour ceux qui s'interrogent s'il y a des politiques sociales au sein de la Métropole, je pourrais en faire un jour toute la liste. Il y a beaucoup de délibérations qui sont portées alors que ce n'est pas une compétence première. Mais en réalité, il y a plein d'endroits. Le fait qu'on soit passé, je pense aux fonds d'aide Jeunes par exemple, également, quand il a été transféré du Conseil général, nous l'avons augmenté quand il est passé à la Métropole, sur le contrat de ville, on est passé de 300 000 à 600 000 €.

Enfin, une petite anecdote, c'est Dominique ADENOT qui me le rappelait, mais je l'ai mis sur Facebook parce qu'il y avait évidemment, comme toujours, les commentateurs de canapé qui, sur mon annonce du décès de CASTRO, ricanaient en disant : « Mais qu'est-ce que vous vous mêlez de ça ? Quelle est votre affaire ? »

Bon, évidemment, les réseaux sociaux, ce n'est pas là où on a les couteaux les plus aiguisés de la boîte.

Je rappelle, comme ça, ça sera important pour la culture des élus que vous êtes : c'est CASTRO en 97, je crois que c'est une des décisions de Roger QUILLIOT, je pense, Dominique. Il a fait la Zac d'Aguesseau, je l'ai rappelé sur les réseaux sociaux, Monsieur BERNARD aussi. Donc CASTRO, il a œuvré dans le paysage urbain de Clermont-Ferrand, la ZAC d'Aguesseau qui est derrière la cour des Trois Coquins, c'est lui qui en a été le chef d'orchestre.

Voilà, puisque vous aviez parlé de CASTRO dans votre propos, j'utilise cette incise pour rappeler l'information de mémoire que nous a donnée Dominique ADENOT. Si vous êtes d'accord, on va passer au vote.

Ouh là là ! Calmez-vous, n'appuyez plus ! Il y a 18 élus qui n'ont pas le droit de voter. Je les énumère rapidement : le Maire, Madame JOSEPH, Monsieur PEYRE, Monsieur BLONDEAU, Madame LAFAYE... Donc

ça veut dire aussi pour ceux qui ont les pouvoirs. Madame BERNARD, Madame DULAC ROUGERIE, Madame AUDET, Madame BRIAT, Madame LAVEST, Monsieur BERTUCAT, Madame KHATCHADOURIAN-TECER, Monsieur VIGIGNOL, Madame LAPORTE, Monsieur EL BAKKALI, Monsieur DUBREUIL, Madame BARRAUD et Madame CANALES.

Donc tous les autres, vous pouvez appuyer, il en reste un peu. C'est soit des appartenances aux associations à titre personnel, c'est le cas de certains d'entre vous et pour d'autres, c'est des représentations dans les conseils d'administration de ces associations.

Est-ce qu'on est au complet ? Normalement, je dois avoir... C'est bon ? Allez, je clos le vote : 35 pour, aucune abstention, aucun contre. Je vous remercie, tous les autres étaient NPPV.

3. Réhabilitation de l'école élémentaire Victor Duruy

M. le Maire :

Je passe au point 2 qui est le point 3 en fait, et je donne la parole à Madame AUDET pour la réhabilitation de l'école élémentaire Victor Duruy.

Mme AUDET :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, donc, nous n'aurons pas d'images ce soir, puisque les choses sont un peu prématurées mais en tous les cas, nous reviendrons vers vous pour vous présenter, je l'espère, dans quelque mois, le projet final qui sera donc dans le cadre de la réhabilitation de l'école Victor Duruy, puisqu'il est bien question de cela.

Pour rappel, en 2019, nous vous présentions le schéma directeur de l'enfance qui allait, au fil des années, modifier à la fois la configuration de nos écoles, mais aussi, nous avions à l'époque prévu des travaux pour pouvoir aménager les écoles, les agrandir pour certaines et puis pour travailler, notamment sur la question des restaurants scolaires.

Donc cela s'est traduit par des travaux très conséquents dans les écoles, avec l'installation de modulables, par exemple dans les écoles Pierre Mendès-France, Chanteranne ou Aristide Briand, l'agrandissement de restaurants scolaires, à Pierre et Marie Curie à Chanteranne et Aristide Briand, l'ouverture de salles de classe, la redéfinition de périmètres scolaires, et nous allons d'ailleurs procéder à certains changements dans ce Conseil municipal.

En parallèle, bien sûr, la Ville investit pour des travaux dans ses écoles, sur l'entretien des locaux notamment, mais aussi sur l'adaptation au changement climatique via la rénovation thermique des bâtiments, comme à l'école Alphonse Daudet qui est en voie de se terminer ou alors à l'école Jules Vallès qui va commencer dans les prochains mois.

Nous avons aussi travaillé sur des cours végétalisées, nous en avons réalisé cinq depuis 2020. La maternelle-élémentaire Nestor Perret, maternelle-élémentaire Charles Perrault et l'élémentaire Jean Moulin et nous avons prévu d'en faire trois encore cette année.

Donc, la Ville investit dans ses écoles et la Ville va investir plus particulièrement à partir de cette année dans l'école Victor Duruy. Et donc, la présente délibération s'inscrit bien dans le cadre du schéma directeur qui vous a été présenté il y a quelques années. Cette école, Victor Duruy, elle se situe dans le quartier de la Gare, un quartier populaire. Elle accueille 188 enfants pour neuf classes et aussi 160 enfants qui sont inscrits à la cantine et 120 qui sont inscrits au SMAP le soir.

Elle accueille de nombreux enfants migrants allophones et elle s'inscrit dans le Contrat territorial d'accueil qui a été signé par la Ville afin de prendre en compte leurs besoins spécifiques. Cette réhabilitation, eh bien elle doit répondre à plusieurs enjeux : permettre déjà un accueil de qualité dans l'école avec l'accroissement des zones éducatives, du nombre de classes, l'agrandissement des espaces réservés au périscolaire, le déplacement et l'agrandissement du restaurant scolaire pour accueillir les enfants d'élémentaire et de la maternelle et répondre aux nouvelles normes, la mise en accessibilité de l'école avec l'installation d'un ascenseur, le remplacement de la coursive extérieure permettant l'évacuation des enfants et des adultes en cas d'incendie et bien évidemment, l'accès à certaines classes, la végétalisation de la cour, le réaménagement du préau, la destruction de certains bâtiments qui doit aussi permettre l'ouverture de l'école sur le quartier, l'amélioration des performances environnementales qui existent déjà et là, je laisserai peut-être mes collègues intervenir, je crois qu'ils l'ont prévu et tout cela doit se faire en site occupé.

C'est pour cette raison que nous allons procéder aux travaux pendant les vacances scolaires sur trois années et si tout va bien, nous espérons que ces travaux débutent dès l'année prochaine. Cet ouvrage est très complexe et demande des qualités techniques importantes de part, à la fois, de l'ampleur des travaux mais aussi du temps imparti qui est extrêmement restreint. Et il faudra une coordination très importante entre la conception et la réalisation. Des réunions de concertation sont d'ores et déjà prévues avec les équipes enseignantes, mais aussi les équipes de la Ville qui interviennent dans l'école.

Nous allons procéder par un dispositif un peu particulier que nous connaissons maintenant à la Ville, puisque c'est le même que dans le cadre du gymnase Edith Taver, par une procédure de dialogue compétitif qui va nous permettre d'avoir un marché global sur l'ensemble des travaux qui devaient être lancés à travers l'appel public en mars 2023.

À cette issue de l'appel public, il y aura trois regroupements qui seront sélectionnés par un jury dont vous avez le détail de sa composition dans la délibération, pour participer à ce dialogue compétitif et pour définir et développer les solutions de nature à répondre aux besoins.

La commission d'appel d'offres se réunira ensuite et devra statuer par rapport au groupement qui sera choisi suite à l'avis du jury.

C'est une refondation totale de l'école. L'estimation du coût global de l'opération est de 5 029 200 € TTC. C'est un des plus gros projets que nous allons effectuer au cours de ce mandat et donc, la présente délibération a pour objet d'autoriser le Maire à toutes les démarches administratives qui sont nécessaires pour la restructuration de l'école. Et nous reviendrons, je l'ai dit en début d'intervention, vers vous au moment du choix de l'équipe. Je vous remercie.

M. le Maire :

Merci, Madame. Madame CHENNOUF-TERRASSE, allez-y.

Mme CHENNOUF-TERRASSE :

Je vais juste revenir sur un point qui me paraît essentiel. Madame Cécile AUDET, je vous avais interpellée il y a un an et demi, alors, sur la question de la sécurité pour l'accès à l'école. Donc, les parents vous avaient interpellée il y a plusieurs mois sur cette question, une question qui est cruciale puisque les enfants qui sont soit accompagnés, soit non-accompagnés attendent un certain temps avant de pouvoir accéder à l'école.

Alors, est ce que dans le cadre de la refondation de l'établissement, de cette école, vous avez quand même réfléchi à réorganiser l'espace trottoir, l'espace « je traverse », l'espace sécurité pour les enfants et les parents.

Mme AUDET :

Je réponds juste en deux secondes parce que bon. En fait, on a fait des travaux déjà depuis des années même, puisque le portail a été repoussé pour agrandir la zone d'attente devant l'école élémentaire. Mais si cela devait être un besoin de l'école qui soit défini dans le cadre des concertations qui vont être faites avec les équipes enseignantes et puis les parents d'élèves bien sûr, je les ai oubliés dans mon intervention qui siègent au conseil d'école et puis les animateurs du SMAP et tous les personnels qui y travaillent, nous étudierons bien sûr peut-être une chose différente de ce qui avait été demandé par l'école il y a quelques années.

M. le Maire :

Monsieur CHABRILLAT ?

M. BERTUCAT :

Non, c'était moi avant.

M. le Maire :

Non mais je veux bien que vous vous fassiez passer, mais moi, j'ai Monsieur CHABRILLAT sur mon truc. Monsieur BERTUCAT, allez-y.

M. BERTUCAT :

Monsieur le Maire, chers collègues, il y aura la livraison du centre sportif Edith Taverl en septembre prochain, notre tout premier bâtiment à énergie positive et il y aura la réhabilitation de l'école Victor Duruy avant la fin de ce mandat. Pour le groupe Socialistes et apparentés, ces deux chantiers constituent le symbole de notre ambition en matière de transition énergétique des bâtiments publics, et notamment de ceux à destination de notre jeunesse.

Tout est fait pour mettre à disposition de nos enfants un environnement d'éveil, d'apprentissage et d'épanouissement optimal. Par ailleurs, l'école élémentaire Duruy est un ensemble vieillissant particulièrement inadapté aux pratiques éducatives. Certains ouvrages ne répondent plus aux normes de sécurité incendie, comme les passerelles extérieures par exemple. Dans le cadre de ce projet, nous avons recours à un marché de conception-réalisation qui est techniquement la solution la plus adaptée pour satisfaire aux enjeux de rénovation et de transition énergétique.

Vous avez pu le lire dans cette délibération, les objectifs sont ambitieux. Le niveau de performance visé est le niveau E3, qui est l'un des plus élevés pour les bâtiments en rénovation. Il correspond à une baisse de 40 % des consommations et au recours à une source d'énergie renouvelable, d'où le raccordement déjà réalisé au réseau de chaleur urbain.

L'un des grands enjeux de cette réhabilitation est également, au travers d'une réflexion autour d'aménagements bioclimatiques, d'atténuer au maximum les effets du réchauffement en période estivale et de garantir aux enfants, aux personnels de la communauté éducative et aux agents de la Ville des températures intérieures qui soient gage de confort, notamment lors des pics de chaleur.

C'est à dire que nous aurons un groupe scolaire qui, à l'intérieur comme à l'extérieur, bénéficiera d'aménagements adaptés aux enjeux de notre époque, susceptibles de réduire les montées en température d'une part, et de lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur d'autre part. Là encore, la forme juridique retenue doit nous permettre, en plus d'enjeux de délais et de coûts, de tenir nos objectifs de bifurcation, notamment grâce au travail en groupement maître d'œuvre/entreprises qui permet de confronter les points de vue des différents corps de métiers afin d'envisager l'aménagement optimal pendant le temps des vacances scolaires.

Au total, ce sont plus de 5 millions d'euros que nous allouons à cette opération. Monsieur le Maire, je vous remercie.

M. le Maire :

Merci, Monsieur BERTUCAT. Monsieur CHABRILLAT ?

M. CHABRILLAT :

Merci Monsieur le Maire. Rapidement, Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour rappeler deux ou trois petites choses au nom du groupe Écologiste ; tout d'abord noter le fait qu'on respecte à travers ce projet, un certain nombre d'engagements, un certain nombre de priorités de cette majorité.

D'abord, on respecte notre schéma de restructuration de l'offre scolaire, ça a été évoqué par Cécile AUDET, ensuite, comme le disait mon collègue Christophe BERTUCAT à l'instant, c'est un projet qui s'inscrit dans le programme de rénovation énergétique de notre patrimoine, ce qui veut dire qu'on va améliorer à la fois le confort et les conditions d'apprentissage des élèves de cette commune, qu'on améliore les conditions de travail des équipes pédagogiques et de l'ensemble de ceux qui travaillent sur ce site, qu'on maîtrise nos consommations d'énergie, nos émissions de gaz à effet de serre et, espérons-le, au moins, nos factures d'énergie.

On a un troisième élément qui a été évoqué à l'instant aussi, qui est donc la poursuite du travail de végétalisation et d'adaptation de la cour de cette école. Mais je voudrais insister sur un dernier point et rendre hommage, vraiment, à l'implication et à l'efficacité de nos services de la Direction de l'Enfance, de la Direction de la Construction et de la Gestion responsable du patrimoine, j'y suis arrivé, Monsieur le Maire, qui ont vraiment beaucoup, beaucoup travaillé sur la conception de ce projet pour permettre qu'il puisse se réaliser en site occupé, ce qui n'était pas gagné au début et on avait imaginé le fait d'avoir éventuellement à déménager, enfin vraiment à faire des évolutions d'aménagement de conditions de travail, de conditions d'apprentissage qui auraient été très lourdes pour l'ensemble, pour les élèves et la communauté éducative.

Donc, on va arriver à faire ce travail en site occupé. Cela va permettre donc, de simplifier, de limiter les désagréments, il y en aura, mais de limiter les contraintes pour les élèves, pour les enseignants, pour les personnels. Cela va permettre de gagner du temps sur la réalisation de ces travaux. Ça va permettre enfin une meilleure maîtrise de la facture de l'ensemble de l'opération.

Donc c'est vraiment là encore, un triple dividende qui est à mettre au crédit de nos services et de nos équipes qu'on vient de saluer ici.

M. le Maire :

Merci beaucoup, si je n'ai pas d'autre intervention, je vais vous proposer de passer au vote. Comme personne n'est à l'école, tout le monde peut voter. Madame VIGNAL, personne n'a son pouvoir ? Elle a donné son pouvoir, Madame VIGNAL ? Non. Bon, donc je clos. 53 pour, majorité atteinte, pas d'abstention, pas d'opposition. Je vous remercie

4. Adhésion à la Coalition des villes européennes engagées contre le racisme

M. le Maire :

Madame GALLAIS, pour l'adhésion à la Coalition des villes européennes contre le racisme. Je vous donne la parole, Madame.

Mme GALLAIS :

Bonjour. Merci Monsieur le Maire. Je suis ravie de vous présenter cette délibération portant adhésion de la ville de Clermont-Ferrand à la Coalition européenne des villes engagées contre le racisme, le Réseau ECCAR : European Coalition of Cities against Racism.

Donc, chers collègues, quelques éléments de contexte, quelques chiffres aussi pour illustrer la force de cet engagement. D'après la Défenseur des droits en France métropolitaine, l'origine réelle ou supposée constitue le deuxième critère de discrimination après le sexe. 11 % des individus qui déclarent avoir vécu une ou des discriminations en raison de l'origine réelle ou supposée et/ou de la couleur de peau au cours de ces cinq dernières années.

Ainsi, lors de la recherche d'un emploi, les personnes ayant un nom à consonance arabe doivent envoyer plus de trois CV pour décrocher un entretien, là où seulement deux pour une personne avec un nom à consonance hexagonale. Les personnes d'origine immigrée ont 8 % de chances en moins d'exercer un emploi public. D'après l'enquête du TeO2, la trajectoire d'origine de l'INED, la part des personnes ayant subi au moins une fois une discrimination ou une situation de discrimination a augmenté en dix ans, passant de 14 à 19 %.

Pour les hommes, l'origine demeure le principal motif de discrimination dans 58 % des cas. Pour les femmes, c'est le second motif de discrimination après le sexisme pour 32 % des cas ; pour bien poser le cadre aux collègues, parce que Clermont-Ferrand n'est évidemment pas épargnée par ces discriminations.

Alors le non-recours, et ça, c'est un vrai problème aussi, le non-recours, ma collègue Sondès en a parlé précédemment, le non-recours suite aux discriminations reste massif : seules 7 % des personnes ayant subi une discrimination ont entrepris une démarche auprès soit d'une association, soit d'un syndicat ou du Défenseur des droits.

Et seulement 2 % des victimes de discriminations portent plainte. Donc, d'après l'enquête Cadre de vie et de sécurité du ministère de l'Intérieur, 1,2 million de personnes seraient victimes chaque année d'au moins une atteinte à caractère raciste, antisémite ou xénophobe, injure, menace violente et discrimination.

Alors, ces discriminations raciales, chers collègues, prennent leur source dans le racisme dit ordinaire. Le rapport de la Commission nationale consultative des Droits de l'homme de 2021 montre que 80 % des personnes interrogées pensent qu'une lutte vigoureuse contre le racisme est nécessaire en France.

Cependant, chez ces mêmes personnes, elles répondent à 38 % que l'Islam est une menace contre l'identité de la France, à 37 %, que les Juifs ont un rapport particulier à l'argent et à 48,8 % qu'il y a trop d'immigrés aujourd'hui en France.

Nous constatons donc que les stéréotypes et les préjugés, malheureusement, restent bien ancrés dans notre imaginaire et dans l'imaginaire collectif de notre pays. Ce maintien des stéréotypes et préjugés se renforce aussi par la manière dont nous sommes sans cesse soumis dans notre éducation, par notre culture, dans les médias, à des représentations qui outillent parfois une pensée raciste.

Juste pour illustrer, seules 14 % des personnes perçues comme racisées sont représentées dans les programmes télévisés en 2021 et dans 43 % des situations, ils sont représentés comme des délinquants, des terroristes et ont une image extrêmement négative qui est véhiculée.

Alors lorsqu'on parle de racisme, je vais citer Michel WIEVIORKA qui sera présent à Clermont-Ferrand le 25 mars, je vous en reparlerai après, Michel WIEVIORKA, sociologue, spécialiste de ces questions-là, qui le définit ainsi : « Le racisme s'est considérablement transformé au fil du temps et la distance est grande, entre ces expressions classiques qui se réclament de la science et qui le légitiment, et ses formes contemporaines qui se réfèrent de plus en plus à l'idée de la différence et à l'incompatibilité des cultures. »

Donc à ce propos, comme je vous l'ai dit, dans le cadre de nos actions d'Égalité toute l'année autour du 21 mars qui est la journée pour l'élimination du racisme, nous aurons le plaisir d'accueillir Michel WIEVIORKA à 14h dans les salons de l'Hôtel de Ville pour une conférence sur les enjeux de la lutte contre le racisme en France.

Alors notre ville de Clermont-Ferrand, notre belle ville de Clermont-Ferrand, est engagée pour l'égalité des droits. Comme vous le savez, depuis 2015, la Ville, avec la création de la Délégation et la création de la Mission Égalité des droits, s'est engagée très fortement contre les oppressions systémiques que sont le sexisme, la LGBTphobie, le racisme et le validisme. Pour ce faire, nous nous appuyons sur des partenaires experts qui sont les associations au travers de nos réseaux, nos différents réseaux associatifs. Le réseau Lutte contre le racisme, qui a été créé en 2017, s'appuie sur les associations implantées au plus près des habitants et des habitantes qui vivent au quotidien ces atteintes racistes.

Nous avons mené plusieurs actions de sensibilisation, notamment une quinzaine de l'Égalité qui avait pour thème les diversités culturelles en 2019, ainsi que la création de l'Observatoire territorial des discriminations en 2022, mais aussi des outils comme le Discriminomètre, qui est distribué et édité depuis un an et aussi avec le lancement d'une grande enquête locale – et je vous incite à y participer – sur la perception du vécu des discriminations puisque nous souhaiterions avoir un panel d'au moins 1 % des Clermontois et Clermontoises, ce qui équivaut à 14 000 mais pour l'instant, nous en sommes loin et tout le monde peut participer.

Alors pourquoi adhérer à ECCAR ? ECCAR, c'est une suite logique de notre action. La Coalition des villes contre le racisme est une initiative lancée par l'UNESCO en 2004. L'objectif était de créer un réseau d'échange d'expériences afin de lutter contre le racisme, la discrimination et la xénophobie. Les premières villes engagées se sont réunies pour acter un plan d'engagement réciproque, ce que nous avons fait aussi à la Ville, et vous l'avez d'ailleurs dans la délibération : les 10 points saillants de notre engagement, le plan de l'engagement réciproque qui deviendra le fondement de l'investissement de chaque ville qui souhaite adhérer à ce réseau.

Depuis 2004, 162 villes européennes se sont investies dans cette coalition, dont 21 villes françaises parmi lesquelles nous pouvons citer Paris, Grenoble, Lyon, Nantes, Toulouse, Montpellier, Bordeaux.

Notre ville de Clermont-Ferrand n'est pas épargnée par la montée des actes racistes et xénophobes, comme nous l'avons malheureusement constaté récemment sur les murs de nos villes, de nos universités, mais quotidiennement aussi malheureusement dans la vie des habitants et des habitantes.

S'engager dans le réseau ECCAR, c'est pour notre majorité une volonté concrète de mettre en place des plans d'actions ambitieux avec d'autres directions aussi, dont l'Europe, et là, je me réfère à mon collègue Jérôme AUSLENDER sur la question de la dimension européenne de ce réseau qui est extrêmement important et qui va nous amener à pouvoir créer des passerelles.

De plus, dans un contexte européen, comme vous le savez chers collègues, de montée des fascismes entre autres en Italie mais pas uniquement, où la question migratoire est extrêmement compliquée dans ces pays-là et aussi du recul des droits humains dans de nombreux pays européens et du monde, s'inscrire dans ce réseau ECCAR, c'est aussi inscrire la ville de Clermont-Ferrand et réaffirmer la tradition qu'a notre Ville de participer à un réseau d'une Europe fraternelle et accueillante.

Alors vous remerciant, chers collègues, de votre soutien pour le vote de cette délibération, je voudrais vous donner une dernière information parce qu'on m'a récemment un peu interpellée sur le fait des invitations que nous ne lancerions pas à tous les élus et donc, je vous lance l'invitation le 20 mars, dans le cadre du 21. On a une inauguration à 18h avec le film Femmes de quartier, une expo photos et des témoignages de Clermontois et Clermontoises qui ont subi le racisme, en partenariat avec les associations A2TE, le comité régional Mosaïc et la Mission Égalité. Et enfin, le 25 mars, après la conférence de Monsieur WIEVIORKA, nous signerons à 16h l'adhésion au Réseau ECCAR de la Ville de Clermont-Ferrand. En vous remerciant.

M. le Maire :

Merci. Monsieur Lucas PEYRE ?

M. PEYRE :

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, les discriminations sont un fléau subi au quotidien par une partie de nos concitoyens, à Clermont-Ferrand comme ailleurs. Je pense aussi bien aux tags racistes retrouvés sur les murs de notre espace public et que nos services, je les en remercie, ont nettoyé avec toujours autant de réactivité, qu'aux expéditions punitives menées par l'extrême droite dans certaines villes récemment.

Face à ce constat, notre Ville s'est saisie de ce problème à bras le corps. D'abord de manière globale, en faisant de l'égalité entre toutes et tous un impératif majeur de toutes nos politiques publiques, et en accompagnant et soutenant les associations qui luttent en permanence contre ce type de phénomène.

Ces dernières sont réunies dans différents réseaux par la Mission Égalité des droits qui mène ainsi une action plus ciblée contre les discriminations à travers des initiatives, des plans d'actions, des journées spécifiquement dédiées à ces questions.

Nous avons franchi un cap récemment, avec la mise en place d'un Observatoire territorial des discriminations. Il est en effet impératif de connaître avec le plus de précision possible l'ampleur et les caractéristiques de ces pratiques pour pouvoir les combattre avec le plus d'efficacité possible.

Si aucune pratique discriminatoire n'est acceptable, celles liées aux origines ou à la couleur de peau semble particulièrement prégnante, selon une enquête menée dans le cadre de cet Observatoire. Plus largement, un sondage réalisé il y a seulement trois semaines par l'institut Ipsos a révélé que 91 % des Français noirs ou métisses disent avoir été au moins une fois victime d'une discrimination à caractère racial.

C'est la preuve que le racisme n'a pas disparu de la société française et qu'il se porte toujours aussi bien dans tous les domaines : logement, emploi, pour ne citer que deux secteurs essentiels à chacune et à chacun, dont l'accès est beaucoup plus difficile si on a le mauvais goût, aux yeux de certains, d'avoir le mauvais nom ou le mauvais prénom.

Si ces pratiques ont donc toujours existé, il fut un temps où elles étaient assez largement délégitimées et déconsidérées dans le débat public en dehors d'une frange du spectre politique isolé du reste par ce qu'on a appelé le cordon sanitaire. Aujourd'hui, beaucoup de digues lâchent. La lutte contre le racisme serait presque devenue un combat de privilégiés, une obsession de bobos, une manière de ne pas voir la réalité.

Laquelle ? On ne le saura pas ou plutôt, on la devine trop bien. Un candidat à l'élection présidentielle surmédiatisé nous explique très sérieusement que, quand une entreprise n'embauche pas Mohamed ou Abdou à cause de son prénom, ce n'est pas la faute de l'employeur, mais celle de Mohamed ou Abdou, ou plutôt de ses parents qui ne l'ont pas appelé de la bonne manière. Dans un tel contexte de libération de la parole xénophobe, l'extrême-droite, parce qu'il faut la nommer, multiplie les attaques décomplexées. Début janvier, les locaux de l'UNEF Auvergne étaient vandalisés et des tags retranscrivant le nom d'un groupuscule d'extrême-droite pourtant dissous en recouvraient les murs. Début février, à Lille, le très controversé bar de la Citadelle programmait une soirée intitulée : « Qu'ils retournent en Afrique ». Pas plus tard qu'avant-hier, les locaux du Centre d'accueil de demandeurs d'asile situés à Bègles, en Gironde, étaient recouverts de croix de Lorraine, de référence directe à un autre groupuscule néofasciste et là encore, du message : « Qu'ils retournent en Afrique », un acte abject qui faisait suite quelques jours plus tôt à des dégradations similaires sur les locaux du Planning familial de Bordeaux.

Oui, oui, il est temps, plus que jamais de reprendre dans ce pays le combat politique, culturel et institutionnel contre toute forme de racisme. Ceux qui brandissent les valeurs de la République sans jamais évoquer ces questions, ni même reconnaître cette réalité, perdent toute crédibilité. Chaque discrimination raciale est une atteinte à la devise Liberté Égalité Fraternité, un coup de canif dans le pacte républicain, un mauvais coup porté à la cohésion nationale.

Cette délibération est par ailleurs en cohérence avec nos politiques d'accueil fraternel. Je pense notamment à notre Contrat territorial d'accueil et d'intégration, en accord également avec nos politiques d'ouverture sur le monde. Je pense au bilan de la politique internationale qui sera présenté tout à l'heure par notre collègue Jérôme AUSLENDER. Pour toutes ces raisons, le groupe des élus Socialistes et apparentés votera bien évidemment avec conviction et fierté en faveur de cette adhésion à la coalition des villes européennes engagées contre le racisme, qui permettra d'enrichir et de renforcer notre action en la matière. Je vous remercie.

M. le Maire :

Merci. Madame CHENNOUF-TERRASSE.

Mme CHENNOUF-TERRASSE :

Oui. Le groupe Clermont en commun France Insoumise soutient évidemment cette proposition. Voilà déjà plusieurs années que nous mettons en garde contre la montée des violences racistes dans notre Ville, qui sont notamment le fait de groupuscules d'extrême-droite. Il y a bien sûr un racisme ordinaire, ancré dans toutes les têtes, dont on ne se rend pas compte quand on ne le subit pas. Celui-ci se combat par l'éducation, par le partage, par l'apprentissage et la fraternité. Il y a aussi le racisme structurel : c'est celui des employeurs qui refusent les CV comme nous l'a rappelé Madame GALLAIS.

CV avec un nom à consonance arabe ou celui des propriétaires qui ne louent pas leur appartement ou qui le louent simplement aux blancs. C'est une réalité malheureusement, réalité amère mais il faut faire le constat pour pouvoir le combattre. Celui-là se combat dans la justice et par la vigilance citoyenne car les lois contre ces pratiques existent et elles sont trop peu souvent appliquées malheureusement. Mais le racisme le plus inquiétant, celui qui monte dans notre Ville, c'est le racisme comme projet politique.

Des groupuscules fascistes se sont installés à Clermont-Ferrand et il ne se passe donc désormais pas plus d'un mois sans qu'ils ne fassent parler d'eux, donc par leur violence. Ils agissent contre des personnes racisées, contre les LGBT, contre les militants progressistes. Les services de renseignement alertent depuis plusieurs années déjà sur le racisme du territoire et le racisme terroriste de l'extrême droite.

Nous demandons à ce que soit publié un état des lieux de la situation à Clermont-Ferrand. Un cadre d'actions conjointes doit être défini pour coordonner la réponse de la municipalité, de la Préfecture, de l'université, qui est souvent le théâtre de ces attaques et des organisations syndicales et politiques qui en sont la cible.

Nous espérons que l'adhésion à cette coalition... Pardon, je termine, c'est important quand même, donc, nous espérons que l'adhésion à cette coalition européenne sera également un moyen d'échanges sur cet aspect du problème et que nous y trouverons des bonnes pratiques pour enrayer ce phénomène qui est la peste et le choléra en même temps. Alors moi, je dirais simplement que combattre ce racisme-là, sous toutes ses formes, quelle que soit la forme du racisme, il faut aussi pouvoir avoir la force, parce que la logique de soutenir évidemment ce projet-là, c'est d'une évidence sans fard, c'est une évidence qui ne doit pas mener débat aujourd'hui, c'est une évidence qui doit être intégrée dans le corps de chacun et dans l'esprit de chacun que nous sommes.

La citoyenneté, ici, depuis quelques années, nous l'avons constaté, nous les militants, est une citoyenneté à deux vitesses. Alors, dans les années 80, je vous le rappelle et j'en ai fait partie, il y a eu tout un groupe de jeunes des quartiers qui se sont mobilisés, ce qu'on appelait Émergence en 83, la Marche pour l'Égalité en 84.

Nous nous sommes battus, nous nous sommes battus et j'en ai fait partie, pour inscrire tous ces jeunes qui étaient complètement en dehors du système parce qu'on les avait exclus du système. On leur demandait d'être de simples citoyens, mais pas des citoyens entiers, à part entière, en tant que citoyens français avec un nom, eh ben voilà, à connotation arabe ou portugaise ou polonaise, parce que, aussi la communauté polonaise avait été touchée dans les années 70, la communauté portugaise avait été touchée dans les années 70 et la communauté maghrébine avait été touchée aussi dans les années 70.

Donc nous nous sommes battus en 83 pour faire l'Émergence et en 84, pour faire la Marche de l'Égalité. Alors je demande à chacun des citoyens ici que nous sommes, en tant qu'élus responsables, de voter en faveur de ce projet-là et de soutenir Madame GALLAIS, et de soutenir la municipalité pour combattre ce phénomène qu'est le racisme. Merci.

M. le Maire :

Merci Madame. Monsieur EL BAKKALI.

M. EL BAKKALI :

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, les discriminations, le racisme, la xénophobie progressent dans toute l'Union européenne. Si nous n'agissons pas, nous lui offrons un terrain fertile pour croître et se propager. Le racisme n'est pas une opinion, mais une violation des droits humains.

Il faut créer des plans d'action collectifs et ambitieux pour combattre ce fléau. Les plans d'action nationaux doivent aller au-delà des mots et inclure des mécanismes de suivi avec des actions concrètes et tangibles sur le terrain.

Ce n'est pas une coïncidence si la montée des niveaux de racisme s'accompagne d'une montée de l'extrême-droite en Europe, que ce soit en Italie, en Hongrie ou en Suède. Aujourd'hui, plus que jamais, nous devons nous montrer particulièrement vigilants pour nous assurer que chacun et chacune dans notre société ait accès aux mêmes opportunités sur le marché du travail, face à la justice et dans l'enseignement. Le racisme tue, prive les personnes de leurs droits humains et empêche la société de bénéficier de toutes les compétences et de toute l'expérience de nos citoyens.

Passons des simples mots à des actes concrets. Il est temps d'appliquer pleinement la devise de l'Union européenne : « Unie dans la diversité ». La Coalition européenne engagée contre le racisme peut jouer un rôle majeur afin d'améliorer leurs politiques de lutte contre le racisme, les discriminations et la xénophobie. Les municipalités sont un facteur clé pour assurer que tous les citoyens et les citoyennes, indépendamment de leur nationalité, origine ethnique, culturelle, religieuse ou sociale, puissent vivre dans la dignité, la sécurité et la justice.

Le Conseil de l'Europe observe que la difficulté avec la discrimination structurelle, c'est de lui conférer une visibilité dans la mesure où, parce qu'elle s'impose à nous, nous grandissons souvent sans la remettre en question. Lorsque le système pénalise certains groupes de personnes et que la discrimination systémique a été mise en évidence, des mesures doivent être prises pour changer les comportements et le mode de fonctionnement institutionnel qui produisent ces désavantages. Les villes de ce réseau doivent mettre tout en œuvre pour garantir que toutes les politiques, tous les programmes et toutes les activités soient axées sur le principe de la non-discrimination.

La lutte contre le racisme et les discriminations doit être un volet essentiel de leur action et concerne aussi bien la discrimination au niveau individuel qu'institutionnelle ou systémique. Ce volet d'intervention doit inclure des initiatives qui visent à prévenir le racisme et les discriminations et à protéger ceux et celles qui y sont confrontés en passant en revue les règles et réglementations municipales pour repérer les mécanismes susceptibles d'être discriminatoires à l'égard des groupes minoritaires, en apportant aux victimes du racisme et de discriminations, des conseils et un soutien spécialisé et en menant des campagnes contre le racisme et les discriminations.

Je tiens à saluer le travail et l'engagement continu de la délégation Égalité des droits et lutte contre les discriminations dans notre Ville, impliquée, et depuis longtemps, dans ce combat.

Cette adhésion à la Coalition des villes européennes engagées contre le racisme est un moyen pour discuter des bonnes pratiques et des problèmes communs et pour concevoir des solutions qui aident les municipalités dans leurs tâches de promotion de l'égalité et de lutte contre l'intolérance, la xénophobie, le racisme et les discriminations.

J'en profite pour vous informer que le mardi 21 mars, c'est la Journée internationale contre les discriminations raciales. Je vous invite à 18h30 pour une manifestation organisée contre les discriminations par le Collectif Nous aussi. Je vous remercie.

M. le Maire :

Merci. Madame BISMIR, à vous.

Mme BISMIR :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci à Madame GALLAIS pour cette présentation. Nous voterons bien évidemment et avec enthousiasme l'adhésion de notre Ville à la Coalition européenne des villes contre le racisme. Vous soulevez très bien dans le rapport les problèmes. Les chiffres de l'Observatoire territorial des discriminations sont alarmants et obligent la Ville à prendre des mesures. Intégrer ce réseau européen vous oblige donc à élaborer un plan d'action pour chacun des 10 axes que vous nous avez présentés. Nous serons donc très attentifs lorsque vous nous présenterez ce plan d'action et nous espérons qu'il portera ses fruits pour que les Clermontoises et Clermontois soient moins discriminés dans notre Ville. Je vous remercie.

M. le Maire :

Monsieur MAQUAIRE, s'il vous plaît, vous avez la parole.

M. MAQUAIRE :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, rapidement, adhérer à cette Coalition des villes européennes contre le racisme est un acte symbolique fort à l'heure où nous observons une recrudescence des propos, des actes à caractère raciste ces dernières années.

La lutte contre le racisme et plus généralement, contre toutes les formes de discriminations, a toujours été une préoccupation majeure, guidant l'action municipale à Clermont-Ferrand et cette délibération en est le parfait exemple.

Aujourd'hui encore, les discriminations à l'égard des personnes racisées restent solidement ancrées dans notre société, que ce soit les difficultés à trouver un logement, un emploi, subir nombre de remarques insultantes et autres préjugés grossiers, les contrôles au faciès jusqu'à la violence physique, ce sont autant de situations aussi insupportables que quotidiennes contre lesquelles nous avons le devoir d'agir, mes chers collègues.

Cela étant, nous ne pouvons dissocier le combat contre le racisme à la lutte contre les droites extrêmes. Partout en Europe, dans le monde, la haine et le rejet contre l'autre gagnent du terrain à mesure que l'extrême-droite identitaire parvient à diffuser ses idées abjectes dans le débat public, parfois réussissant à même se hisser au pouvoir, comme en Pologne, en Hongrie ou en Italie.

Dans ce contexte de banalisation des idées d'extrême-droite, bien aidé en France par le délitement des politiques de droite qui glissent petit à petit vers la reprise des thèses sécuritaires et la montée en puissance de médias d'opinion à la ligne éditorialiste plus que droitier, résulte une hausse des atteintes à caractère raciste.

À Bordeaux, Lyon ou Montpellier, certains groupes identitaires décomplexés par le climat nauséabond favorable aux comportements violents contre les personnes racisées, agressent physiquement des personnes au simple prétexte de leur origine ou leur couleur de peau. Pas plus tard que vendredi dernier, un militant de L'Action française de Génération Zemmour, a été condamné pour avoir lynché, lynché dans le centre-ville d'Aix-en-Provence, un français d'origine algérienne.

Par ailleurs, ces mêmes groupuscules n'hésitent pas à recourir à des méthodes de plus en plus extrêmes, jusqu'au terrorisme. Preuve en est le nombre grandissant d'attentats fort heureusement déjoués à l'encontre de l'État ou de certains lieux de culte. Les droites restent aujourd'hui une menace bien présente, luttant sans relâche contre toute forme de solidarité, jusqu'à faire annuler par décision de justice une subvention de Paris à l'ONG SOS Méditerranée venant en aide aux exilés risquant la mort lors de leur traversée pour l'espoir d'une vie meilleure en Europe.

À Clermont-Ferrand, nous n'oublierons pas les tags racistes sur les murs de l'université. Nous n'oublierons pas non plus les intimidations contre notre députée Marianne MAXIMI pendant sa campagne pour les députés. Nous n'oublierons pas le saccage du local de l'UNEF, il y a quelques semaines, lorsqu'il a préparé le Festival étudiant contre le racisme et les discriminations, qui se terminera par ailleurs demain. Nous n'oublierons pas non plus les petits commentaires sous la publication des réseaux sociaux de Monsieur le Maire invitant les concitoyens aux Journées de l'Afrique.

À Clermont-Ferrand, vous pouvez compter sur la gauche clermontoise, mes chers amis, nous serons toujours le rempart contre ces droites extrêmes, racistes, rétrogrades et de leurs groupuscules identitaires violents qui viennent gangrener notre Ville par leurs idées nauséabondes et leurs exactions d'une lâcheté crasse. Je les invite à regarder la propre histoire de notre Ville qui inscrit sa tradition et dans son ADN, la promotion des valeurs humanistes d'accueil et d'inclusion. L'adhésion, bien sûr, à cette Coalition des villes européennes contre le racisme s'inscrit dans le sens de la continuité de nos actions. Pour ces raisons, le groupe Génération.s votera cette délibération. Je vous en remercie.

M. le Maire :

Merci. Madame JALICON.

Mme JALICON :

Merci Monsieur le Maire. Nous voterons cette délibération sans réserve, car nous approuvons cette adhésion à ce réseau de Coalition des villes européennes engagées contre le racisme et nous soutenons le Conseil municipal et tous nos collègues dans la lutte contre les discriminations.

Néanmoins, je voudrais quand même, si vous voulez bien m'écouter, que vous acceptiez de faire un distinguo entre droite et extrême droite, et je voudrais quand même, Magali, rectifier une erreur de langage relativement grave qui consiste en une confusion entre croix de Lorraine et croix gammée. Ce n'est pas la même chose. Tu as dit croix de Lorraine, voilà, c'est une erreur de langage et je voulais la rectifier, si tu permets.

M. le Maire :

En fait, la réalité, c'est que dans l'espèce, je crois qu'ils ont utilisé la croix de Lorraine, mais c'est un détournement du symbole qu'est la croix de Lorraine, évidemment.

Mme JALICON :

D'accord, merci de cette précision. Nous voterons la délibération.

M. le Maire :

Pour ce qui nous concerne, je crois, Madame JALICON, que je ne fais jamais d'amalgame entre la droite républicaine et l'extrême-droite.

Mme JALICON :

Mais je le sais, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Je dis simplement que – et là, je ne parle pas de la droite politique – c'est que la montée aujourd'hui, la libération d'une parole xénophobe, envahit tous les écrans.

Mme JALICON :

Nous le déplorons.

M. le Maire :

Et donc, il y a une bataille culturelle et je souhaite que nous soyons tous attentifs. Vous savez, pour être très clair, les propos qui ont été tenus sur une boucle WhatsApp par une responsable politique de mon parti politique montrent que tout le monde aujourd'hui ouvre des digues. Et je le dis avec beaucoup de transparence, moi, je fais passer la limite entre ceux qui ont des paroles racistes et ceux qui n'en ont pas. Et la droite républicaine, quand elle est ferme sur ses valeurs et quand elle n'oublie pas qu'elle a été une des composantes de la Résistance à l'oppression raciste, elle est tout à fait bienvenue dans le clan de ceux qui combattent les racistes et les xénophobes. Encore faut-il que chacun d'entre nous, nous soyons vigilants aux digues et aux porosités intellectuelles qui sont en train de miner tout le corps social, voire même nos propres organisations politiques ou syndicales ou associatives.

(inaudible coupure micro)... par tout le monde à ce que j'ai compris, on va passer au vote, montre de toute façon notre engagement collectif sur ce sujet, il n'y a pas de doute. Et je pense que c'est bien d'en profiter pour rappeler notre solidarité, vous l'avez dit, beaucoup, donc je ne voulais pas en rajouter mais pendant le vote avec l'UNEF de Clermont et avec les militants associatifs, étudiants qui ont connu ces exactions.

Tout le monde a voté ? Sauf moi. Ben oui, je ne peux pas faire deux choses à la fois. Je ne suis pas une fille. 54 pour, zéro abstention et zéro contre, je vous remercie, c'est adopté.

COMMISSION 3 : Relations internationales - Vie universitaire et étudiante - Sport - Attractivité - Culture

5. Soutien aux populations victimes - séismes en Turquie et Syrie

M. le Maire :

Je donne la parole à Monsieur AUSLENDER qui aura deux délibérations, ou plus exactement une délibération et un rapport d'information. Je propose qu'on embraye tout de suite derrière, on votera mais je ne te redonnerai pas la parole, je te la laisserai.

Monsieur AUSLENDER, la première, c'est le soutien aux populations victimes du séisme en Turquie et en Syrie.

M. AUSLENDER :

Oui, merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, suite effectivement aux tremblements de terre qui ont frappé la Turquie et la Syrie le 6 février dernier et dont le bilan tragique ne cesse de s'alourdir, le directeur de l'OMS relevait qu'il s'agissait du pire désastre naturel dans cette région en un siècle : plus de 45 000 morts en Turquie, plus de 6 000 morts en Syrie.

Il vous est donc demandé de bien vouloir voter cette délibération qui permettra le versement d'un montant de 10 000 € de notre collectivité au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales du Ministère des Affaires étrangères, le Faceco, qui coordonne et qui attribue l'aide des collectivités territoriales auprès des sinistrés afin de participer à la mise en œuvre des différents dispositifs d'accompagnement des victimes, d'hébergement d'urgence, de soins, d'alimentation ou encore de soutien psychologique et donc, de manifester ainsi la solidarité des Clermontois face à cette terrible catastrophe naturelle.

M. le Maire :

Monsieur COSKUN, et ensuite, Monsieur EL BAKKALI.

M. COSKUN :

Merci Monsieur AUSLENDER, merci pour ce geste de soutien aux victimes des séismes en Turquie et en Syrie. Merci bien entendu, à tout le Conseil municipal et à Monsieur le Maire.

Donc, on sait que deux tremblements de terre très violents dans un intervalle de 9h accompagnés de milliers de répliques ont frappé la Turquie et la Syrie et causé environ 50 000 victimes en Turquie et 6 000 en Syrie.

Le sort s'est violemment acharné sur le sud-est de l'Anatolie et le nord de la Syrie. Un constat très simple : des dizaines de milliers d'immeubles sont écroulés d'un seul coup, sans laisser la moindre chance à leurs occupants, saisis dans leur sommeil par ces violentes secousses.

Des familles entières ont été décimées et les survivants sont privés de tout. L'heure est grave. Il s'agit de plus de 20 millions de personnes sinistrées, dont au moins 5 millions en situation de grande vulnérabilité. C'est quasiment une zone équivalente à celle de la Grèce qui a été touchée. Les dommages matériels sont énormes.

Plusieurs centaines de milliers de logements ont été soit démolis, soit lourdement endommagés, mais également les réseaux d'approvisionnement en eau et en électricité.

Le lourd bilan humain, social et économique de cet événement dramatique pourrait avoir de graves répercussions sur la stabilité non seulement de cette zone, mais de la région entière, en provoquant un exode massif de millions de personnes. Les besoins sont immenses : mise à l'abri des survivants, accès à l'eau, distribution des produits d'hygiène, lutte contre le froid. En bref, la vie quotidienne est actuellement cauchemardesque pour une population d'environ 15 millions de personnes.

Dans le contexte d'une crise d'une telle ampleur, les survivants éprouvent à chaque instant des difficultés à accomplir des tâches de base. Par exemple, maintenir leur propre hygiène ou s'occuper des enfants et des personnes âgées. En outre, les survivants commencent à souffrir des symptômes dépressifs et manquent d'énergie, sans oublier les crises de panique fréquentes.

Un manque de soutien et de soins psychologiques aggraverait sûrement les pathologies à long terme qui deviendraient à l'avenir un grave problème de santé publique. Face à cette situation catastrophique, l'heure est à la solidarité et à la fraternité aujourd'hui et demain, envers la population dans la souffrance.

Nous ne pouvons rester indifférents face à un si grand malheur. Il est indispensable d'intensifier cet élan de solidarité internationale en mobilisant les moyens matériels et financiers afin de fournir l'assistance nécessaire pour surmonter les conséquences de cette catastrophe et apporter le soutien dont les peuples de Turquie et de Syrie ont besoin.

Il est vital de poursuivre l'assistance jusqu'à une cicatrice des blessures très profondes, jusqu'à une reconstruction complète tel que cela a été entrepris en Europe après la période de 1945. Il est particulièrement urgent d'apporter de l'aide à ces peuples en matière de logements, d'hôpitaux, pour la remise en état des réseaux de distribution d'électricité et d'eau, de collecte des eaux usées et de réseau routier.

Ainsi, au-delà de cette seule symbolique proposée au Conseil municipal la question suivante se pose : comment notre Collectivité peut mettre en place un véritable outil de solidarité entre les Clermontois et les populations touchées, ici ou ailleurs, aujourd'hui et demain bien entendu ? Quelles politiques ? Comment notre Collectivité ainsi que la Métropole peuvent prendre leur part dans les actions de la communauté internationale qui s'emploie à accompagner la reconstruction dans les territoires dévastés ? Merci beaucoup.

M. le Maire :

Merci. Monsieur EL BAKKALI, vous avez la parole.

M. EL BAKKALI :

Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, le lundi 6 février, des violents tremblements de terre ont touché la Turquie et la Syrie. Des tremblements de terre longs, violents, meurtriers. C'est ainsi que l'on pourrait qualifier les deux séismes de magnitude 7,8 et 7,5 sur l'échelle de Richter qui ont touché le sud de la Turquie et la Syrie, en lien avec leur situation géologique entre la plaque eurasiennne et la plaque arabique qui poussent vers le nord et qui ont activé la faille d'Anatolie de l'est qui n'a pas connu de secousses de magnitude 7 depuis plus de deux siècles.

Un drame naturel, subi et brutal qui peut se produire chez nous, ici, bien que nous soyons au milieu d'une plaque et pas en bordure de plaque, donc les accumulations de contraintes sismiques sont faibles. Toutefois, on ne peut pas garantir qu'il n'y aura pas un séisme de la taille de celui du XV^e siècle, on ne peut pas le prédire.

En effet, la terre a déjà tremblé en Auvergne, causant d'importants dégâts. En 1490, un important séisme appelé séisme de Limagne d'une magnitude entre 5 et 5,7 a secoué le nord-ouest de Clermont-Ferrand.

La solidarité n'a pas de frontières. Il y a besoin de soutien : des familles, des personnes âgées, des enfants se retrouvent à la rue, diminués, et il ne leur reste plus rien. Face à cette situation, on ne peut que saluer notre Ville, comme d'habitude, solidaire avec les victimes, quelles que soient leur origine ou situation géographique, et qui, par le biais de la Délégation des relations internationales, n'a pas manqué d'affirmer son soutien aux populations victimes de ce séisme pour apporter une aide d'urgence aux populations touchées et aux collectivités territoriales locales en accordant une aide de 10 000 €.

Nous avons, dans notre Ville, des personnes touchées dans leur famille, leurs amis par ce tremblement de terre. Notre Ville exprime sa solidarité aux populations turques et syriennes victimes de ces terribles catastrophes et je tiens à saluer l'ensemble des actions de solidarité qui se sont organisées dans notre Ville. Merci.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Écoutez, je crois que je n'ai pas d'autres inscrits, je vous propose de passer au vote. Merci beaucoup.

54 pour, aucune abstention et zéro contre, je vous remercie.

6. Rapport d'activité relatif à l'action internationale de la ville de Clermont-Ferrand au service du développement de l'ensemble du territoire et de ses acteurs

M. le Maire :

Et je donne la parole à Monsieur AUSLENDER pour son rapport d'information.

M. AUSLENDER :

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, pendant le dernier mandat, lors du premier Conseil municipal de chaque année, nous présentions le bilan de l'action internationale de la Ville pour l'année écoulée. Mais les pandémies de Covid pour les années 2020 et 2021 ont très fortement impacté les relations internationales de notre territoire, une grande part de son activité étant fondée sur des mobilités humaines, qu'elle soit entrantes ou sortantes.

Les accueils de délégations étrangères dans notre Ville ainsi que les déplacements à l'étranger se sont quasiment totalement arrêtés pendant près de deux ans, en tout cas pour l'essentiel de cette période, notamment pendant la première année.

Pour autant, d'autres modalités de coopération entre notre Ville et celles en Europe ou dans le monde avec lesquelles nous travaillons habituellement, se sont progressivement construites et mises en œuvre, notamment par un recours important aux échanges en distanciel, dématérialisés, afin que nos relations puissent perdurer malgré la pandémie.

Cela nous a permis, et cela aura été au moins un des rares bénéfices de cette crise sanitaire, de penser et de construire des modes de coopération internationaux moins carbonés et plus vertueux écologiquement, ce qui dorénavant est un acquis et a désormais durablement trouvé sa place comme modes de travail et d'échanges pour construire et développer les relations internationales de notre Ville.

À partir de 2022, les relations internationales ont pu reprendre progressivement un cours normal, alliant ainsi dans leur mise en œuvre, ces nouveaux modes distanciels de coopération ainsi que les mobilités humaines. La fin de ce contexte pandémique dégradé nous permet donc de reprendre notre schéma habituel de bilan annuel, même si cette année, ce bilan, en plus de l'année écoulée 2022, présente donc également les dispositifs qui nous ont permis de faire malgré tout perdurer l'action internationale de la Ville dans ce contexte très contraint des années 2020 et 2021.

À partir de mars 2020 et l'arrivée du Covid, on est entré dans un mode de coopération internationale très fortement dégradé, nous imposant d'annuler la quasi-totalité des dispositifs qui étaient alors engagés.

Les troisièmes rencontres internationales du Réseau international des villes Michelin, qui devaient se tenir en mars 2021 à Querétaro au Mexique, ont ainsi été reportées sine die dans l'attente de l'évolution de circonstances meilleures, d'abord en septembre 2021, puis en mars 2022, où elles se sont finalement déroulées.

Pour autant, et dans l'entre-temps, on a travaillé à partir d'autres supports et dans d'autres cadres, ce qui nous a permis d'organiser le 24 février 2021 une conférence internationale virtuelle, en distanciel, qui a réuni près d'une centaine de participants provenant de 22 villes du Réseau international des villes Michelin, pour partager nos expériences autour des enjeux communs auxquels étaient alors confrontées nos villes, et notamment des enjeux en termes de crise sanitaire et écologique, et travailler à l'identification de dispositifs utiles pour renforcer la résilience de nos territoires.

Pendant toute cette période de pandémie, les agents de la Direction des Relations internationales ont fait un travail remarquable, souvent fastidieux, pour maintenir le lien avec chacune des villes du réseau, partager avec elles les dispositifs efficaces que nous avons mis en œuvre face à la pandémie et soutenir les différents projets de coopération dans lesquels nos villes étaient engagées et qui étaient mis à mal par l'impossibilité des mobilités.

Et cela a notamment permis que se tiennent les rencontres des labs thématiques du réseau en format hybride pendant trois jours en octobre 2021, où 65 participants issus de douze villes du réseau ont pu se réunir en présentiel à Clermont pour ceux qui le pouvaient, en distanciel pour les autres, pour travailler sur des partenariats engagés au sein du réseau notamment – et je vous renvoie pour le détail à la délibération sur la planification urbaine, sur la participation citoyenne, sur la constitution d'un réseau de stagiaires, sur le déploiement d'un outil multicritères qui vise à identifier les initiatives les plus efficaces des villes en termes d'économie circulaire ou encore, sur des échanges de nature culturelle.

On a également profité de l'occasion de ces rencontres à Clermont-Ferrand pour les faire coïncider avec celles d'autres réseaux, pour qu'ils rentrent les uns et les autres en résonance au sein desquels la Ville ou la Métropole étaient également engagées dans le domaine des mobilités durables ou les Entretiens Jacques Cartier dans celui de la coopération universitaire et territoriale entre Clermont et les Métropoles de la région Auvergne, Rhône-Alpes, côté français et Montréal, Québec ou encore Sherbrooke côté québécois.

Par ailleurs, pendant toute cette période de pandémie, le Centre Europe Direct, qui est coporté par la ville de Clermont-Ferrand et par le Conseil départemental et au sein duquel la Ville est très investie, a continué très activement sur notre territoire son travail d'affirmation de l'identité européenne de la Ville, avec notamment l'organisation de nombreuses conférences-débats autour de l'Europe autour des thématiques des politiques publiques qui sont portées par l'Union européenne, qui ont un fort impact sur notre territoire, que ce soient les mobilités, la transition écologique ou encore la culture. Avec également le déploiement renforcé de nouveaux kiosques Europe qui sont autant de mini centres Europe Direct qui sont déployés au plus près des territoires, dans les collèges et lycées de la Ville, mais également dans différentes communes de la Métropole et du Département.

Ce fut également une présence active et une participation dans toutes les grandes manifestations qui se sont déroulées tout au long de l'année sur notre territoire pour porter l'Europe au sein du Festival du Court métrage, avec la création d'un Prix européen du court métrage dont nous avons demandé la création et que nous dotons chaque année, qui a beaucoup de succès en termes de fréquentation ; Europa Vox, avec l'organisation de débats sur l'Europe pendant toute la durée du Festival, au Festival des Arts en balade ou encore pendant Clermont fête ses étudiants. Et puis c'est l'organisation du Joli mois de l'Europe, en mai, donc chaque année, durant lequel se déroulent de nombreuses manifestations que vous retrouverez aussi dans le détail dans la délibération de valorisation de l'Europe et de notre identité européenne. Et ce dispositif monte progressivement en puissance avec un programme chaque année de plus en plus riche et dense à chaque nouvelle édition.

Pendant ces deux années de pandémie, on a également travaillé à la réorganisation interne de la Direction des relations internationales. En fait, jusqu'en 2014, les relations internationales étaient gérées dans notre Ville par une structure, une association qui était extérieure et associée à la Ville. C'était la Mission des relations internationales que les plus anciens ont connus.

Après son élection en 2014, le Maire a souhaité que cette compétence internationale soit réintégrée au sein des services de la Ville, qu'elle soit pilotée politiquement par un adjoint adossé à une Direction dédiée et qu'elle rende compte politiquement au Conseil municipal de son action, comme c'est le cas pour toutes les autres politiques publiques mais comme ça n'était pas le cas auparavant avant 2014, concernant les relations internationales dont le suivi et le bilan n'étaient pas présentés en Conseil municipal.

Une Direction commune aux Relations internationales et à l'Enseignement supérieur et à la Recherche a été créée en 2015, mais il est apparu au fur et à mesure de la montée en puissance des politiques publiques dans le domaine européen et international qui étaient menées, qu'il devenait en fait nécessaire de créer une Direction entièrement dédiée aux politiques européennes et internationales, ce qui a été fait en 2021 avec la création d'une nouvelle Direction des Relations européennes et internationales, la DREI, aujourd'hui dirigée par son nouveau directeur depuis maintenant cinq mois, Régis BESSE.

Il est apparu par ailleurs que beaucoup des politiques publiques européennes, internationales que nous avons initiées et déployées depuis 2014, notamment au sein du Réseau international des villes Michelin, relevaient du domaine de politiques publiques non plus municipales ou en tout cas plus exclusivement municipales, mais qui relevaient de politiques publiques métropolitaines également dans les domaines, par exemple de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'environnement, de l'économie, de la culture ou encore de l'urbanisme.

Et c'est la raison pour laquelle il vous a été proposé de voter au Conseil municipal de novembre dernier, concomitamment au vote qui a été organisé dans les mêmes conditions au Conseil métropolitain, une délibération qui porte mutualisation ascendante de la Direction des Relations Européennes et Internationales de la Ville – de la DREI donc – avec la Métropole.

La DREI est donc aujourd'hui une nouvelle Direction mutualisée entre la Ville et la Métropole, qui travaille donc à la fois pour porter les politiques publiques européennes et internationales qui relèvent de la ville de Clermont-Ferrand, mais également pour celles ayant une dimension métropolitaine portées pour ces dernières au sein de la Métropole ; ce qui veut donc dire que les différentes communes de la Métropole continuent de faire porter au niveau communal leur politique de relations internationales par leurs propres services, typiquement leur jumelage, mais dès lors que des politiques européennes ou internationales relèvent du périmètre métropolitain, elles sont alors portées par la DREI au sein de la Métropole avec les services de la Métropole

À partir de 2022, après donc deux années très contraintes du point de vue des relations internationales, le recul de la pandémie et des restrictions qu'elle imposait, a permis un retour progressif à des conditions normales de coopération européennes et internationales.

L'objectif politique que nous poursuivons et que nous portons en matière de politique européenne et internationale – avec Samir EL BAKKALI qui est Conseiller municipal délégué à mes côtés aux relations européennes et internationales, et naturellement avec tous les agents de la DREI – cet objectif donc, s'il s'est amplifié dans son déploiement, il n'a pas changé par contre, dans ses fondements et il vise à faire de Clermont une ville au niveau local, ouverte au reste du monde, activement accueillante aux populations étrangères et valorisant la diversité culturelle de notre territoire. Le précédent débat vient de montrer à quel point c'était important de le faire.

Une Ville au niveau international, engagée dans des coopérations internationales qui lui assurent visibilité et rayonnement. Et enfin une Ville au niveau européen, à l'identité européenne toujours plus affirmée et déployée.

Au niveau local d'abord, à partir de 2022, sans toutefois encore atteindre des niveaux de sollicitation que nous connaissions avant le Covid, la Ville a fait de nouveau l'objet de nombreuses nouvelles demandes d'accueil de délégations étrangères qui, à l'occasion d'un congrès, d'une compétition sportive ou encore d'un échange scolaire ou universitaire, viennent séjourner et découvrir notre Ville pendant plusieurs jours, pendant plusieurs semaines, voire pendant plusieurs mois, comme c'est par exemple le cas pour les plus de 4 000 étudiants qui séjournent chaque année dans notre Ville, 4 000 étudiants étrangers qui séjournent chaque année dans notre Ville pour y étudier.

Les agents des différents services de la Ville se mobilisent ainsi à chaque fois avec le très grand professionnalisme qui est le leur, pour faire en sorte que cet accueil se fasse de la meilleure des manières qui soit et participent ainsi fortement à la consolidation de notre tradition ancienne, très ancrée, d'hospitalité que toutes celles et ceux qui l'expérimentent apprécient grandement. Et la connaissance fine du territoire par les agents de la Ville, de ses ressources, de ses opportunités, permet un accompagnement au plus près des délégations étrangères pendant le temps de leur séjour, qui permet d'opérer des connexions très utiles à l'ouverture de nouvelles coopérations internationales avec les différents acteurs de notre territoire culturel, économique, universitaire ou encore associatif.

Toujours concernant la dimension locale de l'accueil de populations étrangères sur notre territoire, nous avons souhaité, depuis le nouveau mandat, valoriser davantage la présence déjà existante de nombreuses communautés étrangères dont nombre de nos concitoyens sont issus et dont ils valorisent la culture au sein des associations clermontoises dans lesquelles ils sont investis. Et c'est la raison pour laquelle nous avons organisé, le 27 novembre dernier, la première édition de la Journée des Cultures du monde, dont l'objectif était précisément de donner à voir la diversité et l'extraordinaire richesse de toutes ces cultures étrangères présentes au quotidien sur notre territoire.

On a donc travaillé et co-construit le programme de cette première édition de la Journée des Cultures du monde qui s'est déroulée dans un très bel écrin puisqu'elle a eu lieu dans le Théâtre de la Comédie avec 30 associations clermontoises extrêmement engagées, je les en remercie ici vivement, pendant tout ce processus de co-élaboration et pendant le déroulé de la journée elle-même à la Comédie.

Cette journée des Cultures du monde, j'y ai passé un peu de temps, mais c'est un dispositif auquel je suis attaché et je profite de cette tribune pour le rendre public, cette Journée des Cultures du monde était organisée autour d'une déambulation à travers cinq pavillons qui représentaient cinq continents au sein desquels les associations assuraient l'animation au sein de leurs stands ; mais elle était organisée également autour de différents espaces thématiques, de calligraphies, de danses et de musiques, de peintures, de jeux du monde, de textiles, d'objets du monde, de films et de débats auxquels les visiteurs étaient invités à participer afin de découvrir ces cultures étrangères si riches et présentes au quotidien tout au long de l'année dans notre Ville.

Plus de 1 250 Clermontois ont participé à cette première édition, ce qui est à la fois très encourageant et démontre en même temps l'attente de nombreux Clermontois qu'un tel dispositif puisse exister.

Au niveau international, maintenant, l'action de la Ville s'est essentiellement structurée autour du Réseau international des villes Michelin que nous avons maintenant créé il y a six ans, en 2017. Ce réseau, il permet à la Ville d'engager des coopérations qui dépassent le schéma bilatéral habituel dans lequel la plupart des villes inscrivent leur action internationale, pour lui donner une dimension multilatérale qui permet des coopérations entre plusieurs villes du réseau, multipliant ainsi les potentialités de ces échanges.

Le réseau est organisé aujourd'hui autour de deux piliers. D'abord, il permet l'échange de bonnes pratiques entre les villes membres par le partage des politiques publiques qu'elles conduisent, par exemple lorsqu'elles sont innovantes d'un point de vue social ou économique, ou lorsqu'elles sont sobres et résilientes, tout en étant efficace du point de vue environnemental ou encore lorsqu'elles sont inspirantes d'un point de vue démocratique.

Ensuite, le réseau permet de construire des coopérations multilatérales entre les acteurs présents dans nos territoires, universitaires, culturels, associatifs, économiques ou autres dès lors qu'un sujet d'intérêt commun est identifié par ces acteurs. Il est en fait un outil que nous avons construit et qui permet aussi bien aux villes membres qu'aux acteurs de leur territoire de s'en emparer pour construire ces coopérations internationales multilatérales.

En 2022, se sont finalement tenues les troisièmes rencontres internationales du réseau à Querétaro au Mexique, où les villes présentes se sont engagées notamment dans des coopérations visant à leur permettre d'atteindre la neutralité carbone sur leur territoire dans les meilleurs délais, par un engagement autour de douze thématiques de travail identifiées.

Les villes présentes ont également amorcé des nouvelles coopérations, notamment dans les domaines du genre et de l'égalité femmes-hommes, pour lesquelles la ville de Querétaro a offert de partager au sein d'une coopération entre villes, ces dispositifs spécialisés et innovants en la matière : la Direction du Droit des femmes au sein de la Collectivité, la création d'une université des femmes également ; dans le domaine économique, avec la création d'Avenir, de corridors, d'incubateurs pour permettre aux entreprises accompagnées de trouver de nouveaux débouchés et marchés à l'international sur le territoire d'autres villes du réseau, mais également dans le domaine culturel, avec la volonté de plusieurs villes de mettre en œuvre des parcours de résidence pour les artistes dans les différentes villes du réseau ou enfin, dans le domaine de l'enfance avec les Summer camps que connaît bien ma voisine, puisqu'ils réunissent chaque année, chaque été, des enfants de quatre à six villes du réseau, dix par villes, de nationalités différentes.

Au niveau européen enfin, en 2022, notre Ville a continué son engagement au sein de la principale structure à travers laquelle elle agit en ce domaine, le Centre Europe Direct que j'ai évoqué tout à l'heure, en approfondissant toutes les actions menées, je n'y reviens pas.

Par ailleurs, la ville de Clermont assure également la vice-présidence pour ce qui est des relations européennes et internationales de l'Association des villes universitaires de France, l'AVUF, qui regroupe aujourd'hui 99 villes en France, petites, moyennes ou de taille métropolitaine, qui accueillent un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur sur leur territoire. Et dans ce cadre, nous avons créé en mars 2022 à Bruxelles, où nous nous étions rendus avec Samir EL BAKKALI, un Réseau européen de villes universitaires dont l'objectif est de favoriser les mobilités des étudiants, des personnels universitaires et des enseignants entre les différentes villes du Réseau au niveau européen. Et on travaille depuis lors à la consolidation, au déploiement de ce réseau à partir des bonnes pratiques des villes, pour renforcer les coopérations de nos villes et des universités sur notre territoire pour favoriser ces mobilités, notamment par la mise en place de guichets uniques d'accueil des étudiants étrangers entre les villes et les universités de leurs territoires, par l'accompagnement des étudiants en mobilité européenne afin qu'ils puissent se voir reconnaître, dans leur ville d'étude, la qualité d'ambassadeur de leur ville d'origine, ou encore par la mutualisation des moyens et des aides pour permettre à celles et ceux qui ont ce désir de mobilité, de pouvoir surmonter l'obstacle financier qui leur aurait empêché de le réaliser.

Mais cette année 2022, du point de vue européen, elle a été par ailleurs particulière pour deux raisons. La première, on a constaté le très heureux premier dénouement il y a tout juste une semaine, c'est évidemment la Capitale européenne de la Culture, puisque 2022 a été l'année pendant laquelle nous avons déposé notre dossier pour devenir Capitale européenne de la Culture. Nous avons donc accompagné les équipes de l'association Clermont Massif Central 2028 pour valoriser l'action européenne de la Ville dans l'écriture de notre candidature. Et on continue évidemment à être mobilisés pour la seconde phase qui s'ouvre désormais devant nous mais je ne m'attarderai pas davantage sur ce point, qui est évidemment essentiel mais le Maire en a déjà présenté au début de ce Conseil les grands enjeux.

La seconde raison qui fait de l'année 2022 une année particulière du point de vue européen, est une raison malheureusement beaucoup moins heureuse. Il s'agit évidemment de la guerre, non pas aux portes de l'Europe, mais en Europe même, sur le territoire de l'un de ces États, l'Ukraine, à la suite de l'agression de la Russie, donc engagée le 24 février 2022.

La ville de Clermont s'est mobilisée dès le début de la guerre pour permettre aux initiatives de solidarité portées par la Ville ou portées par d'autres acteurs du territoire de se déployer par différents dispositifs et mécanismes que nous avons déjà présentés ou votés au sein de ce Conseil. Mais il est important d'en rappeler ici, à l'occasion de ce bilan, les principaux.

Au-delà des gestes symboliques mais importants, qui expriment la solidarité de notre territoire avec le peuple ukrainien : pavoisement du drapeau ukrainien sur le fronton de l'Hôtel de ville, illuminations de l'Opéra théâtre aux couleurs de l'Ukraine, la Ville a versé en 2022 une aide de 2 000 €, comme nous venons de le faire pour la Turquie et la Syrie, au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales, le FACECO, qui est donc géré par le Ministère des Affaires Étrangères, qui coordonne l'aide des collectivités territoriales françaises en soutien aux populations civiles ukrainiennes, aux réfugiés et aux personnes déplacées internes pour soutenir les collectivités territoriales ukrainiennes ou frontalières, notamment en Pologne ou en Roumanie, dans leur dispositif d'hébergement d'urgence, de restauration, de soins et de soutien psychologique.

La ville de Clermont-Ferrand, qui est labellisée par l'UNICEF Ville amie des enfants, a également versé une seconde aide de 15 000 € à l'UNICEF, qui intervient directement en Ukraine pour accompagner et pour protéger les enfants et répondre à leurs besoins, notamment en matière d'éducation, de santé, d'hygiène ou d'accès à l'eau.

La Ville a également mobilisé huit de ses logements de fonction adossés à nos équipements municipaux afin d'accueillir des familles ukrainiennes, assurer un accueil spécifique de personnes ukrainiennes isolées via le CCAS, accueilli des enfants ukrainiens dans nos écoles quinze jours après le début de la guerre, dès le 11 mars 2022, publié un livret d'accueil traduit en ukrainien pour l'accès aux services publics délivrés par notre Commune, fait don également de gilets pare balles réformés de la Police municipale pour la protection des civils et des militaires ukrainiens.

Par ailleurs, la Ville a également participé, avec la Métropole, le Conseil départemental et la Préfecture, à la centralisation et à la coordination des aides de toute nature à destination de l'Ukraine, en mettant également à disposition des locaux municipaux pour recueillir les différentes collectes et des véhicules de la Ville afin de les acheminer en Ukraine.

Un onglet spécifique sur le site de la Ville répertorie tous les dispositifs avec renvoi par des liens dédiés qui permettent aux Clermontois qui le souhaitent de s'engager en solidarité auprès de l'Ukraine et des Ukrainiens en apportant une aide matérielle ou financière ou en participant à différentes initiatives de parrainage ou de marrainage de populations civiles ukrainiennes exilées par un accompagnement et une aide, notamment éducative ou d'insertion professionnelle, ou plus simplement, mais non moins utilement, par une présence et un accompagnement humain au quotidien.

Il y a près d'un an, le 22 mars 2022, la ville de Clermont a participé à une première visioconférence organisée par France Urbaine, le ministère ukrainien de la Décentralisation et le Conseil de l'Europe pour identifier les besoins et les leviers utiles au soutien de l'Ukraine.

Parallèlement à cela, un groupe de travail sur l'Ukraine s'est monté au sein du GIP Resacoop dont la Ville est adhérente, et de ces différents échanges et des contacts alors noués, a résulté une demande qui vient de nous parvenir il y a tout juste un mois, le 8 février dernier, de la ville de Kremenchouk, qui est une ville de 215 000 habitants, qui se situe au centre de l'Ukraine, à environ 400 kilomètres à l'ouest de la ligne de front.

Le Maire de cette ville, Vitaliy MALETSKIY, sollicite le Maire de Clermont-Ferrand afin que, dans le contexte d'urgence qui est le sien, je le cite, nous engagions des relations de partenariat et un éventuel jumelage entre nos deux villes. Pour y répondre, et au regard de l'importance particulière de cette demande, Monsieur le Maire propose que le Conseil municipal me donne mandat ce jour pour participer dès la semaine prochaine à des premiers échanges par visioconférence avec les élus et les services de la ville de Kremenchouk, afin que nous puissions identifier les voies et moyens qui nous permettraient de nous engager dans un tel partenariat, pour participer à répondre, bien entendu au regard des compétences qui sont les nôtres et avec les moyens dont nous disposons, aux besoins considérables qui sont ceux de la population de Kremenchouk.

Si le Conseil me donne un tel mandat, je présenterai lors d'un prochain Conseil municipal un premier bilan de ces échanges et un éventuel cadre de coopération à venir. J'en ai fini. Je vous remercie, mes chers collègues, en m'excusant d'avoir été certainement un peu trop long, mais le périmètre des questions traitées le justifiait en grande partie cette année.

M. le Maire :

Merci. Avant de donner la parole, juste un mot. Donc oui, c'est long, mais en même temps, je rappelle que c'est plus un souci de transparence sur l'activité internationale qui fait souvent débat dans les populations pour savoir si, en fait, c'est une sorte de carnet de chèques de voyage pour la Collectivité.

Je crois que par le sérieux que Jérôme AUSLENDER et ses équipes mettent à ce travail qui vous est rendu chaque année par une présentation que je n'ai jamais connue avant que je sois Maire, je le rappelle, il y a une démonstration d'une réalité, d'un travail du quotidien et pas simplement de voyages d'agrément tel que l'imaginaire des uns des autres pourrait le porter.

Par ailleurs, même si je ne veux pas qu'on ne focalise que là-dessus, je suis effectivement assez favorable à ce qu'on engage une procédure de jumelage avec cette ville. Je pense qu'il est de notre devoir aujourd'hui de nous engager en solidarité vis à vis des Ukrainiens. Et donc, ce groupe de travail, pour le dire clairement, aura vocation à regarder, comme l'a dit Jérôme, si nous pouvons dès le prochain Conseil, voter un cadre de coopération aboutissant à un jumelage et certainement à nous rendre là-bas pour signer ces accords et montrer que les Ukrainiens ne sont pas seuls face à l'invasion soviétique – euh russe ! Lapsus révélateur qui va plaire à beaucoup d'entre vous.

Monsieur BRENAS ?

M. BRENAS :

Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, une remarque tout d'abord sur la forme, c'est vrai que c'est un petit peu long, c'était une addition d'actions, de voyages, une certaine litanie, on peut le dire, qui, comme l'a avoué un petit peu Monsieur le Maire, sert quand même à justifier un certain nombre de dépenses.

Moi, je crois qu'il ne faut pas avoir honte. Vous avez raison d'avoir une politique internationale. Simplement le sens de notre propos, c'est qu'elle pourrait être plus utile, peut-être, pour notre Ville, et nous aurions souhaité dans ce rapport plutôt quelque chose de synthétique avec une évaluation, à savoir quels sont les bienfaits et les conséquences positifs pour notre Ville. Vous auriez pu peut-être vous attacher à mesurer les différentes actions, différents voyages, qui ont peut-être été inutiles.

Il faut savoir le dire aussi, d'autres qui ont été très utiles, pas seulement pour la Ville, mais aussi pour les universitaires, pour les entreprises, pour les associations et tout ça.

Je crois que ça mérite plus de transparence, plutôt que de dire : on va énumérer tout ce qu'on a fait et tout a été bien. Bon, il y a des choses à faire évoluer, il y a des choses qui pourraient être mieux orientées et je pense qu'en fait, ce qui nous manque à travers ce rapport, c'est un peu plus de sens. À quoi ça sert tout ça ? Dans quel objectif et avec quelle stratégie ? Alors c'est notre première remarque sur la forme.

Maintenant, sur le fond, comme je vous le disais, oui, nous sommes favorables à une politique de relations internationales parce que ça peut être utile. Notre Ville, on peut le regretter encore, a une image qui a encore une marge d'amélioration. Vous savez, on dit souvent à Clermont : on arrive en pleurant et on repart en pleurant. Tout ça pour bien traduire cette ambivalence qui veut dire que notre Ville n'est pas forcément la destination la plus enviée au départ, mais qu'une fois qu'on connaît notre Ville, et bien on s'y attache et on n'a pas envie de repartir.

Et je crois qu'une politique de relations internationales pourrait contribuer à améliorer notre image, notre image qui a évolué notamment grâce à l'ASM, à notre équipe de rugby.

Merci à l'ASM, merci à Michelin et je crois que notre conviction, c'est qu'en jouant sur l'image de la Ville, on peut la rendre plus attractive et pour le bienfait de nos concitoyens, en attirant plus d'investisseurs, en attirant des investisseurs qui puissent créer plus de richesses, plus de valeur, créer plus d'emplois.

Beaucoup de villes ont changé leur image. On ne va pas citer toujours les mêmes : Bilbao, Montpellier ou Angoulême avec son festival de la BD, mais il est possible de faire améliorer, d'améliorer l'image d'une ville pour le bienfait de ses concitoyens.

Cela marche à quelques conditions. Tout d'abord, ne pas chercher à se transformer, ne pas chercher à être ce que nous ne sommes pas. Ne pas chercher à se disperser, mais plutôt en restant soi-même, en conservant son ADN, en s'appuyant sur ce qui nous identifie naturellement et en se concentrant sur quelques thèmes.

À Clermont, quels sont nos atouts ? Pour nous, quelques-uns. Trois, ressortent naturellement : la mobilité, la culture et la nature. Voilà trois thématiques possibles qui pourraient être plus développées et valorisées. Voilà qui donnerait plus de sens à notre politique internationale, lui conférerait une ligne directrice et produirait des effets concrets en termes de création de richesse, de valeur et d'emplois.

Voilà, Monsieur le Maire et chers collègues, nous aurions souhaité un rapport qui dépasse le simple état des lieux, un rapport qui dépasse la simple addition de voyages et de coopérations. Nous aurions préféré une politique de relations internationales qui fasse sens. Et ce sens, c'est la recherche d'une nouvelle image avec des conséquences positives sur notre attractivité dans l'intérêt de nos concitoyens. Je vous remercie.

M. le Maire :

Merci. Je ne me prononcerai pas sur la critique de fond que vous faites sur le dossier. Juste deux choses. La première, c'est que je ne cesse de vous le répéter : répéter à l'envi l'antienne des années 80 sur notre ville : « Elle n'a pas d'image, elle n'est pas bien... » C'est contribuer vous-même à vous jeter des pelletées de terre sur votre tombe mais vous avez le droit, c'est votre méthode.

C'est à dire que tant que vous continuerez à dire que notre Ville – et en plus, honnêtement, ce discours, moi ça fait 15 ans, 20 ans que je l'entends – il avait une part de réalité. Aujourd'hui, il fait daté, moi je trouve, je vous le dis personnellement, j'ai l'impression que vous parlez comme dans les années 90, donc c'est totalement daté et en plus, je vais vous donner un exemple, un fait, non mais juste pour vous montrer...

M. BRENAS :

Vous caricaturez !

M. le Maire :

Non mais je ne caricature pas, je dis qu'il faut, Monsieur BRENAS, je dis que collectivement, quand on répète sans arrêt qu'on n'a pas d'image ou qu'on a une image qui est qu'on ressort : « Merci à Michelin, merci à ceci, merci à cela... » Bien sûr, mais à plein d'autres acteurs. Parler de l'ASM sans parler du Clermont Foot... On dirait que vous recyclez des vieilles antennes. Donc je dis juste que plus nous continuerons à nous morfondre et à dire que c'est mieux ailleurs, moins vous convaincrez ceux qui ne connaissent pas notre ville d'y venir.

Et puisque vous voulez une image positive, je vous renvoie à la revue Destination France qui est une revue que vous trouvez en kiosque, qui est une revue de tourisme, et la première page aujourd'hui, la destination mise en valeur à travers un dossier d'une dizaine de pages, c'est Clermont-Ferrand et le discours qui y est tenu... C'est ce mois-ci : Destination France, prenez-le, c'est une revue de tourisme nationale et je ne vais pas vous envoyer la photo de la couverture, vous la verrez, elle est en train d'être bien diffusée sur les réseaux sociaux. C'est le numéro du mois et c'est dithyrambique. Je crois Le Figaro ou je ne sais plus lequel, nous a fait aussi son week-end à Clermont avec les bonnes adresses.

Donc il faut, je le dis, je pense, je ne parle pas de l'international, je rejoins juste sur cette problématique de : « on n'a pas une bonne image », il faudrait qu'on en change. Moi il me semble, et c'est à mettre au crédit de plein d'acteurs privés ou publics, ce n'est pas le Maire, que, en fait, ce que vous dites, c'était ce qu'on pouvait dire dans les années 90, ça n'a plus de réalité en 2024, c'est has been, je vous le dis, c'est complètement has been. Ça, c'est mon avis.

Monsieur EL BAKKALI ?

M. EL BAKKALI :

Merci, Monsieur le Maire. Je vous remercie, Monsieur le Maire, de faire la réflexion à Monsieur Jean-Pierre BRENAS : il n'y a pas que l'ASM à Clermont-Ferrand. Il y a Clermont Foot, il y a le rugby féminin, il y a le hand féminin, il y a le volley, Monsieur Jean-Pierre BRENAS, et pour vous dire aussi, c'est l'unique ville de France où on peut faire un conseil municipal au bord d'un volcan.

Notre ville, à travers la Délégation des Relations internationales, a toujours été impliquée dans le domaine du développement économique, culturel, universitaire, voire social, et celui de l'ouverture sur le monde et sur les autres à travers diverses actions en lien avec le sujet et par la valorisation et le partage des savoir-faire dans notre Ville, en Europe et dans le monde.

Dans ce cadre, de nombreux événements : déplacements, réunions, conférences, rencontres, stages, bourses de mobilité, jumelages... ont eu lieu en 2020 2021 et 2022. Pour rappel, le Réseau international des villes Michelin, initié en 2014 par la ville de Clermont-Ferrand, dont l'objectif est de renforcer les échanges internationaux qui existent entre des villes situées aux quatre coins du monde grâce à la présence de la manufacture Michelin – les troisièmes rencontres réalisées à Querétaro avaient pour but la pérennisation du Réseau par la consolidation des liens déjà établis entre les villes, l'identification des villes moteurs et l'intensification de leur implication dans l'organisation de coopérations et dans l'expansion du réseau.

Ces rencontres biennuelles sont pour les villes un marqueur important qui leur permettent de se retrouver, de réactiver des échanges et de faire le bilan de leur coopération. En effet, les échanges et l'ouverture sur d'autres villes du monde s'accompagnent toujours d'une amélioration des performances économiques, culturelles, universitaires, quel que soit leur niveau de développement. Elles offrent des possibilités nouvelles aux citoyens et citoyennes, consommateurs, entreprises, universitaires, associations et autres, et contribuent à sortir des millions de citoyens de l'enfermement et de la peur des autres.

Les économies relativement ouvertes connaissent une croissance plus rapide que celle plus fermées sur elles-mêmes. La Délégation des Relations internationales, par le biais du Centre Europe Direct Clermont Puy-de-Dôme labellisée par la Commission européenne, accompagne plusieurs associations à travers des actions citoyennes afin de rapprocher l'Europe des citoyens et des citoyennes en général et de nos jeunes en particulier.

S'ouvrir au monde et aux autres est un élément essentiel de l'éducation car elle constitue le terreau des valeurs d'ouverture et de tolérance. Nos jeunes sont les citoyens de demain. Notre mission est de leur expliquer le monde, de leur enseigner la connaissance de l'autre. C'est grâce à ces apprentissages qu'ils seront en mesure d'appréhender la différence comme une richesse, une chance et non comme un danger ou un risque.

Sans oublier bien évidemment la première édition de la Journée des Cultures du monde qui a rassemblé plus de 30 associations internationales représentant plusieurs continents. Ces associations qui organisent tout au long de l'année de nombreuses activités dans les différents quartiers de la Ville, contribuent à la vie culturelle de notre Ville et apportent leur contribution à l'ouverture internationale et à la connaissance des autres cultures du monde.

Cette Journée de la Diversité culturelle célèbre non seulement la richesse des cultures du monde, mais aussi le rôle essentiel du dialogue interculturel pour la paix et le développement durable. Plus de 1 250 personnes ont fréquenté ce nouvel événement qui a montré à quel point Clermont-Ferrand est une ville cosmopolite.

Et pour finir, je tiens à remercier les agents de la Direction des Relations européennes et internationales pour leur engagement et leur professionnalisme.

M. le Maire :

Merci. Monsieur BRENAS, je viens de vous envoyer Destination France. Je ne vous ai pas envoyé Le Figaro, je peux mais je pense que vous êtes abonné, je me suis dit que ça ne servait à rien. Exactement, c'est pour ça que je vous vois plongé sur votre téléphone, je me suis permis de vous l'envoyer. Pour les autres, je peux vous l'envoyer aussi si vous le souhaitez, mais là, je voulais juste Monsieur BRENAS. Monsieur COSKUN ?

M. COSKUN :

Merci Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Par contre, Monsieur COSKUN, je peux vous envoyer Le Figaro, je pense que vous ne l'avez pas, vous.

[Rires sur les bancs.]

M. COSKUN :

C'est bon ? Je peux ? Monsieur le Maire, chers collègues, chers camarades, merci Monsieur AUSLENDER pour cette présentation. Nous prenons acte des actions réalisées. Par contre, moi, je voudrais revenir sur l'annonce de la présélection de notre candidature pour la Capitale européenne de la Culture – Monsieur AUSLENDER, vous l'avez évoqué dans votre exposé et Monsieur le Maire a ouvert le Conseil sur ce sujet extrêmement important qui touche l'action internationale de Clermont-Ferrand, qui a été particulièrement marquée par cette candidature à mon sens.

En premier lieu, je voudrais féliciter de cette réussite et remercier toutes les personnes et institutions qui ont contribué à la qualification de Clermont-Ferrand pour la finale de la Capitale européenne de la Culture. Notamment l'équipe de l'association Clermont Ferrand Massif Central 2028 et les services municipaux qui ont travaillé d'arrache-pied pour que cela soit possible. Il faut le reconnaître, la concrétisation du projet n'est plus qu'à un pas aujourd'hui. Nous saluons également l'extension du projet à tout le territoire du Massif central, comme nous l'avons évoqué plusieurs fois. C'est une échelle qui peut nous inspirer dans d'autres domaines et notamment concernant les mesures de bifurcation écologique.

À notre sens, il s'agit d'une dimension bien plus pertinente que la réforme territoriale dont nous subissons les conséquences aujourd'hui. Je veux surtout souligner encore une fois l'importance de pouvoir intégrer toutes les structures culturelles locales, ces structures grandes, petites, moyennes, toutes, en bref tous les acteurs locaux qui sont la vraie richesse de notre territoire.

Nous avons la chance d'avoir une diversité incroyable sur notre territoire : des groupes de musiques actuelles et traditionnelles, des compagnies de théâtre et de cirque, des cinémas d'art et d'essai, des écoles. C'est le véritable sens de la culture populaire. Ce sont les créations de nos habitants que nous invitons le monde à partager. C'est cet esprit que nous voulons voir à travers cette candidature. Cette culture populaire, nous voulons qu'elle demeure accessible à toutes et tous. Nous devons faire correspondre cette candidature à une réalité pour toutes les habitantes et tous les habitants de Clermont-Ferrand et territoires alentours. Qu'elle permette l'animation de la vie quotidienne autour du partage de la culture et ne se réserve pas à un public habituellement très informé.

Trop souvent, les titres de Capitale correspondent à des démonstrations de force pour gagner dans un système de concurrence. La tentation est toujours présente d'essayer de se démarquer en faisant venir de grosses structures qui impressionnent beaucoup mais ne correspondent pas à la vision qu'ont les Clermontoises et les Clermontois de la culture dans notre Ville. Au contraire, nous devons être vigilants à ce que le tissu culturel clermontois soit dignement représenté dans notre candidature, qu'il puisse y trouver une force et un soutien et non une concurrence. Donc juste quelques remarques sur cette candidature qui touche à cette délibération à notre sens. Merci.

M. le Maire :

Merci. Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention. C'est un débat et je vous propose de le tenir pour lu.

COMMISSION 2 : Urbanisme - Aménagement et architecture - Politique foncière - Mobilité durable - Cadre de vie - Espace public - Logement - Habitat - Rénovation urbaine - Tranquillité publique et prévention - Commerce et artisanat - Politique mémorielle - Environnement - Nature en ville

7. Campagnes obligatoires de ravalement de façades - Proposition de lancement de trois nouvelles campagnes

Les commentaires suivants se rapportent à la projection simultanée d'un diaporama

M. le Maire :

Et je donne la parole immédiatement à Dominique BRIAT pour la délibération n°7 sur les campagnes de ravalement de façade. Allez-y, Madame.

Mme BRIAT :

Merci Monsieur le Maire et chers collègues. Cette délibération est là pour vous présenter en deux parties, d'abord le bilan, des campagnes qui sont obligatoires, mais sur des périmètres restreints ; donc bilan de la campagne 1, 2 et 3 et dans une deuxième partie, les prospectives sur les périmètres qui vous seront proposés sur les campagnes 4, 5 et 6.

Alors, en préambule, je voulais d'abord insister sur l'information. C'est vrai que nous attachons les services que je remercie d'ailleurs, donc Sylvie GOUÉGOUX, mais aussi Urbanis, notre prestataire toujours à l'écoute des propriétaires. Nous informons les propriétaires, qu'ils soient occupants ou bailleurs, les syndicats, bénévoles ou professionnels, les agences, les notaires. C'est très important parce que pour les primo-accédants, ils doivent acheter en connaissance de cause.

Donc on aide, le prestataire aide aussi, à la complétude des dossiers et je tiens à insister sur un phénomène important, un point important, celui du dépôt de la déclaration préalable dans les délais. C'est à dire une campagne, c'est quatre ans et au bout des deux premières années de la campagne numéro 1 commence la campagne numéro 2 et tout le monde a compris qu'il y a un chevauchement, donc, de ces campagnes sur deux ans.

Ce qui est important de dire aux propriétaires, c'est de déposer leur déclaration préalable. On les aide, je vous ai bien dit, dans la complétude des dossiers avec un devis, rien n'est gravé dans le marbre. Ils auront le temps peut être d'avoir des devis d'autres entreprises et c'est sur facture, bien sûr qu'ils sont subventionnés.

Les deux premières années, la subvention est à taux plein, 100 %. Et si on n'a pas déposé, c'est pour ça que j'insistais, si on dépose dans la troisième année, la subvention est divisée par deux. Surtout que c'est intéressant parce que, souvenez-vous, vous avez voté il y a plus d'un an une nouvelle tarification, une tarification solidaire en quelque sorte. On a mis un critère social qui s'adressait aux propriétaires occupants et qui était fonction aussi de leur source de revenus, de leur situation de fortune, c'est à dire qui pouvait abonder la base de 30 % puisque c'est la base de rémunération de la subvention, 30 % du montant TTC de la facture, eh bien il pouvait abonder, soit 10 % de plus, 20 ou 30 % de plus, ce qui veut dire que les personnes les plus modestes pouvaient toucher, peuvent toucher aujourd'hui, 60 % du montant TTC.

Donc je tiens à ce que cette information passe. Je compte sur vous pour être les relais parce que c'est important pour les personnes, par exemple pour une personne qui est veuve, situation modeste, petite retraite et qui se trouvent dans ce périmètre obligatoire.

Donc vous avez eu les résultats des trois premières campagnes et vous avez les chiffres. En général, c'est entre 85 et 120 bâtiments qui sont concernés. Alors vous allez me dire : « Boulevard Trudaine, va y avoir quelque chose ? Rue du Port, il y a quelque chose ? » Est-ce que je connais les numéros exactement ? Non, mais vous êtes informés par Urbanis et vous pouvez en tout cas les appeler. Ils vous répondront, ils répondront à vos questions.

Donc, sur la première campagne, 86 bâtiments ont été traités sur les 106, 65 ont été subventionnés, sur la deuxième, 61 dossiers sur les 113 et pour le moment, on est dans la troisième campagne et puis avec bientôt le chevauchement de la quatrième.

Ce dispositif permet, je vous ai dit, une tarification puisque vous l'avez votée, une tarification solidaire, un critère social mais n'oubliez pas, parce que je sais que certains avaient posé la question, sur un critère écoresponsable on y travaille. Il faut effectivement qu'on ait des matériaux, des enduits qui soient écoresponsables, qui soient à haute valeur énergétique.

C'est à dire que bon, je vais vous dire ce que j'entends par là, donc qu'il y ait le côté qualitatif, et défense de l'environnement. Donc il existe aujourd'hui des matériaux, des enduits qui sont fabriqués à partir d'éléments naturels qui permettent effectivement de servir d'enduit et qui permettent aussi de gagner trois degrés, c'est à dire qu'on baisse la température intérieure du local de trois degrés. Donc on va essayer de trouver un moyen, ça sera peut-être un bonus vert. En tout cas, tout sera soumis à votre étude et à votre approbation.

Alors les futures campagnes, vous le voyez et tout ça est dans la cohérence, quelle cohérence ? Cohérence Label d'art et Pays d'histoire, cohérence inscription de la basilique Notre-Dame du Port à l'UNESCO, cohérence dans le concours Capitale européenne de la Culture.

Il faut sauvegarder, il faut revaloriser notre patrimoine historique, notre cœur de ville. Je remercie d'ailleurs les propriétaires qui ont joué le jeu. On vient souvent en pied d'immeubles pour informer, on viendra peut-être demain pour les féliciter.

Je crois que nous avons trois images à proposer, les avant et après, je ne sais pas si c'est très clair pour vous. Donc voilà, place de la Treille. Alors il y a trois places majeures qui ont été refaites : Maréchal Fayolle, Mazet et la place de la Treille. Et puis une autre image qui est rue Saint Esprit, voilà.

Donc, la quatrième campagne renoue Ballainvilliers à Delille-Salford mais en octobre 2023, les travaux à Delille-Salford seront terminés, je vous rassure. Cinquième campagne comme vous le lisez donc, les abords de la cathédrale, la rue Terrasse, la rue Pascal, place de la Victoire, Saint Genès et la sixième campagne, Place Sugny, rue des Petits Gras, rue du Cheval Blanc et rue Saint Dominique.

Donc on boucle, on fait vraiment le maillage du centre-ville. On peut peut-être afficher les périmètres ? Voilà, vous les avez.

Je sais que vous êtes peut-être un peu loin. Les périmètres en vert, ce sont les périmètres déjà existants et les périmètres en rouge, c'est ceux pour lesquels vous allez vous prononcer après cette délibération. Voilà, je crois que j'ai à peu près tout dit. Donc je propose à l'assemblée de valider les périmètres de cette nouvelle campagne, le règlement d'attributions, les aides, on a allégé les minorations, vous vous en souvenez, vous l'avez de toute façon dans la délibération ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer les arrêtés et de prévoir l'inscription de 250 000 € par an pour conduire cette opération, d'autoriser également Monsieur le Maire ou ses représentants à engager toute démarche et signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la réalisation de ces campagnes. Je vous remercie.

M. le Maire :

Merci, Madame BRIAT. C'est un dossier que vous traitez depuis 2014 avec beaucoup de... Je vous remercie. J'en profite parce que ce n'est pas tous les jours qu'on en parle. Et toutes ces rues qui ont été refaites progressivement, on le doit à votre pugnacité.

Madame LAPORTE, Allez-y.

Mme LAPORTE :

Monsieur le Maire et chers collègues, cette nouvelle campagne de ravalement de façade est une bonne chose pour notre hypercentre. Cela permet de le rendre plus attractif pour les touristes et agréable à vivre pour les Clermontois et les Clermontoises. Malgré tout son caractère obligatoire avec mesures incitatives, cela ne doit pas faire oublier que de nombreux propriétaires occupants à faibles revenus n'auront pas les moyens de faire ces travaux malgré les aides qui leur sont attribuées, compte tenu de la hausse du marché des marchés du BTP et en rajoutant également que leur préoccupation du moment est l'isolation par l'extérieur, vu les contraintes énergétiques qu'on impose sur les DPE actuellement.

Une fois les travaux effectués, de nombreuses façades sont malheureusement recouvertes de tags, ce qui provoque le désarroi et la démotivation des propriétaires. Même certaines œuvres de street-art remarquables sont dégradées par des tags.

Monsieur le Maire, cette campagne de ravalement de façade sera une réussite seulement dans la mesure où vous veillerez à protéger les efforts des propriétaires pour garder les murs intacts. Il nous revient également de rester vigilants sur la propreté du mobilier urbain dont nous regrettons qu'il fasse l'objet, depuis le début de la mobilisation sociale contre la réforme des retraites, d'actes de vandalisme par l'affichage sauvage de vos amis politiques et notamment la NUPES.

Ben oui. Vous nous aviez sanctionnés financièrement en 2014, personnellement d'ailleurs. Nous attendons qu'il en soit de même pour eux. Je vous remercie.

M. le Maire :

Moi, je suis toujours fasciné, Madame LAPORTE. Vous êtes une grande voyageuse. C'est à dire que comment vous arrivez de partir d'une délibération pour finir sur les autocollants de Madame MAXIMI ? Et ça, vraiment, moi je suis toujours un peu sidéré.

Par contre, d'une part, je redis comme je l'ai déclaré à la presse d'ailleurs, que depuis 2014, je demande, et ça a déjà été fait d'ailleurs par les Insoumis, je le dis parce qu'ils s'y sont conformés et il faut savoir le dire, depuis 2014, j'ai demandé que mes services facturent par des punitions tous les affichages sauvages. J'ai même fait payer mes amis du Parti socialiste sur des campagnes cantonales, je vous le dis. Et si les partis politiques nettoient à la place, ça évite qu'on le fasse. C'est ce qu'ont fait les Insoumis, je le dis parce qu'évidemment après... Oui, mais ça a été fait. Et donc, je redemanderai la même chose à tous. J'avoue que j'ai été un peu surpris du niveau intellectuel de la droite qui, pour dénoncer les affiches, repose des affiches sur les affiches, mais ça c'est à titre personnel.

J'avoue que j'ai un peu de difficulté avec vos schémas mentaux, mais sur cette question, je serai, je le dis pour tout le monde, je le dis pour mes amis, mes ennemis, mes adversaires, mes confraternelles, tous ceux que vous voulez : systématiquement, je facture les nettoyages qui sont faits par la Ville aux mouvements et aux partis et quand ils le font, je leur laisse la possibilité de nettoyer eux-mêmes ce qui a été déjà fait par certains. Je m'en tiens à ces satisfactions.

Sur la question des tags, je voudrais juste vous dire bien sûr, en fait, je vais vous dire, on est tous pareils sur le tag, soyez rassurés. Et quand on fait des belles façades, comme cela vous a été présenté dans ce rapport, c'est comme si on faisait des tableaux blancs pour que les graffs se délectent.

Outre le fait que depuis plus de 20 ans ce n'est pas moi, on tient une banque de données à jour de tous les tags qui sont faits, qui permettent, au moment où les tagueurs passent au tribunal, de leur attribuer toute leur œuvre pour la totalité de leur période, ce qui peut aggraver les peines encourues.

Deux : nous avons une entreprise privée et systématiquement, je le dis aux gens qui font leur façade ou à tout propriétaire de Clermont, dès qu'on nous sollicite et qu'on nous dit les choses, nous les faisons, on le fait immédiatement parce qu'on a une entreprise privée qui fait ça immédiatement, elle repeint.

D'ailleurs pour les anecdotes, pour montrer que ça devient du délire, c'est que des fois, en venant à pied, j'ai vu ces entreprises intervenir et le lendemain, sur le même endroit, la peinture à peine séchée, à nouveau des tags et j'ai re-envoyé les entreprises.

Donc c'est une lutte de tous les jours. Nous avons doublé le budget sur ces questions-là, nous avons doublé le budget. Et c'est la même chose – on l'a évoqué tout à l'heure – pour tout graff à connotation, comme ça, on fera la jonction entre les deux sujets, pour tout graff à connotation raciste, antisémite, homophobe, grossophobe parce que j'en ai entendu beaucoup aussi ça, sur les réseaux sociaux, à chaque fois que j'ai des choses de ce type, je fais intervenir dans la demi-heure où on m'a signalé où on m'a envoyé les photos.

D'ailleurs sur les réseaux, ce n'est pas la peine de me dire « Ah... » faut me donner l'adresse, et à chaque fois moi, je lis mes réseaux ou mes collègues, chaque fois on intervient. Et quand c'est même par exemple sur les murs de l'université, on est tombé d'accord avec le Président pour les enlever le plus vite parce qu'ils n'avaient pas les moyens de les enlever tout de suite. Donc c'est nos équipes qui sont intervenues et ensuite, il y a eu des règlements financiers avec l'université. Donc là-dessus, on est tous d'accord et on est hyper mobilisés. Et depuis que je suis là, je sais qu'on a doublé les budgets. C'est des sommes astronomiques entre nous, c'est des sommes astronomiques mais c'est le tonneau des Danaïdes ça, ne vous y trompez pas, ce n'est pas le changement de Maire qui changera quelque chose à cette question.

Monsieur BERNARD et Madame BRIAT, je vous mets en dernier pour répondre à tout le monde.

M. BERNARD :

Merci, Monsieur le Maire. Alors comme la droite recouvre les affiches de la gauche, peut-être qu'il faudra coopérer ensemble pour enlever les affiches dans les endroits où elles ne devraient pas se trouver.

Je voudrais d'abord remercier Dominique pour la présentation et la qualité du travail qu'elle fait au quotidien sur ces sujets.

Simplement une réaction à l'intervention de Madame LAPORTE sur l'aspect social. Vous avez raison mais donc, nous répondons à cette question, c'est à dire que nous mettons en place des dispositifs spécifiques pour les personnes, notamment propriétaires occupants modestes.

Et moi, j'attends : si vous avez d'autres exemples de villes, de dispositifs qui prennent en compte autant que nous cet aspect social, moi je serais preneur de ces propositions, je ne suis pas sûr que vous en trouviez. Simplement parce que ce n'est pas généralement, et ça, c'est un marqueur quelque part de cette municipalité, ce n'est pas généralement l'approche de beaucoup de villes dans ce pays.

Donc, cette dimension sociale et cette préoccupation pour les propriétaires modestes, elle existe et c'est d'ailleurs quelque chose qu'on a fait finalement assez récemment, mais qui s'est accompagné de la montée en puissance du caractère obligatoire justement, c'est à dire qu'on avait plutôt des pratiques de tolérance vis-à-vis de personnes qui ne pouvaient pas le faire auparavant et quand on a décidé qu'il fallait vraiment que ce soit obligatoire pour que ça se voit, que ça fonctionne, qu'on ait l'impression vraiment que la Ville ravale ses façades, on l'a accompagné.

C'était la contrepartie quelque part, du caractère obligatoire de cette dimension sociale qui n'existait pas auparavant. Donc je vous remercie quand même peut-être de saluer ça, avant de dire qu'évidemment, il y a des gens qui pourront quand même, malgré les aides, être en difficulté. Oui, mais ces aides, en termes de politiques publiques, elles existent et c'est des choix politiques. C'est de l'argent public qu'on met sur ces enjeux-là. Merci.

Mme BRIAT :

Alors je vais répondre à Madame LAPORTE parce que, en plus de cette aide qui peut aller jusqu'à 60 % pour les situations les plus modestes, il y a un travail de médiation qui est fait. Exemple : une personne âgée, veuve, je ne vais pas vous dire son adresse ni son nom, qui avait des difficultés, nous sommes intervenus auprès du syndic.

D'abord, il faut savoir que, dès lors que le dossier est complet et déposé, c'est 25 % d'acompte. Donc il y a des acomptes. On ne paye pas à la fin du projet, en tout cas quand les travaux sont tous réalisés et finalement réalisés. Donc là, déjà, les acomptes et ensuite, en plus de ça, cette médiation, c'est à dire que le syndic s'est engagé à proposer un plan de règlement à la personne qui était de situation très modeste. Donc il y a ça aussi.

Cette médiation, je la continue toujours sur le terrain. Comment ? Eh bien, lorsqu'on est par exemple place du Mazet ou ailleurs, un endroit, en tant qu'élue, j'ai une obligation de réserve. Je ne vais pas choisir l'entreprise, je ne vais pas choisir le façadier, l'entreprise qui monte l'échafaudage.

Mais en pied d'immeuble, j'aime bien discuter avec tout le monde parce que lorsque l'échafaudage est au numéro 16 et qu'après on doit faire le numéro 18, eh bien, j'encourage les propriétaires à choisir la même entreprise, parce que l'échafaudage, vous le déplacez simplement, donc il n'y a pas démontage-remontage, un petit peu, mais voilà.

Et bon, ça serait pareil pour les façadiers : ils pourraient choisir le même si ça leur convient, si le travail convient, dès lors qu'il répond bien sûr aux prescriptions de l'ABF. Et puis donc après, ils peuvent discuter le prix, ça a été proposé place de la Treille, Mais bon, je ne fais pas d'ingérence, hein, mais je pense que ce travail de médiation est important, comme je vais le faire encore la semaine prochaine avec l'ABF pour qu'effectivement, les prescriptions soient respectées et notamment, là, c'est une devanture commerciale donc je pense que les gens apprécient aussi qu'on se déplace et qu'on trouve des solutions.

Alors pour l'isolation extérieure, impossible, lorsque vous avez un bâtiment qui va être effectivement inscrit, classé ou remarqué : l'isolation se fait à l'intérieur, pas forcément des bâtiments anciens : vous avez des bâtiments des années 70 ou 80 qui ne sont pas dans ces périmètres-là, où l'ABF s'est bien opposé à l'isolation extérieure. Voilà.

Enfin, mobilier urbain. Moi, j'y suis un peu pour rien, mais ça, c'est le problème des incivilités : la détérioration du mobilier urbain, les poubelles, etc. En revanche, et Monsieur le Maire va pouvoir l'attester, j'avais tenu à recevoir Orange, enfin bref, afin que toutes ces entreprises donnent bien le sentiment de la Ville : quand nous, on met de l'argent, c'est de l'argent public pour refaire des façades et que l'on voit que les prestataires d'Orange et d'autres opérateurs mettent des fils n'importe comment, j'ai encore des photos. Alors bon, on a insisté. Ils nous ont dit : on défend le patrimoine. Aujourd'hui, j'ai une réponse d'Orange qui me dit : « Nous utiliserons les goulottes », je ne sais pas comment on appelle ça, « existantes pour passer les nouveaux câbles. » Ça aussi, c'est important.

Quand vous êtes rue des Chaussetiers et que finalement, les opérateurs ont des prestataires qui n'ont pas eu ce message, ils n'ont pas eu cette injonction même devrais-je dire, eh bien je trouve que là, on a parfois travaillé pour rien. Voilà. Alors, lorsque tout le monde joue le jeu, il faut aussi remercier.

M. le Maire :

Merci, tout à fait. C'est un travail du quotidien et on voit plus tout ce qui ne va pas, que les améliorations. Et en tout cas, je peux témoigner, si vous êtes honnête intellectuellement, qu'il y a des endroits où les choses se sont grandement améliorées depuis de nombreuses années et il faut continuer, il faudra continuer. On a encore du boulot, ne serait-ce que pour que quand en 2028, tous ces touristes viennent, la ville historique et patrimoniale, soit quand même extrêmement qualitative et attrayante. Bien, nous passons au vote.

Je clos le vote : 54 pour, pas d'abstention, pas d'opposition, adoptée

COMMISSION 1 : Ressources humaines - Finances - Administration générale - Innovation démocratique - Energie - Ville en transition - Relations usagers et transition numérique

8. Adoption du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) commun à Clermont Auvergne Métropole et la Ville de Clermont-Ferrand

Les commentaires suivants se rapportent à la projection simultanée d'un diaporama

M. le Maire :

Madame CANALES : adoption du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER), Clermont Auvergne Métropole et Ville de Clermont, c'est une mutualisation, je crois qu'on l'a déjà présentée à la Métro.

Mme CANALES :

Merci. Oui, nous avons déjà eu l'occasion au Conseil métropolitain de présenter ce schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables. Parce que, d'une part, à la Métropole, il est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2023 – fort heureusement, on s'était quand même lancé dans le sujet avant – et d'autre part parce que justement, quand on s'était lancé dans le sujet avec la municipalité, on était parti du principe que nous faisons déjà beaucoup pour la commande publique.

Beaucoup des principes que vous voyez dans ce schéma, que je vais vous présenter brièvement, sont déjà des règles dans notre Collectivité et que nous avons anticipées puisque aujourd'hui, nous ne sommes pas tenus à la ville de Clermont d'adopter un SPASER qui ne s'applique qu'aux collectivités qui génèrent plus de 50 millions d'euros d'achats.

Alors aujourd'hui, on peut dire qu'on rentre dans une nouvelle ère de la commande publique, donc on ne part pas de rien. Il y avait déjà une continuité des actions en matière de commande publique responsable engagée depuis bien plus que dix années. C'est une opportunité, ce schéma, de rendre ces actions plus visibles et d'appuyer sur d'autres leviers, de continuer à en écrire les principes, étant entendu que naturellement, les principes qui gouvernent ce schéma de promotion des achats évolueront au fur et à mesure que notre Collectivité, que nos politiques publiques avanceront.

Et puis c'est un cadre qui permet d'affirmer la politique d'achats responsables que l'on mène et de la réaffirmer et c'est aujourd'hui l'objectif de cette délibération.

Ce schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables, ce n'est pas un nouveau schéma en plus de tous ceux qui existent déjà. Il fait en fait caisse de résonance, il est en transversalité avec par exemple les actions du Plan local pour l'insertion et l'emploi de la Métropole, notre BEGES, bilan de gaz à effet de serre, le schéma de transition ou encore le schéma de lutte contre les discriminations puisque ce sont des valeurs et des actions qui sont en creux dans ce schéma, sur la commande publique.

La commande publique, ici, on la veut évidemment éthique, durable et qui bénéficie aux territoires, et on en a déjà beaucoup d'exemples. Ce schéma, il va être décliné en quatre axes, huit objectifs et 26 actions qui auront vocation à s'enrichir au fur et à mesure que les actions opérationnelles seront mises en œuvre. Et ces grands principes, on pourrait les résumer par : anticiper, affirmer, atténuer, amplifier et s'approprier.

Anticiper, c'est anticiper les contrats qui, chaque année, sont reconduits ou non dans le cadre de nos commissions d'appel d'offres et ça permet de nous questionner à chaque fois qu'il y a un acte d'achat, quand on fera ce travail d'anticipation, de nous questionner sur ce besoin exprimé par nos services pour l'exécution de nos politiques publiques et de ne pas se dire : on fera comme on a toujours fait et de se reposer la question et d'embarquer évidemment les services dans la reformulation de l'expression de leurs besoins, étant entendu qu'on se doit de faire œuvre de sobriété, c'est à dire de mettre en place la juste réponse au juste besoin.

Donc l'anticiper, c'est aussi accompagner nos services dans le cadre de la mise en œuvre de nos politiques publiques sur l'évaluation de leurs réels besoins.

Affirmer, c'est affirmer l'utilité sociale de nos achats. Souvent, je dis nos emplettes sont nos emplois. C'était un vieux slogan, mais en gros, tout ce qu'on achète, comment on l'achète, ça a un impact très fort et c'est souvent un acte un peu invisible dans une collectivité mais on consacre quand même près de 29 millions d'euros à ce sujet-là.

Donc se dire que comme on achète, avec qui on le fait et comme on le fait, ça a un impact sur les emplois puisque ça a un impact sur les emplois et parce que c'est des entreprises locales ou non qui sont retenues. Et ça a un impact évidemment sur la qualité de vie de notre territoire.

Atténuer et adapter, c'est atténuer et adapter nos achats, c'est faire face aux enjeux énergétiques, climatiques. Faire moins d'achats, on dit souvent que le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. Finalement, le meilleur achat est celui qu'on ne fait pas forcément et en tout cas qu'on pèse dans tous ses tenants et ses aboutissants, de l'origine de la production de ce qu'on achète quand il s'agit d'acheter des biens, jusqu'à l'utilisation et l'usage de ce bien. Donc il y a une vraie réflexion qui doit être menée aussi sur les usages des achats que l'on fait, pareil pour les services.

Amplifier, c'est amplifier le dynamisme économique puisque pour vous donner, alors évidemment, on peut parler de millions et j'y reviendrai tout à l'heure et de milliers d'heures d'insertion, mais aujourd'hui, quand la Ville notifie trois euros dans son marché, il y a deux euros qui vont directement à une entreprise locale, voir communale.

Donc, on voit bien que c'est un effet levier énorme pour notre Ville et par conséquent, créateur d'emplois, de richesses.

Il faut savoir, et je vous l'avais déjà dit dans le cadre du budget et de la préparation du budget, aujourd'hui, la commande publique, c'est surtout le bloc communal qui permet qu'elle soit encore dynamique. L'année 2023 risque d'être plus difficile mais aujourd'hui, parce que les collectivités investissent, le tissu économique local bénéficie de ces marchés et peut continuer de travailler et donc, de créer de la richesse, que ce soit de la richesse en termes d'emplois, mais aussi pour faire avancer notre territoire.

S'approprier, c'est le cinquième item, s'approprier collectivement l'enjeu, c'est vraiment travailler en dehors du seul périmètre évidemment de nos services, de nos politiques publiques, de nos élus. C'est aussi s'interroger avec les entreprises à qui on confie ces marchés, c'est travailler avec tous les acteurs qui font cet acte d'achat du début de la production jusqu'à l'usage.

Donc, il y a un véritable enjeu sur cette commande publique responsable, un enjeu d'appropriation pour que tout le monde sache que chaque décision peut être réinterrogée et que chaque décision a une conséquence.

On peut être de plus en plus vertueux et on l'a démontré, notamment avec les heures d'insertion.

Alors les actions fortes inscrites au SPASER, elles sont en creux dans le rapport, il y en a beaucoup, je vous l'ai dit, puisqu'il y a 26 actions.

C'est une gouvernance déjà clairement définie avec la création d'un Comité annuel des achats que l'on va créer avec les élus de la Métropole et de la Ville de Clermont, celles et ceux qui siègent à la commission d'appel d'offres. C'est changer, je vous l'ai dit, durablement notre manière d'acheter, mieux anticiper, ce qui permet aussi d'être plus lisible pour les entreprises, avec une programmation en amont de l'échéance de nos contrats pour pouvoir avoir le temps de poser avec nos services les questions sur les usages et les utilités, étendre la systématisation des heures d'insertion aux contrats supérieurs de 90 000 €.

Les heures d'insertion, c'est un volant très important dont on parle très souvent. Il faut savoir qu'entre 2021 et 2022, souvent, j'ai l'habitude de vous faire un bilan, on a encore progressé à la ville de Clermont, en heures d'insertion qui ont pu être générées par nos marchés, dans des contextes quand même compliqués où certains peuvent dire qu'on n'investirait pas autant qu'il faudrait, où certains auraient pu craindre un ralentissement de l'activité, la ville de Clermont, je vous le dis, pour 2021, a généré 59 347 heures et permis à 170 personnes de trouver du travail. Et en 2022, on est à 66 921, donc près de 67 000 heures.

Il faut savoir qu'en 2022, les services avaient projeté qu'on ne ferait que 37 000 heures d'insertion parce qu'il y avait une certaine interrogation sur le tissu économique, sur l'avenir : c'est des années qui sont, on le sait, très compliquées et on a fait pas tout à fait le double, mais en tout cas, on a encore amplifié les heures d'insertion et c'est donc 255 personnes en lieu et place des 170 qui ont pu trouver une activité professionnelle pour un temps, grâce finalement aux achats et à notre commande publique.

Donc, l'objectif vraiment de ce SPASER, c'est de valoriser...Pardon, ça c'est le bilan de la clause d'insertion. Donc, vous voyez, on avait prévu 37 000, on fait plus de 66 000.

L'objectif, c'est vraiment de valoriser nos actions pour une commande publique toujours plus éthique, durable et porteuse de sens. Je le rappelle, la ministre des Collectivités locales a dit il n'y a pas très longtemps : « Il faut investir ». D'accord. Une fois qu'on a dit ça, comment on fait pour que les collectivités locales, qui sont les plus gros investisseurs – on fait 70 % des investissements dans tout le territoire français – comment, une fois que cette incantation est dite, on fait, nous, collectivités locales ?

On a besoin, comme les entreprises, de clarté, de prévisibilité. Donc quand on nous dit ça, j'ai envie de dire : laissez-nous faire. C'est à dire pas de rabotage et de réaffectation des finances publiques locales, pas de simplification ou de coupes claires, et on évite d'essayer de mettre sous tutelle les collectivités, en tout cas, on leur laisse l'autonomie suffisante pour qu'on puisse vraiment être les maîtres du jeu en matière de commande publique, les investisseurs du territoire et donc, de continuer à investir comme la ministre nous l'a demandé.

M. le Maire :

Merci. Monsieur BONY ?

M. BONY :

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, nous approuvons naturellement la mise en place de ce schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables. Tout ce qui est de nature à favoriser la transition sociale et environnementale doit être soutenu et encouragé. La commande publique ne peut être mise à l'écart de cet effort collectif tant sa force de frappe est importante. Et c'est pour cette raison que je me réjouis de la mise en place de cet outil structurant au sein de notre Collectivité qui reste en dessous du seuil pour lequel la loi le rend obligatoire et vous l'avez à juste titre, rappelé.

Cependant, si nous approuvons la démarche, nous espérons que ce schéma produira véritablement des effets positifs conformément aux objectifs que vous avez définis.

Comme je l'ai fait remarquer en Commission, il aurait été pertinent que nous ayons au préalable une étude prospective sur la situation actuelle afin de connaître précisément le pourcentage de contrats comportant les différents critères définis dans ce SPASER. Peut-être l'avez-vous fait, je n'en doute pas. En tout cas, bon, elle ne nous a pas été communiquée, ni dans la délibération, ni lors de nos échanges en Commission.

Ce n'est pas très grave au fond, mais au-delà des objectifs, il est quand même toujours intéressant de savoir d'où nous partons afin de mesurer à l'échéance, le chemin parcouru et l'effort réalisé. Nous espérons donc que les objectifs seront atteints à 100 % d'ici 2024 et 2026, dates auxquelles vous ne manquerez pas de faire un bilan d'étape puis définitif, de ce SPASER.

Enfin, dernier point, si ce SPASER répond aux attentes sociales et écologiques, s'il soutient l'économie circulaire et l'innovation sur notre territoire, il se doit aussi de garantir l'efficacité du service de la commande publique. L'un ne peut pas se faire au détriment de l'autre. Vous annoncez la création d'une gouvernance dédiée pour ce service. Je ne voudrais pas personnellement qu'un tel schéma devienne une usine à gaz, si vous me permettez l'expression, quant à l'instruction des appels d'offres et que cela se traduise par un rallongement des délais, donc un surcoût opérationnel. Mais hormis cette dernière réserve, nous soutenons évidemment la démarche et voterons cette délibération.

M. le Maire :

Merci beaucoup. Monsieur WEIBEL ?

M. WEIBEL :

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, pour le groupe Écologiste, cette adoption est quelque chose de cher. Nous saluons la présentation de ce document commun à la Ville et à la Métropole. Il faut à la fois se réjouir de la rapidité avec laquelle le dispositif a été formalisé, mais aussi de la qualité et de l'exhaustivité des mesures préconisées pour faire évoluer notre politique d'achat.

Celle-ci constitue en effet un cadre nécessaire au sein duquel la ville de Clermont-Ferrand pourra asseoir son ambition de transition écologique et sociale. Car si nos politiques de transition concernent pour une bonne part la transformation de nos politiques, politiques, compétences, patrimoine, la commande publique s'ajoute à nos schémas réglementaires et d'aménagements comme l'un des leviers les plus puissants et les plus ciblés pour notre volonté de transition du territoire, et notamment à ces acteurs économiques avec lesquels nous conventionnons chaque année, à hauteur de quelques 35 millions d'euros. C'est dire l'ampleur du levier.

Par-delà les principes auxquels bien sûr nous adhérons pleinement, nous souhaitons mettre en avant deux remarques. Tout d'abord, comme toute charte d'engagements, aussi précise et qualitative soit-elle, elle ne vaudra que par la façon dont elle sera partagée, explicitée et finalement appropriée par les acteurs concernés, c'est à dire les élus, les services, les acheteurs, les prestataires.

Au-delà de ce document, il y a en fait un enjeu fort d'acculturation avec le temps, à l'exigence de l'achat durable.

La deuxième remarque, c'est tout simplement qu'une réelle ambition dans la transition de nos achats vers plus de solidarité, de local, de durabilité nécessite du temps de travail et un ou des postes dédiés pour accompagner les acteurs, les impliquer, les acculturer, évaluer les dispositifs, les faire évoluer.

Bref, nous devons garder en tête qu'on ne pourra durablement et réellement faire évoluer nos politiques d'achat qu'en y allouant des moyens de fonctionnement suffisants. Je vous remercie.

M. le Maire :

Merci. Il n'y a pas d'autres inscrits. Je ne sais pas si vous voulez dire un mot, sinon on passe au vote... Rapide.

Mme CANALES :

L'un des axes de notre schéma, c'est de contribuer au dynamisme économique du territoire par une commande publique simplifiée, juste et attractive. L'objectif, c'est bien que ce schéma ne soit pas là pour ralentir, mais bien au contraire, il y a différentes actions qui y sont dédiées, c'est pour pouvoir travailler plus vite et même proposer des choses pour aller encore plus vite dans le cadre de notre commande publique et évidemment dans le respect du règlement.

M. le Maire :

Merci. Allez, on passe au vote. Le vote est clos. 54 pour, pas d'abstention, pas de contre. Adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. C'est un Conseil où on fait un carton plein pour l'instant.

9. Création de l'observatoire citoyen des transitions

Les commentaires suivants se rapportent à la projection simultanée d'un diaporama

M. le Maire :

Délibération numéro 9, Madame Anne-Laure STANISLAS, Vous avez la parole sur la création de l'Observatoire citoyen des transitions. Ne nous faites pas chuter sur l'unanimité hein !

Mme STANISLAS :

La pression est très forte, j'avoue. Je ne sais pas si je vais y arriver. Bonsoir à toutes et à tous, alors je voulais vous parler ce soir de l'Observatoire citoyen des transitions dont nous allons, je l'espère, unanimement acter la constitution ce soir.

Alors un petit rappel historique, c'est que cette question de la participation citoyenne à l'évaluation des politiques publiques, elle ne date pas juste de ce mandat, c'est quelque chose qui a déjà été initié dans le mandat précédent, certaines et certains d'entre vous étaient là pour en témoigner à l'époque où la municipalité a décidé d'augmenter les impôts de 9 %, il y avait avec, la création d'un Observatoire des engagements avec des personnes, des Clermontoises, des Clermontois qui allaient prendre le temps pendant deux ans de vérifier si les engagements vers lesquels nous nous engageons, seraient ou pas, atteints. Et donc, les rapports de cet Observatoire des engagements qui a rendu son rapport en décembre 2019, avaient bien effectivement acté le fait que sur douze engagements qui ont été pris par la Mairie, eh bien neuf avaient été tenus en décembre 2019 et trois étaient en cours d'exécution.

Par la suite, dans le cadre du projet municipal Naturellement Clermont, il y avait aussi cette volonté de créer un Conseil des habitants qui suivrait les politiques et actions de la municipalité et mettrait un bilan annuel public sur les activités du Conseil municipal et serait associé aux initiatives de la Ville.

Ça, c'est ce qui était dans notre programme et que nous avons précisé, que ce soit Monsieur DUBREUIL ou moi-même, dans le cadre de nos prises de fonction en tant qu'Adjointe et Adjoint à l'innovation démocratique et à l'évaluation des politiques publiques.

Cette volonté-là s'est également trouvée confortée par la Convention citoyenne pour Clermont qui s'est réunie de novembre 2021 à juin 2022, et qui a préconisé, dans le cadre de son cahier de préconisation des conventionnés, de créer une instance de suivi et d'évaluation des politiques publiques pour suivre les divers engagements municipaux, y compris les propositions de la Convention citoyenne, et émettre des préconisations ou demandes d'ajustement sur certains dispositifs aux politiques publiques.

La Convention citoyenne pour Clermont a également fait un certain nombre de propositions dans le cadre de la constitution de cet Observatoire, j'y reviendrai un peu plus tard.

Alors, bien entendu, je ne serai pas aussi brillante que Monsieur DUBREUIL, néanmoins, je rappelle que cet Observatoire citoyen des transitions, il vient dans le cadre d'un panel d'outils au service de la participation à la vie municipale, avec des principes de démocratie territorialisée, de budget participatif, de participation des jeunes ou de droit de pétition. Nous avons pu évoquer un certain nombre de ces dispositifs dans le cadre de nos précédents Conseils municipaux. Nous allons également en évoquer d'autres à venir.

Voilà, c'est bien un outil qui vient dans le cadre d'une démarche bien globale de participation citoyenne à la vie locale.

Alors cet Observatoire citoyen des transitions, déjà, comme vous le voyez, on a changé son nom – ce n'est pas un conseil des habitants, ce n'est pas un observatoire des engagements – on est bien dans son titre et dans le mandat qu'on lui affecte, il y a bien la question du suivi de nos engagements vis-à-vis des transitions, des différentes transitions. Et donc, il a pour objectif de permettre la formation, de générer des impacts, contribuer au changement bien entendu, et participer à faire évoluer nos pratiques en interne. Pour cela, il va donc évaluer nos politiques publiques, formuler des recommandations, s'intéresser aux actions produites, à leur impact, mais également à la façon dont nous élaborons nos actions.

Et chose très importante, c'est que cet Observatoire citoyen des transitions, il va lui-même décider des sujets municipaux à évaluer. Alors certes, on lui donne un mandat avec la question des transitions, mais librement, cet Observatoire pourra décider des sujets qu'il voudra évaluer et cela, il va le faire dans le cadre d'un triptyque que vous voyez là, entre des habitants – je reviendrai sur la composition de l'OCT juste après, de l'Observatoire citoyen des transitions – les services et les élu.e.s en charge des politiques publiques.

Parce qu'on l'a dit et ça a été dit par un certain nombre de nos collègues, également de l'opposition, il va falloir travailler sur la co-construction de critères et d'indicateurs d'évaluation. Et ça, en fait, ça ne peut pas se faire ex abrupto et ça ne peut pas se faire sans une co-construction parce que ce serait prendre le risque de ne pas avoir les bons critères, d'avoir des choses qu'on ne peut pas évaluer correctement. Et je tiens par contre à réaffirmer le fait que l'évaluation, elle n'est pas que quantitative, elle est également qualitative donc tout ne se traduit pas par des chiffres.

Sur la composition de l'Observatoire citoyen des transitions donc, la convention citoyenne avait fait un certain nombre de préconisations qu'on a repris.

Et puis on reprend également la question de l'application des critères d'échantillonnage de la convention citoyenne, la question de la parité, bien évidemment, le fait d'avoir 30 % de personnes de 16 à 30 ans, 10 % de résidents étrangers, pour les impliquer dans la vie locale, en faire de véritables citoyens et citoyennes, et puis une représentation des quartiers.

Donc il y aura 40 membres dans cet Observatoire pour la première année, qui vont fonctionner en fait pendant deux ans parce qu'au-delà, ça devient un peu trop engageant pour les personnes qui sont dans l'Observatoire et en fait, il y aura un renouvellement par moitié. C'est notre petit Sénat à nous sauf que nous, on le fait avec des personnes notamment tirées au sort. Et la première année, ce qu'on propose, c'est qu'il y ait 20 personnes qui soient issues de la convention citoyenne.

Pourquoi ? Parce qu'on sait qu'il y a un véritable enjeu d'acculturation, de formation sur ce que c'est que la vie municipale et que donc, on a besoin d'avoir au sein d'un groupe une certaine quantité de personnes qui se sont déjà un petit peu familiarisées avec ces questions-là. Et puis une vingtaine de personnes, plutôt béotiennes dirons-nous, et qu'en fait cette transmission des savoirs, elle se fasse d'année en année. Donc on va bien commencer avec 40 personnes, 20 personnes issues de la convention citoyenne qui exerceront leur mandat jusqu'à fin 2024 et puis 20 autres qui feront leur mandat jusqu'à fin 2025 et puis avec ensuite un renouvellement de 20 personnes à chaque fois.

Sur la façon de travailler, bien entendu, on va privilégier les formes de travail souples pour éviter les travers des outils démocratiques trop institués. Et puis donc, comme vous le voyez dans les moyens à déployer, il y aura bien entendu un accompagnement par un prestataire afin de garantir la qualité de l'évaluation produite et aider à la collecte des données et à apporter les connaissances et les références nécessaires.

Et puis, comme pour le principe de la convention citoyenne, on vous propose d'avoir une indemnisation sur la base de 20 € par jour pour le temps passé par les Clermontoises et les Clermontois dans le cadre de l'Observatoire citoyen des transitions.

Enfin, qu'est-ce qu'on va en faire, de ce travail qui sera produit par l'Observatoire citoyen des transitions ? Eh bien déjà, on va laisser la possibilité aux membres de choisir eux-mêmes la façon dont ils souhaitent restituer leur travail. Ce à quoi nous, nous nous engageons, c'est le fait de le présenter en Conseil municipal et puis d'en produire un compte-rendu qui serait intégré dans le cadre du rapport d'étape de la Ville en transition qui est, lui, présenté de toute façon de manière annuelle. Voilà, je vous remercie de votre attention et je reste à votre disposition pour toutes vos questions.

M. le Maire :

Merci. Madame MIZOULE et Monsieur LANDIVAR.

Mme MIZOULE :

Merci Monsieur le Maire et merci à Madame STANISLAS pour cette présentation. Dans la période que nous vivons où le gouvernement ne recule devant absolument rien pour contourner les institutions parlementaires et avec la collaboration active de la droite, face à une énorme mobilisation sociale contre la réforme des retraites, notre Ville fait une nouvelle fois preuve de sa détermination à faire vivre la vitalité démocratique en mettant en œuvre cet Observatoire citoyen des transitions. Nous avons besoin de faire vivre la démocratie à tous les niveaux et non, comme s'y emploient MACRON et son gouvernement, d'un pouvoir autoritaire qui méprise les revendications et les aspirations des gens.

Grâce à leurs services publics, les collectivités et leurs agents sont le premier rempart contre les crises économiques et les crises écologiques : logement, insertion, prévention, enfance... Et alors même qu'elles sont le poumon des territoires, leurs budgets sont traités comme une variable d'ajustement des comptes nationaux.

Cette délibération est donc une excellente nouvelle et témoigne du volontarisme et de la santé démocratique de notre Ville qui ne baisse pas les bras pour associer ses habitantes et ses habitants dans l'évaluation et le suivi de nos politiques publiques.

M. le Maire :

Merci Madame. Monsieur LANDIVAR ?

M. LANDIVAR :

Merci. On se disait à l'instant avec Marianne, qu'aujourd'hui on votait un peu tout, c'est vraiment... Je pense qu'il y a un truc qui ne va pas là. On a eu le mauvais ordre du jour, je crois.

M. le Maire :

C'est le côté obscur de la force. Vous avez vu, ça se passe bien !

M. LANDIVAR :

Profitez-en, profitez-en !

M. le Maire :

Et donc ? Vous continuez ou... Vous rejouez ?

M. LANDIVAR :

Oui alors justement, en fait, on voulait bien évidemment appuyer cette démarche dans cette ouverture de chakras aujourd'hui.

En fait, on pense qu'il faut saluer effectivement l'intention générale qui est très belle. Il faut effectivement avoir un instrument qui audite les engagements de la Ville. Ça, c'est un point extrêmement important. Et bien évidemment, créer des alertes, c'est ce que d'ailleurs nous on fait, membres de l'opposition constructive comme vous le savez. Auditer les engagements, les suivre, les analyser et ensuite, quand ils ne sont pas remplis, bah on crée des alertes citoyennes populaires. C'est exactement la mission qu'on s'est donnée pour ce mandat. Donc, on ne peut qu'appuyer ce type de démarche. Merci d'avoir pris ce modèle en exemple.

Alors justement, une fois l'intention dépassée, il y a deux éléments qui vont être essentiels, c'est l'opposabilité et l'indépendance de ce type d'Observatoire, parce que vous le savez tous autant que moi, les observatoires, c'est la meilleure manière de dire : nous écoutons les citoyens et en même temps, c'est la meilleure manière aussi de canaliser le truc, de l'endormir un petit peu et au final, qu'il n'y ait rien de réel qui se fasse avec tout cela.

Donc pour cela, il faut des moyens, il faut les meilleurs observatoires, ça c'est pas moi qui le dis, c'est la Ligue des droits de l'Homme qui suit depuis très longtemps la pertinence des observatoires citoyens : il faut des moyens, il faut des modèles économiques qui les rendent autonomes. Et justement, parce que le point de gravité d'un audit, que ce soit en comptabilité, en fiscalité ou en démocratie, c'est que le centre de gravité ne puisse pas être celui de l'institution qui le porte. Si vous faites un observatoire, on peut donner cette intention-là depuis la Ville, mais que la Ville contrôle par ses moyens financiers, par son design, par sa conception, etc.

Il y a un problème à un moment donné, d'objectivité, de neutralité et aussi d'opposabilité parce que, un exemple très simple, je donne un sujet typiquement précis : imaginons que cet instrument audite la place de la publicité dans notre Ville et audite les engagements, par exemple, du Maire concernant : « Il n'y aura pas de publicité numérique dans notre Ville », et qu'effectivement, on l'a vu, cet engagement n'est pas pris. L'observatoire, qu'est-ce qu'il fait à ce moment-là ? Mais il n'est pas respecté. Qu'est-ce qu'il fait dans ce cas-là cet Observatoire ? Il crée une alerte, il crée une discussion ? Comment ça se passe exactement ? Ça, c'est des choses extrêmement tangibles sur lesquelles on portera, nous, une vigilance très, très précise pour que justement cet Observatoire soit un réel progrès pour la démocratie locale et pas simplement un artifice au service d'un message politique. Merci.

M. le Maire :

J'ai cru que vous alliez dire : qu'est-ce que fait le Maire dans ce cas-là ? Il dissout le Comité !

M. le Maire :

Alors, puisque l'ambiance est très Love boat, je propose évidemment de donner la parole à Monsieur DUBREUIL qui certainement...

[Rires sur les bancs.]

M. le Maire :

Oui, non mais là, il y a une ambiance, Monsieur DUBREUIL qui est un peu le Olivier BIANCHI qui aurait fait « Comme j'aime ».

Ça c'est un lancement !

M. DUBREUIL :

Ça me met vachement à l'aise ! Merci Monsieur le Maire. Bon alors... J'ai chaud d'un seul coup ! Déjà, merci beaucoup pour cette présentation et je voulais aussi remercier l'ensemble des services de la Ville qui ont été assez largement sollicités et mis à contribution pour mettre en place cet Observatoire des citoyens puisque logiquement, le travail de ces services, de cette Direction sera fortement impacté par la mise en place de cette nouvelle démarche d'évaluation citoyenne ; donc un grand merci pour leur participation et leur contribution.

Je voulais juste évoquer deux points assez brièvement. D'abord, cela a été évoqué tout à l'heure, mais je voulais quand même insister dessus : c'est que, même s'il existait un Observatoire des engagements précédemment, c'est vraiment, ici, l'occasion d'adopter la deuxième délibération depuis le mois de décembre, de concrétisation de mise en œuvre d'une proposition, c'était la proposition 6 de la troisième thématique de la Convention citoyenne.

Au mois de décembre rappelez-vous, le Conseil municipal s'était engagé à mettre en place une nouvelle instance d'évaluation citoyenne, notamment au sein de laquelle la question des transitions écologique et sociale serait centrale.

Donc, la délibération qu'on propose d'adopter aujourd'hui et que l'on va, nous, bien entendu, évidemment voter, concrétise cet engagement que nous avons pris dès le mois de décembre, tout comme nous avons concrétisé l'engagement à l'époque, de mettre en place les Forums de territoire d'ailleurs, dont les premières installations se dérouleront à la fin du printemps, début de l'été.

Dans les mois qui viennent d'ailleurs, nous serons régulièrement amenés à adopter de nouvelles délibérations afin de répondre, les unes après les autres, aux différentes propositions qui nous ont été remises par la Convention citoyenne. Par exemple, la mise en place, à l'automne prochain, d'un ensemble d'instances et de démarches participatives à destination des enfants et des jeunes. Ainsi, progressivement, nous enrichissons nos outils de démocratie participative afin que les habitants puissent de façon continue, être soit consultés sur certains projets, en proposer certains autres, coconstruire avec la Ville ou collectivement certaines propositions, les faire adopter, les évaluer...Donc vraiment d'un bout à l'autre de la chaîne décisionnelle.

Ensuite, c'est le deuxième point que je voulais évoquer, je voulais insister sur le fait que même si ces différentes démarches de démocratie participative sont motivées par la volonté de la Ville de répondre à une forme de crise démocratique que l'on ne cesse de pointer du doigt un peu partout, ces différentes démarches vont également avoir pour effet de modifier progressivement, mais vraiment radicalement, les méthodes de travail de l'administration municipale.

Le but est clair : il s'agit de substituer une méthode ascendante, donc en partant des citoyens, à une méthode descendante assez classique en démocratie représentative et toutes les directions de la Ville, tous les services de la Ville sont concernés, ce qui explique qu'elles sont toutes et qu'elles seront toutes étroitement associées au déploiement des nouvelles innovations démocratiques.

Et pour ce qui concerne précisément l'Observatoire citoyen des transitions, ça explique qu'il était à la fois nécessaire de garantir une indépendance à cette instance, une liberté dans le choix des politiques évaluées, dans la manière de mener cette évaluation, mais qu'il était aussi important que la méthodologie notamment, et Anne-Laure STANISLAS l'a dit tout à l'heure, le choix des critères soient travaillés ensemble, avec les services de la Ville, de manière à ce que ce nouvel exercice de transparence soit vraiment un outil de transformation efficace qui permette de tirer des enseignements utiles qui permettront d'améliorer éventuellement, l'action de la Ville dans les secteurs évalués et en effet, c'est un gage d'efficacité de la démarche d'évaluation et donc, de crédibilité de nos différents engagements. Voilà les deux points sur lesquels je voulais insister. Je vous remercie.

M. le Maire :

Merci. Monsieur BONY ?

M. BONY :

Oui, merci Monsieur le Maire. Simplement, juste pour dire que nous voterons cette délibération concernant la création de l'Observatoire citoyen des transitions parce que ça va dans le bon sens, notamment dans celui de la démocratie participative. J'ai quand même juste une remarque sur le fond : je trouve un peu antinomique de parler de volontaires, de citoyens et de parler de défraiement de 20 € pour chaque participant. Ce n'est pas le montant, c'est juste le côté antinomique entre citoyen-volontaire et le fait de rémunérer les personnes : ou on est citoyen, on est volontaire, ou on ne l'est pas.

[Intervention inaudible]

M. BONY :

Enfin oui, non mais ce n'est pas la question. Quand vous êtes pompier volontaire, vous n'êtes pas rémunéré.

M. le Maire :

Ah si, mon fils est pompier volontaire et il a un défraiement. Vous tombez mal, je connais le sujet.

M. BONY :

Alors l'exemple n'était pas bon, on a le droit de se tromper sur les mots aussi : dédommagé, pardon. Enfin, je voudrais faire une deuxième remarque parce que je suis quand même très surpris. Alors c'est vrai, vous avez dit Monsieur le Maire : l'ambiance ce soir, elle est plutôt détendue et au consensus. Mais enfin, il y a des remarques qui vont à sens unique. Quand ma collègue Cécile LAPORTE intervient sur la campagne de ravalement de façade et parle de l'état général de propreté de la Ville, de dégradation des façades par des tags, vous lui reprochez une espèce de voyage fantastique, un hors sujet. Par contre, quand Madame MIZOULE, passe de la création de l'Observatoire citoyen des transitions au débat parlementaire sur la réforme des retraites, ça ne surprend personne, c'est juste extraordinaire !

M. le Maire :

Parce que je préfère Madame MIZOULE ! Tout le monde doit faire des coming-out dans ce Conseil. Madame JALICON l'a fait, ben moi, oui, je préfère Madame MIZOULE. Je suis obligé de le dire !

M. BRENAS :

Il y a deux poids deux mesures !

M. le Maire :

Eh oui, mais c'est ça l'amour, ça ne se commande pas !

M. BONY :

Au-delà de la plaisanterie, je voudrais quand même juste dire que la remarque de ma collègue finalement, n'était pas si éloignée que ça du sujet puisque nous avons été élus par les Clermontoises et les Clermontois pour nous préoccuper de leur quotidien. Bien que la question de la réforme des retraites soit une question importante, je ne crois pas que les Clermontoises et les Clermontois nous aient donné mandat pour traiter de la question.

M. le Maire :

Ne gêchez pas l'ambiance ! Moi, vu comment c'était, j'étais en train de demander à ma Directrice générale d'aller chercher des délibérations polémiques à rajouter parce que je sentais que c'était le moment de les faire passer. Mais si vous gêchez l'ambiance... Je les remarque, on les mettra le mois prochain. Le débat étant clos, je vous propose de passer au vote. 54 : écoutez, ne changeons rien. La Subvention au Grand stade ? Ah bah non, on ne va pas la passer aujourd'hui.

9.bis. Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de Clermont Auvergne Métropole concernant les exercices 2015 et suivants

M. le Maire :

Je propose de donner la parole à Madame CANALES.

[Intervention inaudible]

M. le Maire :

Elle est déjà votée ! Pour le rapport sur la Chambre Régionale des Comptes que vous avez déjà eu à la Métropole, mais j'imagine qu'on va écarter, on va faire des synthèses de nos interventions.

Mme CANALES :

Ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes des années 2015 et suivantes vous a été présenté à la Métropole et nous avons donc, dans toutes les communes de la Métropole, la responsabilité de le transmettre. Donc, il vous a été transmis.

Donc, il y a sept recommandations qui ont été faites et qui sont finalement plutôt des ajustements plus que des enjeux très gravissimes. Donc, c'est souvent avec une certaine fébrilité qu'on peut amorcer un processus de contrôle de la Chambre Régionale des Comptes et là, en tout cas, c'est avec une grande sérénité que nous avons eu le résultat de ce rapport sur une période qui a été par ailleurs extrêmement dense à la Métropole en 2015 et les années suivantes, où on a opéré une révolution institutionnelle très importante puisque nous partîmes Communauté d'agglomération pour arriver Communauté urbaine et puis être Métropole il y a déjà maintenant quatre ans.

Donc, ces sept recommandations sont des ajustements. Il n'y a aucune irrégularité majeure qui a été relevée par la Chambre Régionale des Comptes, c'est le premier point. Il n'y a pas d'entorses manifestes qui ont été également relevées par la Chambre Régionale des Comptes.

Et puis la CRC souligne des points, y compris positifs, et que, évidemment, je vais vous livrer. Il y a véritablement une recherche d'efficience qui a accompagné notre développement, je vous l'ai dit, on a connu une mutation institutionnelle importante pendant les années qui ont fait l'objet de ce contrôle.

Nous avons réussi à être efficaces malgré cet objectif et cette volonté de grandir, d'agrandir. Il y a également un niveau qui a été relevé comme très satisfaisant de mutualisation, et notamment avec la ville-centre, donc la nôtre.

La Chambre Régionale des Comptes – et ça fait écho au schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables passé précédemment, nous reconnaît comme le premier investisseur public. Donc on mesure également le poids et les ambitions qui ont été celles de notre Métropole au cours de ces années.

Concernant les investissements, elle note aussi, donc dans les dépenses d'équipement, un taux d'exécution qui est satisfaisant, dans la page 32 de votre document, avec près de 80 % de taux d'exécution. Nos budgets prévisionnels sont en cela sincères puisqu'on essaie de prévoir, mais on ne fera jamais 100 %, on le sait.

Sur le fonctionnement, elle relève, toujours page 32, une pratique budgétaire qui est précautionneuse dans l'évaluation de ses dépenses. Sur la fiscalité, elle souligne, et ça a fait l'objet de nombreux débats, ici ou ailleurs, une pression globalement dans la norme, voire moindre. Je vous invite à regarder page 43 : donc on a une pression fiscale qui n'est pas aussi importante qu'on pourrait parfois se le laisser entendre dire.

Sur la gestion page 52, malgré l'endettement et la chute des taux d'intérêt, les charges d'intérêt sont restées contenues aussi sur la période, c'est aussi très important de le souligner. Ça c'est pour le budget principal.

Sur les budgets annexes, donc particulièrement sur le budget de l'eau et de l'assainissement, il n'y a, page 63, aucune irrégularité sur les budgets. C'est important parce que les budgets annexes, on connaît d'autres collectivités qui ont connu quelques déboires sur ces sujets, et puis un taux, et ça, j'insiste là-dessus parce qu'on parle souvent de territoires résilients, on parle souvent de comment on doit faire face aux enjeux climatiques, au stress hydrique ; un taux de rendement en eau potable de 81,3 % là où la moyenne en France est à 80 %. Donc on arrive aussi à obtenir de bons résultats.

Idem sur le budget des déchets, budget annexe des déchets, sachant que la moyenne de production de déchets par an par habitant est de 580 kg, on constate que nous, dans la Métropole, il est à 515 kg par habitant et par an. Donc, on peut quand même se dire parfois, vous le demandiez Monsieur BONY, c'est aussi à la fin de la récré qu'on compte les points, à la fin du SPASER, on comptera les points – on se dit quand même, on se trouve toujours aussi des explications, ces 515 kg de déchets par habitant par an par rapport aux 580 kg de la moyenne, c'est le résultat, je le dis, d'une politique de réduction des déchets volontaire, volontariste qui a été menée et même la CRC nous le dit, donc on est extrêmement content, page 68, pour celles et ceux qui ont le rapport sous les yeux.

Sur les ressources humaines, la CRC souligne le poids faible des contractuels, donc d'un peu moins de 7 %. C'est important, c'est aussi – ça vient faire écho et ça vient illustrer ce qu'on n'arrête pas de dire : oui, nous avons des fonctionnaires qui ne sont pas contractuels, qui sont des fonctionnaires. Oui, nous avons un service public de qualité et on voit qu'on n'a un recours aux contractuels que de 6,7 %.

Et puis la CRC souligne, page 80, la mise en œuvre d'un service « Qualité de vie au travail ». Cela a été souvent questionné, mis en place. Alors bien sûr, ce service ne résout pas tous les sujets, mais il existe et il accompagne les agents. Donc, ça a été souligné.

Voilà pour les éléments saillants de ce rapport. Je vous le dis, la principale information à retenir, c'est qu'il n'y a aucune irrégularité, c'est ce qu'on attend d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, et aucune entorse manifeste.

M. le Maire :

Merci. Monsieur BONY ?

M. BONY :

Bien, Merci Monsieur le Maire. Excusez-moi, mais je crois que l'entente cordiale est terminée parce qu'au fond, ce rapport, il confirme ce que nous dénonçons depuis des années au sujet de la gestion de la Métropole, de votre gestion, puisque Monsieur le Maire, vous en êtes aussi le Président, ça ne vous a pas échappé.

Et c'est marrant, Madame CANALES, vous venez de nous faire une synthèse de ce rapport avec quelques extraits choisis. Alors moi, j'en ai fait une lecture aussi, et bizarrement, les extraits ne sont pas les mêmes. Donc vous voyez... Pardon ?

[Intervention inaudible]

M. BONY :

Pardon ? Je peux vous donner les numéros de page, oui, si ça vous intéresse. Oui, oui, mais je vous donnerai les numéros de pages si ça vous intéresse. Mais à la lecture de ce rapport, vous n'en avez absolument pas parlé, il ressort quand même principalement une mauvaise santé financière de la Métropole due à un certain laxisme budgétaire qui vous caractérise d'ailleurs et à certaines irrégularités – je vais y venir, je vais rentrer dans le détail, ne vous inquiétez pas – des irrégularités relevées par la Chambre.

Ce que vous dites, vous, il n'y en a aucune, mais moi je vais vous en citer. Alors en premier lieu, vous n'en avez pas parlé ou très peu, c'est quand même le niveau d'endettement : la Chambre l'évoque dans son rapport page après page, et la trajectoire prise pour les années à venir qui, elle, est jugée très inquiétante.

Les magistrats estiment même que vous laisserez à la fin du mandat, je ne vais pas vous donner la page, je le cite, j'ouvre les guillemets : « Une situation particulièrement dégradée », mais si vous voulez la page, je pourrais vous la chercher.

Cet endettement.... Parce que vous pensez que je l'invente ? Ah bon ? Parce que quand je dis que j'ouvre les guillemets, ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Chambre, soyons sérieux un minimum.

Et cet endettement, il s'explique principalement par un défaut de maîtrise du fonctionnement, ce que nous dénonçons là aussi depuis très longtemps, ce qui prive par conséquent la Métropole des capacités d'autofinancement requises pour supporter ces investissements.

Alors d'abord, il y a les charges de personnel : vous en avez parlé, elles ont bondi de 19 % en cinq ans. Là non plus, ce n'est pas moi, ce sont les chiffres du rapport. Vous l'expliquez, vous, souvent par des facteurs

exogènes ; ce n'est pas l'avis de la Chambre. Elle considère en effet que seulement 80 % de cette hausse se justifie par les nouvelles compétences prises par la Collectivité, notamment lors de son passage en Communauté urbaine, puis en Métropole. Et pour le reste, là non plus, ce n'est pas moi... S'il vous plaît, un peu de silence et un peu de respect pour vos interlocuteurs, pour le reste, ce sont des recrutements jugés arbitraires, soit près de 100 postes équivalents temps plein, ce n'est pas mon chiffre, c'est celui du rapport : 100 postes qui ont été créés sans que cela ne soit pleinement justifié.

J'ouvre une parenthèse parce que vous avez beaucoup tendance à caricaturer nos propos, je n'incrimine absolument pas le personnel métropolitain quand je dis ça, bien au contraire. J'ai même plutôt tendance à saluer son engagement dans sa mission de service public face à votre management parfois brutal et arrogant, il faut bien le dire.

C'est d'ailleurs l'ensemble de l'organisation de la Métropole qui est épinglée avec des irrégularités constatées sur la période observée. Alors, puisque vous vouliez des exemples, je vais vous en citer quelques-uns.

Il y a par exemple le rattachement anormal de la Direction de la Communication au cabinet du Président. Il y a la rémunération excessive de certains de vos collaborateurs. Il y a aussi le recours abusif et injustifié des heures supplémentaires au profit de certains agents.

Il y a aussi, autre exemple, je n'invente rien, la mise en place illégale d'une prime de présentisme, qui n'a d'ailleurs produit aucun effet sur le niveau d'absentéisme qui lui, reste bien supérieur à la moyenne nationale. Alors, pour rester sur la non-maîtrise du fonctionnement, on en trouve d'autres origines dans ce rapport, là non plus vous n'en avez pas beaucoup parlé. Il y a par exemple la question des équipements communautaires de proximité, la question est clairement posée.

M. le Maire : [inaudible]

M. BONY :

Ben oui, ben oui, enfin, en tant que Président, vous avez quand même fait le choix de ce qu'on pourrait appeler une sorte de saupoudrage dans toutes les communes plutôt que d'investir dans des équipements réellement structurants pour le territoire.

Aujourd'hui, la Chambre s'interroge sur l'intérêt de faire supporter par la Métropole des coûts de fonctionnement de certains petits équipements qu'elle considère à juste titre comme relevant davantage du périmètre communal. Je pourrais citer aussi le coût de fonctionnement du SMTC, jugé artificiel dans l'exercice de la compétence Transports par la Métropole, qui pourrait très bien l'exercer directement et de plein droit.

Enfin, la Chambre relève aussi une certaine tendance à la dissimulation. Ce n'est pas mes mots, ce sont ceux du rapport. Et je vais vous donner des exemples que je n'invente pas, qui sont aussi dans ce rapport.

Il y a par exemple l'étalement des charges liées au Covid qui, dans les faits n'en sont pas toutes, ou encore le retard pris dans le transfert des immobilisations vers la Métropole. Les magistrats vous interpellent à ce sujet, je cite : « sur un travail de régularisation toujours différé et négligé », ce qui au final dissimule quand même une quote-part de dette de 100 millions d'euros qui se trouve aujourd'hui supportée par le SMTC alors qu'elle devrait l'être par la Métropole. »

Aujourd'hui, la Métropole cumule une dette de plus de 400 millions d'euros, sans compter les régularisations qui s'imposent et que je viens d'évoquer et les lourds investissements à venir qu'il faudra financer moyennant de nouveaux emprunts dans un contexte de hausse des taux d'intérêt, vous ne pouvez pas nier non plus.

Alors si, comme le souligne la Chambre Régionale des Comptes, c'est un point sur lequel nous serons d'accord puisque vous l'avez évoqué, la Métropole, effectivement, joue à plein son rôle de premier investisseur public du territoire, sauf qu'elle ne peut continuer de le faire au prix d'une dette qui s'annonce à terme insoutenable.

Vous prétendez faire de l'aménagement du territoire, en réalité, vous ne faites qu'hypothéquer les ressources de la Collectivité et surtout, vous faites peser la menace d'une dette qui ne pourra être supportée autrement que par un recours massif à la fiscalité. Des impôts pour financer aujourd'hui des investissements structurants, oui, des impôts pour financer demain vos déficits et l'addition que vous laisserez, c'est deux fois non.

Alors, vous l'avez compris, nous nous opposons à cette politique que je qualifierais de politique de l'illusion, parce qu'elle n'en est que plus désastreuse pour l'avenir de notre territoire métropolitain et en particulier pour notre ville-centre.

M. le Maire :

Moi je vais quand même dire deux ou trois choses que nous, on s'est déjà dites à la Métropole, mais sur lesquelles il faut un peu de sérieux. Vous, vous mélangez effectivement des remarques qui sont dans le rapport, vous en faites une grille de lecture, comment dirais-je... Vous en tirez des conclusions qui ne sont pas obligatoirement celles qu'on devrait tirer.

Je vais prendre deux exemples : vous avez raison sur le travail de transfert des immobilisations, etc. On a un retard, on l'a reconnu, c'est une des recommandations d'ailleurs. Je rappelle pour tous ceux qui nous écoutent : le rapport des Chambres Régionales des Comptes, elles ont pour objectif de faire des recommandations et de nous aider à mieux gérer nos collectivités.

La tradition de cette Ville et de cette Métropole, c'est d'abord que les rapports ont toujours été plutôt bienveillants. Il n'y a jamais eu d'alerte, on n'a jamais eu de choses absolument extravagantes, ce qui n'est pas le cas de toutes les collectivités locales du département que nous connaissons aujourd'hui. Je le dis, je le rappelle donc, calmons-nous, il y a des recommandations qui ne sont pas gérées par mes amis politiques pour être plus clair.

Donc, il y a des recommandations, il y en a toujours eu et ce qui nous est reconnu, c'est justement parce que pour le coup, on est plutôt sérieux, c'est qu'on prend ces recommandations et on les traite. On les traite et c'est une bonne chose. On l'a traité sur un certain nombre de points sur le précédent rapport pour la ville de Clermont, qui était sur la période qui n'était pas celle où j'avais exercé des responsabilités. Là, il y a des propositions : sur les ECP par exemple, puisque vous en parlez, juste quand même, parce que moi je veux bien les conflits, mais il faut un peu d'honnêteté intellectuelle. À l'époque de la création des établissements communautaires de proximité, 1,5 million d'euros pour chacune des 21 communes sur des projets de proximité, il y a un seul élu communautaire, un seul élu communautaire qui a voté contre. Il y en a un autre qui s'est abstenu, c'était Alain LAFFONT, pour faire l'histoire jusqu'au bout.

Il y en a un seul qui a voté contre et à l'époque, j'étais dans la majorité. Je n'étais même pas encore vice-Président, je pense, mais je présidais la Commission Culture. J'ai voté contre. Ce n'est pas tous les jours qu'on vote contre, parce que j'avais cette conviction que 21 fois 1,5 million pour faire ce qu'un élu pour qui j'avais beaucoup d'affection et qui n'est plus là a appelé « le gang des salles polyvalentes du XXI^e siècle », c'était de la dinguerie alors qu'on n'avait pas d'Auditorium, pas encore la Scène nationale, pas la Grande Bibliothèque dont on avait besoin ou le Stade, c'est à dire au moment où les équipements métropolitains ne venaient pas, on continuait à faire une sorte de saupoudrage municipaliste, donc je suis très à l'aise. J'ai voté contre.

Pour le coup, ça s'est étalé sur plus de 15/20 ans, je les ai inaugurés et d'ailleurs, dans chacun de mes discours, je n'ai pas manqué de marquer l'ironie du sort qui m'a amené à inaugurer des ECP en pelletées alors que j'avais été celui qui avait voté contre depuis toujours.

Mais simplement, il y avait des engagements. Il aurait été injuste que seuls les premiers vite servis et que quand on gère une collectivité, il y a ce qu'on appelle la continuité républicaine mais par contre, avant même le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, Monsieur BONY, c'est pour ça que je parle d'honnêteté intellectuelle, vous conviendrez que vous pourriez quand même vous pencher un peu sur l'histoire de notre institution, avant même cela, j'ai demandé aux maires – parce que je vois venir après les investissements, les plus anciens ont plus de quinze ans – je vois venir les réhabilitations et les rénovations et que c'est encore des millions d'euros qui ne nous permettent pas, puisque vous parlez d'illusion, de faire les missions sur lesquelles nous sommes attendus en matière d'aménagement etc.

Et donc, avant même le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, j'ai demandé aux communes de reprendre les ECP, de reprendre les ECP à leur compte et de leur retransférer la propriété. Et d'ailleurs, la première commune, parce que je suis toujours pour donner l'exemple qui l'a fait, c'est la ville de Clermont-Ferrand qui aujourd'hui a délégué l'ECP clermontois : il n'est plus de compétence communautaire, il est rattaché à la ville de Clermont. C'est une salle, c'est la salle de l'Oradou que tout le monde connaît.

Et donc, et je ne suis pas le seul, pour être honnête intellectuellement, là encore, parce que moi je suis toujours comme ça, le deuxième Maire à avoir pris cette mesure, c'est le maire de Chamalières.

Donc aujourd'hui, il y a deux ou trois ECP qui sont déjà revenus dans les communes et il se trouve que nous avons des bureaux tous les vendredis matin et au lendemain du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, j'ai mis ça à l'ordre du jour du bureau et j'ai informé les élus. C'est tout le rôle de la Chambre Régionale des Comptes, pour me conformer à la recommandation, puisque quand j'avais fait une première proposition sur la base du volontariat, il y avait seulement trois communes qui avaient obtempéré. J'ai rappelé aux 21 communes que pour les autres, ce serait obligatoire et que nous allons nous conformer au rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Donc pas de problème, pas d'histoire et justement, on voit l'intérêt de la Chambre Régionale.

Ensuite sur les créations de postes, je ne vais pas faire plus long mais juste quand même sur deux ou trois choses comme ça parce que c'est des choses importantes, sur les créations de postes, c'est un des sujets qu'on peut avoir avec les Chambres Régionales des Comptes. Je le dis librement, on est dans la séparation des pouvoirs en démocratie. Donc je ne suis pas d'accord quand les Chambres Régionales des Comptes empiètent, je le dis librement, sur les opportunités de politique et de mon point de vue, le jugement sur la question des ressources – et je vais essayer de le traduire pour qu'on se comprenne bien, mais je sens que ça ne vous passionne pas – c'est que d'abord, nous avons transféré des compétences dans une Métropole comme celle de Clermont-Ferrand. Vous auriez fait et tout le monde aurait fait la même chose. Je vous rappelle qu'on est plutôt dans une gouvernance collective. Vous avez des communes qui sont très disparates, très hétérogènes dans leur taille.

Quand vous prenez par exemple, vous transférez les services informatiques ou numériques, prenons un exemple, et que vous leur fixez deux missions. La première, c'est des missions évidemment d'entretien, de gestion des trucs, etc. Mais vous leur donnez des obligations, par exemple, d'améliorer la numérisation des procédures d'état civil, qu'on puisse faire comme à Clermont-Ferrand, demander tel ou tel papier de façon numérique. Mais c'est un exemple que j'aurais pu faire sur les permis de construire, Dieu sait les occupations du droit des sols, comment ça nous a occupé.

Vous avez des communes qui ont transféré des agents, donc ça, c'est les fameux postes que la Chambre Régionale des Comptes considère comme légitimes.

Mais en réalité, quand on s'est mis à 21 et qu'on a commencé à dire : il faudrait quand même qu'il n'y ait pas que dans la ville-centre sinon, c'est tout le débat des gens qui disent : « bah, Clermont c'est dégueulasse, les autres maires etc. » Faut de la solidarité. Et donc à un moment donné, si vous voulez servir, puisque maintenant c'est votre compétence, le même niveau de service sur l'urbanisme, sur la voirie, sur d'autres politiques, le même niveau de service à des communes qui n'avaient aucun ETP, mais en réalité, c'est tout le débat, on a dû recruter des gens, c'est mécanique.

D'ailleurs, moi, je suis assez à l'aise parce qu'à l'époque de la Métropole, Dieu sait si j'ai fait des réunions publiques et dans les conseils municipaux. Et systématiquement, j'ai dit que je n'utiliserais jamais le mot « mutualisation » comme moyen d'économies en matière d'ETP parce que je savais déjà que la Métropole, en fait, n'était pas outillée.

Et les 100 postes, les 100 postes, Monsieur BONY, ça permet justement pour refaire le lien avec tous vos sujets mais très honnêtement, ce n'est pas une attaque, c'est un débat, parce que quand vous n'avez que dix personnes qui faisaient le travail sur la ville de Clermont, qui se retrouvent à avoir ce travail à faire sur 21 communes, c'est à dire une masse de travail qui est multipliée par quatre ou cinq, eh bien c'est là que vous avez les burn-out, c'est là que vous avez les problèmes d'organisation, c'est là que vous commencez à voir l'absentéisme et c'est ce que nous vivons aujourd'hui, c'est à dire une crise de croissance à la Métropole, c'est ça la réalité des choses, profondément.

Demandez aux agents eux-mêmes, allez voir les agents, parlez avec eux dans les bureaux, demandez-leur ce qu'ils en pensent et vous verrez que c'est le récit qu'ils vous feront.

Et puis, par ailleurs, prenons les voiries. Il y a eu un moment où les maires sont venus me voir en me disant : Mais en fait, on n'a pas assez de monde pour nettoyer parce qu'on a pris des voiries en plus et que les transferts du Conseil général n'ont pas toujours été complètement au nombre. Donc en réalité, j'ai eu des maires qui n'avaient pas recruté pendant des années parce qu'ils n'avaient pas d'argent, qui n'avaient pas de postes. J'ai des milliers d'histoires comme ça à vous raconter et qui tout d'un coup, quand c'est devenu compétence métropolitaine, ont dit : « Ah là, mais là, la rue, il faut la nettoyer », les fameuses rues privées où tous les maires avaient dit « non » pour qu'elles soient devenues municipales parce que c'était des dépenses et qui, tout d'un coup, ont créé une commission à la Métropole pour demander à ce qu'elles deviennent métropolitaines, en tout cas qu'elles rentrent dans le domaine public à partir du moment où c'était plus elles qui s'en occupaient.

Mais entre temps, ils n'avaient pas transféré les ETP pour tout ça, Monsieur BONY, et c'est cela les 100 postes de la Chambre – et je suis prêt, et d'ailleurs, dans les réponses, on l'a faite parce qu'on fait des réponses à la Chambre – nous, on ne découvre pas le rapport quand il est final : il y a un temps d'échange. Tout ça, on l'a expliqué et donc, la réalité des choses, c'est qu'en fait j'ai eu des réunions aussi où il y a des maires qui ont dit : « Si on ne recrute pas 20 postes pendant l'hiver... » – c'était, je crois, il y a deux ans ou trois ans, je ne sais plus – « Si vous ne recrutez pas immédiatement 20 postes pour couvrir les trous qu'on a dans l'organisation du nettoyage de nos voiries, on va vers un grave problème de service public et des mécontentements très forts. »

Et donc, ce n'est pas un recrutement que j'ai décidé tout seul, par opportunité, pour me faire plaisir, etc. Parce que moi aussi, je peux vous le dire, je suis le nez sur la masse salariale, je ne suis pas complètement idiot.

Je sais bien que c'est le plus gros pôle de dépenses et qu'il faut être le plus sérieux possible. Et Dieu sait si lors des réunions avec l'organisation administrative de la Métropole, j'ai répété 1000 fois : « Je ne veux pas de recrutement, il faut d'abord réfléchir à comment on s'organise, etc. »

Donc, j'ai tenu le plus possible. J'avais des endroits où on me demandait 150 postes, j'en ai donné que 60. Et c'est pour cela aujourd'hui qu'il y a des endroits où il y a des difficultés.

Dans l'urbanisme, cela a été longtemps le cas, par exemple, parce qu'en fait, on a transféré le service d'urbanisme de la ville de Clermont. C'est bête comme chou, tout le monde le comprend. Il n'y avait pas de service d'urbanisme à part à Cournon et à Chamalières et à Clermont. Nulle part ailleurs il y avait les mêmes puisque y compris, c'était des compétences qui, à l'époque, étaient tenues dans les années précédentes par l'Etat. Pour la taille des communes concernées, puis ensuite transférées, je parle sous le contrôle de Dominique qui s'en est occupée au Grand Clermont.

Et donc, il faut arrêter de raconter n'importe quoi, il faut être honnête, ne serait-ce que pour que les gens comprennent à quoi servent leurs impôts et à quoi sert le service public. Et donc du coup, ben oui, on a recruté un peu plus de postes que prévu simplement pour mettre à flottage le bateau amiral qui est une Métropole et sur lequel on n'avait pas, et là, je ne veux pas m'étaler mais j'ai des dizaines d'exemples sur l'investissement.

Si je voulais, en privé, je vous les tiendrais : sur des rues, dans des communes dans lesquelles le maire a refusé de faire les travaux pendant quinze ans, je peux vous faire des listes, et qui sont venus me demander ensuite, maintenant que c'était Métropole, de les faire tout de suite et qui ont commencé à raconter dans leur commune que si on ne le faisait pas, c'est à cause de la Métropole. Et quand on l'a fait, parce que quelquefois, pour certaines rues, j'ai des idées comme ça, je pourrais vous le dire à l'oreille, je me suis dit qu'effectivement, ça pourrait être intéressant de le faire, là, on vient me dire que je ne sais pas gérer, etc.

Non mais en fait, il y a eu des opportunités et c'était tout l'intérêt de la Métropole d'ailleurs, de payer ce que seul on ne pouvait pas se payer, ce que beaucoup de petites communes n'avaient plus les moyens de payer. Et là où il y a un problème, et ça me permettra de finir sur la question de la souveraineté parce que j'y suis très attaché, on nous a enlevé les taxes d'habitation dans les villes. Oui, c'est une subvention. Je l'avais dit au Président : « Ce n'est pas le problème de ça, c'est que le problème, vous nous avez recentralisé. Vous nous avez retiré notre souveraineté. »

C'est ce qu'a fait François-Joseph, l'empereur d'Autriche, quand il a décidé le néo-absolutisme et qu'il a enlevé les pouvoirs des communes de tout l'Empire austro-hongrois en leur retirant tous les moyens de faire leur argent. Et donc, comme on n'a plus d'argent, qu'on a une subvention qui n'évolue plus, ben il vous échappe pas qu'en ce moment, entre l'inflation, les nouvelles compétences, les nouvelles demandes, ça ne marche pas.

Mais pour l'instant les intercommunalités sont ou étaient, je ne sais plus ce qu'on peut dire, Monsieur FAIDY, étaient protégées puisque nous avons toujours les impôts de compétitivité, les impôts de productivité, les impôts économiques. Mais j'entends bien qu'on veut nous la faire pareil sur ces impôts.

Donc demain, c'est simple, comme il n'y aura plus d'argent, qu'il y aura une subvention qui ne bougera pas, ce n'est pas mon endettement qui va mettre la clé sous la porte, c'est que vous n'aurez plus d'évolution et que quelles que soient les couleurs politiques des gens qui géreront ces collectivités, ça ne marchera pas.

Et pour attirer votre attention sur le fait qu'il y a un consensus, c'est que, que nous soyons, Monsieur BAROIN, président de l'AMF, Monsieur BIANCHI ou Madame la Présidente de France Urbaine, ou Monsieur le Président de la DCF qui lui est de droite ou Monsieur... Tout le monde dit la même chose : des LR aux UDI en passant par les socialistes, les maires communistes, les maires écologistes, on dit tous la même chose : si on nous enlève les impôts, si on les remplace par des subventions, on ne pourra pas payer, on n'aura plus de souveraineté.

Et donc ce rapport, je le dis, la Métropole était nécessaire. Elle est le produit d'une géographie de composés de villes qui, certaines ont 2 000, 2 500 habitants qui avaient quelques fonctionnaires et que du coup oui, il a fallu remonter et que comme maintenant, c'est géré à l'échelle métropolitaine, les maires, ils ont des demandes qu'ils n'avaient pas, ils se découvrent des désirs qu'ils n'avaient pas quand c'était eux qui tenaient les cordons de la bourse parce que de toute façon, leurs bourses étaient vides, mais que là, aujourd'hui, avec la mutualisation, ils se disent qu'il y a peut-être un peu d'argent à faire et des opportunités à trouver. D'où ces fameux 100 postes. Et donc je m'inscris en faux : il n'y a pas eu de gabegie, il n'y a pas la construction d'un mammoth de fonctionnaires parce que même en réalité, et là aussi, je vous invite à discuter avec les agents de tous niveaux, vous en connaissez : ils vous diront tous que dans beaucoup de services, on pourrait et on devrait encore recruter.

Or, jusqu'à présent, j'ai bloqué maintenant tout ça parce que justement, je ne veux pas que la masse salariale dérape et que donc, c'est ce qui fait que quelquefois il y a des tensions, mais que nous devons réfléchir à une meilleure organisation de fonctionnement des services.

Donc, voilà, la Cour des Comptes, on peut lui faire dire ce qu'on veut, moi, je préfère les citations avec les numéros de pages. C'est ce qu'on fait quand on fait un travail sourcé. Ce n'est pas simplement des pseudo guillemets et des analyses que vous avez et c'est plutôt de lire réellement.

D'ailleurs, demandez aux journalistes de le lire en entier et ce serait à eux de dire qui de nous trois avait été le plus proche de la réalité du contenu du dossier, ce serait intéressant, mais je ne pense pas qu'on soit dans une époque comme celle-ci.

Allez, nous ne votons que sur le débat, ce qui va nous permettre de garder notre climat d'amour et de passion puisque vous devez juste voter pour dire qu'il a eu lieu donc même là, vous devez voter pour. Donc, on le fait à main levée, tout le monde est d'accord ?

Pas d'opposition, pas d'abstention. Le débat a eu lieu en tout cas, on ne parle pas du contenu.

II. ADHÉSIONS - DÉSIGNATIONS

10. Adhésion de la Ville au réseau national des budgets participatifs

M. le Maire :

Très bien, allez, nous passons aux questions sans débat. Adhésion de la Ville au réseau national des budgets participatifs.

Madame, entrez, revenez.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Adoptée.

11. Désignation d'une représentante de la Ville au sein du Réseau National des Budgets Participatifs

M. le Maire :

Désignation d'une représentante de la Ville au sein du Réseau National des Budgets Participatifs.

Madame BARRAUD est NPPV mais elle est absente. Ça fait beaucoup de choses mais enfin, C'est Madame BARRAUD. Pas d'opposition, pas d'abstention ?

Attends, d'abord, comme c'est une désignation, parce que sinon je vois tout de suite... Les codes rouges se mettent au rouge.

Euh, vous êtes d'accord pour qu'on ne fasse pas de vote à bulletin secret ? Là-dessus, tout le monde est d'accord. Donc abstention, quatre. Très bien, je vous remercie.

Pas d'autre abstention ? Pas d'autre opposition ? Très bien, je vous remercie.

III. QUESTIONS PROPOSÉES SANS DÉBAT

COMMISSION 1 : Ressources humaines – Finances – Administration générale – Innovation démocratique – Énergie – Ville en transition – Relation usagers et transition numérique

12. Adhésion à l'Association pour le Développement de Monnaies Locales dans le Puy-de-Dôme et Alentours (ADML 63) et possibilité de versement des indemnités des élus municipaux, en Doume (monnaie locale)

M. le Maire :

Adhésion à l'Association pour le Développement de Monnaies Locales dans le Puy-de-Dôme et Alentours. Oh non ! Oh non ! Oh non, c'était le sujet qu'il ne fallait pas aborder si vous voulez que tout reste pacifique. Allez-y, Monsieur BERNARD, faites-vous plaisir.

M. BERNARD :

Merci Monsieur le Maire. Je ne savais pas que cette délibération posait problème.

M. le Maire :

Je n'ai pas dit qu'elle posait problème. J'ai dit que quand on a dix questions avec débat et que la première question sans débat, vous la remettez en débat, je dis que vous ne faites pas votre travail en Commission, c'est mon avis personnel, j'ai le droit de le dire. Mais allez-y, faites-vous plaisir.

M. BERNARD :

Non, ce n'est pas pour se faire plaisir, c'est simplement pour donner un avis sur cette délibération.

M. le Maire :

Vous avez tout à fait le droit de le faire.

M. BERNARD :

Au nom du groupe Génération.s, c'était pour saluer et mettre en lumière cette délibération qui représente une avancée très symbolique, certes, mais bienvenue pour contribuer au développement de notre monnaie locale puydômoise.

À cette occasion, nous souhaitons rappeler le rôle important des monnaies complémentaires citoyennes pour le développement d'une économie locale régie par des principes écologiquement et socialement vertueux, par leur contribution à une alternative non spéculative et tournée vers l'économie réelle, favorisant les produits en circuit court et assurant une juste rémunération pour les producteurs.

Elles participent grandement aux transitions du territoire et méritent que l'on agisse pour démocratiser leur utilisation. À titre personnel, j'ai sollicité la possibilité qu'une partie de mes indemnités me soit versée en Doume dès 2018.

M. le Maire :

Comptez sur moi !

M. BERNARD :

Puis, notre groupe Génération.s a défendu activement des mesures pour lever les blocages administratifs dans ce domaine. C'est donc avec une grande satisfaction que nous voterons pour cette délibération. Elle en appelle une similaire au Conseil métropolitain et nous invitons les autres collectivités du territoire à faire de même, merci.

M. le Maire :

Très bien. D'ailleurs, je vous l'ai déjà tous dit, je suis très favorable au paiement de vos indemnités en Doume. Tous ceux qui voudront recevoir votre indemnité en Doume, j'attends vos courriers et je le ferai puisque vous avez arrangé les choses avec beaucoup de plaisir pour faire avancer ces monnaies locales. Donc, n'hésitez pas, tous ceux qui veulent, je recevrai vos demandes officielles et je vous mettrai vos indemnités en Doume. Comptez sur moi. Monsieur BONNET, peut-être votre indemnité en Doume également ?

M. BONNET :

Non. Enfin si, mais...

M. le Maire :

Ah non, oh là !

M. BONNET :

Mais si, en fait, ce n'est ni oui ni non, Monsieur le Maire. C'est un tout petit peu plus compliqué.

M. le Maire :

Ah ! Oui pour les autres, mais pas pour vous !

M. BONNET :

C'est une partie de son indemnité en Doume, il ne faut pas chercher à faire peur à cette assemblée...

M. le Maire :

Ah mais je ne fais peur à personne !

M. BONNET :

C'est-à-dire que ce n'est pas tout blanc ou tout noir, c'est avoir une partie de son indemnité en Doume, parce qu'évidemment, aujourd'hui, on ne peut pas payer tout ce qu'on a à payer en Doume. Donc là, ce qu'on va pouvoir faire grâce à cette adhésion, c'est décider et c'est important quand même qu'on en parle entre nous, puisqu'en fait, les seuls concernés aujourd'hui avec cette délibération sont les élus, donc ce sont tous ceux qui sont présents, là.

Peut-être un jour, on ira plus loin, mais aujourd'hui, c'est ça. Le fait de pouvoir se poser la question d'une partie de son indemnité en Doume me semble être une très bonne question que nous devons tous nous poser. À titre personnel, je demanderai, oui, qu'une partie de mon indemnité soit mise en Doume, mais à la rigueur, mon cas personnel n'importe peut-être pas.

Ce que je voulais rappeler, Grégory l'a un peu dit, 97% de la monnaie aujourd'hui dans la sphère financière, elle concerne la spéculation. C'est essentiel aujourd'hui qu'on s'intéresse à ce genre de problématique si on veut reterritorialiser notre économie.

C'est à ça que servent les monnaies complémentaires, les monnaies locales. Si c'est possible d'avoir un tout petit peu de silence, je veux bien.

Tous ceux qui nous suivent en ligne ne se rendent peut-être pas compte, mais ici...

M. le Maire :

Ils sont tellement nombreux !

M. BONNET :

Oui, effectivement, ils sont très nombreux, surtout maintenant. Ils attendaient ce moment avec impatience, Monsieur le Maire. Il faut savoir qu'on n'est pas les premiers, même si on sera loin d'être les derniers, c'est sûr. Il y a déjà plus de 80 monnaies locales en France, dont la première, c'est l'Eusko qui a été mise en place à Bayonne.

Mais à noter qu'il n'y a pas si longtemps encore, nous étions la sixième en France, ce qui n'est pas rien, mais on a été dépassé parce que pas mal de collectivités ont pris un peu d'avance sur nous et ont effectivement propulsé leurs monnaies locales en faisant ce qu'on est en train de faire aujourd'hui.

Donc, il y a fort à penser que nous allons remonter. C'est quelque chose qu'on peut faire aujourd'hui grâce à la loi Hamon qui avait été adoptée en 2014 sous François HOLLANDE, un président de la République que beaucoup aimaient dans cette assemblée, j'imagine.

M. le Maire :

Il est utile à des moments et le reste du temps, c'est une croix. Alors on doit porter une croix toute la semaine et puis, de temps en temps, magique...

M. BONNET :

Mais par un ministre frondeur, Monsieur le Maire, donc je ne sais pas en fait si...

M. le Maire :

Allez abrège ! Non, mais ce n'est pas sérieux.

M. BONNET :

Si, c'est sérieux. Je tiens à dire que c'est une mesure ni de droite ni de gauche, potentiellement, parce qu'il y a quand même des villes de droite qui ont aussi fait la même démarche que nous. J'espère qu'aussi, parmi les élus de l'Assemblée, toutes obédiences confondues, vous serez nombreux en tout cas à vous inscrire dans cette démarche de prendre une partie de vos indemnités en Doume. Aujourd'hui, c'est déjà très, très développé au niveau du département du Puy de Dôme, puisque c'est une monnaie locale départementale, puisqu'on a déjà 13 groupes locaux, on a 293 prestataires qui acceptent la Doume. Donc, ce n'est pas totalement rien.

Il y a beaucoup d'endroits où on peut justement dépenser cette Doume et justement, il y a une éthique derrière la Doume, puisqu'en gros, ça favorise tout ce qui est évidemment produit localement, mais aussi produit avec une éthique écologique.

Donc, c'est important, et une éthique sociale aussi. La Doume, l'ADML, l'association qui promeut, qui organise la Doume, aide aussi tous ses producteurs et ses distributeurs locaux, puisqu'elle leur fait des prêts, ce qui facilite leur développement, des prêts que ce soit en Doume ou d'ailleurs aussi en euros.

Notre adhésion va permettre en tout cas de stimuler davantage l'expansion de la Doume au niveau du département, la mettant en lumière, en la crédibilisant par le fait que grâce à notre partenariat, ça montre que c'est quelque chose en lequel on peut croire, puisque beaucoup de nos concitoyens ne connaissent pas le principe des monnaies locales complémentaires.

Pour l'instant, cette convention va permettre uniquement que les élus puissent avoir une partie de leur indemnité en Doume. Nous pouvons souhaiter qu'à l'avenir, cette possibilité, à travers des évolutions, soit aussi ouverte aux agents, toujours d'avoir une partie de leur salaire en Doume. Nous pouvons aussi souhaiter, car des villes le font et que c'est possible à travers la loi, qu'une partie de nos services publics puisse être payés en Doume et qu'aussi, des subventions puissent être partiellement payées en Doume, ce qui est aussi rendu possible par la loi.

Il y a pas mal de perspectives d'évolution. Je ne vais pas m'étendre sur le sujet, mais je vous invite tous à demander à ce qu'une partie de vos indemnités vous soit désormais payée en Doume. Merci beaucoup pour votre attention qui était pleine et entière.

M. le Maire :

Merci. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Combien de contre ? J'ai compté sept. Pas d'abstention ? Adoptée, je vous remercie.

13. La rémunération des chef.fe.s de service de la police municipale occupant un poste de responsable de service de police municipale ou assurant une mission d'intérim : conditions d'attribution de l'indemnité d'administration (IAT)

M. le Maire :

Alors, j'ai perdu le fil. La rémunération des chef.fe.s de service de la police municipale occupant un poste de responsable de service de police municipale. Pas en Doume. Conditions d'attribution de l'indemnité d'administration. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Des abstentions ? Des votes contre ? Adoptée.

14. Création de 4 emplois non permanents à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet pour mener à bien la dématérialisation des actes d'État Civil

M. le Maire :

Des oppositions ? Abstentions ? douze, très bien. Contre ? Personne. Adoptée. Merci.

15. Mise en œuvre de prestations sociales, culturelles et de loisirs pour les agents de la Ville et du CCAS

M. le Maire :

Mise en œuvre de prestations sociales, culturelles et de loisirs pour les agents de la Ville et du CCAS. Madame MAXIMI, allez-y.

Mme MAXIMI :

Oui, merci. Je voulais intervenir sur cette délibération et j'avais plusieurs questions. Pour expliquer rapidement, cette délibération, elle fait suite au fait qu'il n'y ait plus de CASC de manière associative, géré par les syndicats qui ont expliqué le fait de ne plus gérer ça par la faiblesse des moyens qui étaient alloués au regard de la masse salariale. Du coup, on a une délibération qui nous propose de réinternaliser ce service-là.

Moi, j'ai des questions parce que dans cette délibération, on nous parle d'un agent du CCAS mis à disposition. Avant, il y avait deux agents : un du CCAS et un de la ville de Clermont qui étaient mis à disposition au CASC, plus le fait que les agents liés au syndicat, notamment la présidente et le trésorier, avaient des détachements, en tout cas ce qui représentait un temps plein à eux deux et avec la possibilité de mettre à disposition du temps de travail sur le CASC pour qu'il fonctionne.

Et du coup, dans la délibération, elle est rédigée d'une manière où je comprends pour moi qu'il n'y a plus qu'un seul agent détaché et que ça sera rattaché à un service de la Ville, ce qui m'interroge sur les moyens qui vont être alloués à ce service qui est important.

Et j'ai une autre question qui m'interroge aussi beaucoup, c'est le fait que, par exemple, les retraités ne soient pas notés dans cette délibération. Qu'en est-il pour les agents retraités qui sont des personnes qui bénéficiaient beaucoup, en tout cas sollicitaient beaucoup le CASC, notamment sur les colis en fin d'année et donc, ils n'apparaissent pas dans votre délibération. Je voulais avoir des précisions et si les précisions qui nous sont apportées ne nous semblent pas suffisantes, on s'abstiendra sur cette délibération.

M. le Maire :

Monsieur PILAUD, vous pouvez apporter des réponses ?

M. PILAUD :

Oui, merci Monsieur le Maire. Rapidement, sur les deux questions que pose Madame MAXIMI, sur la première et sur la mise à disposition des agents au sein de cette réinternalisation de l'action sociale et culturelle de la Ville, il y a bien une mise à disposition d'un agent du CCAS et il y a bien un agent de la Ville qui est également mis à disposition. Il y a deux agents, mais la délibération là, l'objet de cette délibération, c'est la signature d'une convention de la Ville vers le CCAS dans le cadre de la mise à disposition du personnel du CCAS. Mais il y a bien un personnel Ville qui est également mis à disposition.

M. le Maire :

Il y en a un de chaque, en fait.

M. PILAUD :

Voilà. Il y a deux Agents de la Ville. Concernant les prestations en direction des retraités, pour le moment, le périmètre n'a pas bougé et il y aura toujours à ce stade, dans le cadre de la réinternalisation, parce qu'on est aussi en pleine réflexion pour réfléchir à un nouveau modèle d'action sociale et culturelle pour la Ville, c'est bien un système qui est transitoire aujourd'hui, mais pour le moment, le périmètre englobe toujours les retraités, comme vous avez pu le dire, pour les colis de Noël par exemple. Merci.

M. le Maire :

Peut-être pour que vous compreniez bien, parce que c'est un sujet effectivement complexe, ce n'est pas nous qui sommes à l'origine de la réorganisation.

Il y a une situation qui nous amène à nous poser la question. Il y a plusieurs hypothèses possibles qui peuvent d'ailleurs aller jusqu'à s'affilier à des organismes nationaux, s'affilier à d'autres structures. Et donc, du coup, on est en phase de discussion avec les organisations représentatives.

Et pour ne pas laisser tomber dans ce délai de discussion toutes les prestations, on fait une réinternalisation qui pourrait d'ailleurs être définitive ou pas, une réinternalisation à exo-périmètre, à la fois sur les moyens humains et sur les activités à ce stade, puisque s'il doit y avoir une refonte des objectifs ou des enjeux de cette organisation, on le ferait en accord.

Pour l'instant, on ne touche pas au contenu, on est dans les discussions et on garantit qu'il n'y ait pas un trou entre ces problèmes que nous avons à régler et la solution finale que nous adopterons. J'espère vous avoir rassurés.

Si vous vous abstenez, on pourra vous faire un courrier plus précis. Pas de problème pour moi, on vous fera un courrier plus précis que je peux d'ailleurs envoyer à tous les Présidents de groupe. Ça ne me pose aucun problème, comme ça, tout le monde saura. D'accord ? Je vous remercie.

Alors, opposition ? Abstention ? Très bien. Adoptée, mais il n'y a pas de loup hein ! Il n'y a pas de loup au départ, et d'ailleurs, si j'avais pu éviter d'avoir ce genre de discussion, je m'en serais bien gardé mais ce n'est pas moi qui ai déclenché le problème.

16. Schéma Directeur Funéraire : Renouvellement de l'adhésion à l'ASCE (Association of significant cemeteries of Europe)

M. le Maire :

J'en suis à la 16 : Schéma Directeur Funéraire : Renouvellement de l'adhésion à l'ASCE, Association of significant cemeteries of Europe. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

17. Convention de partenariat pour la mise à jour de la Base Adresse Locale et la diffusion de ces données vers la Base Adresse Nationale

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adoptée.

18. Admissions en non-valeur

M. le Maire :

Admissions en non-valeur. Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adoptée.

19. Information au Conseil Municipal des décisions prises en matière d'emprunt

M. le Maire :

C'est une information concernant les décisions prises en matière d'emprunt. Je considère que vous prenez acte de cette information.

20. Renouvellement de l'octroi de garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale pour l'année 2023

M. le Maire :

20 Renouvellement de l'octroi de garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale pour l'année 2023. Quatre abstentions ? Quatre Contre, Pardon ! Je ne sais pas moi, dans le climat actuel. Pas d'abstention, quatre contre, adoptée.

21. Approbation à la prise de participation d'ASSEMBLIA dans la société de portage ACC-M

M. le Maire :

Ne prennent pas part au vote Madame CANALES, Monsieur CHABRILLAT, Madame EL HAFIDHI, Madame VIGNAL, Madame STANISLAS, Monsieur CERVANTES, Monsieur Grégory BERNARD et Monsieur FAIDY, tous membres de la SEML Assemblia, soit pour la Ville, soit pour la Métropole.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

22. Information du Conseil municipal sur les décisions prises en matière de marchés publics

M. le Maire :

Information du Conseil sur les décisions prises en matière de marchés publics. Vous prenez acte de cette information ?

23. Groupement de commandes pour des prestations de géomètres-experts - Annule et Remplace la délibération n°CM14122022-020

M. le Maire :

23 Groupement de commandes pour des prestations de géomètres-experts - Annule et remplace, je crois qu'on a eu la même à la Métropole, une délibération, c'est technique. Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adoptée.

24. Réforme de véhicules

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adoptée.

COMMISSION 2 : Urbanisme – Aménagement et architecture – Politique foncière – Mobilité durable – Cadre de vie – Espace public – Logement – Habitat – Rénovation urbaine – Tranquillité publique et prévention – Commerce et artisanat – Politique mémorielle – Environnement – Nature en ville

25. Avenant à la convention d'adhésion de la Commune de Clermont-Ferrand au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols

M. le Maire :

25 Avenant à la convention d'adhésion de la Commune de Clermont-Ferrand au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adoptée.

26. Information du Conseil municipal sur les acquisitions par exercice du droit de préemption commercial

M. le Maire :

Information du Conseil municipal sur les acquisitions par exercice du droit de préemption commercial. Vous prenez acte de cette information ?

27. Acquisition sur les Côtes parcelle KY34

M. le Maire :

Je passe à la 27. Au moment où j'ai dit « Côtes » ! Allez-y Madame.

Mme JALICON :

Normalement, je n'aurais pas dû intervenir sur l'acquisition de cette parcelle...

M. le Maire :

Mais eux non plus, normalement, ils ne devaient pas intervenir.

Mme JALICON :

... Sur cette délibération mais je vais vous dire pourquoi je le fais. Oui, il n'y a rien à dire pour l'acquisition de cette parcelle qui est située sur un secteur prioritaire de l'ENS pour l'action foncière. Elle complète un lot concerné par des actions de pâturage ou d'entretien mécanique et par une libre évolution de la chênaie.

Non, mais moi, ce que je voudrais savoir, c'est où est passée la délibération concernant la parcelle MT48 qu'on avait dans ce rapport en Commission ? Elle est passée où celle-ci ? Voilà. Cette parcelle qui est située dans la zone naturelle viticole du PLU.

M. le Maire :

Vous étiez en Commission quand même ?

Mme JALICON :

Qu'est ce qui s'est passé avec Monsieur R. Est-ce qu'on peut...

M. le Maire :

Ça vous a été expliqué en Commission.

Mme JALICON :

Écoutez, je ne sais pas, je n'ai pas vraiment compris l'explication.

M. le Maire :

Monsieur CERVANTES va vous répondre puisqu'il faut redire.

M. le Maire :

On l'a expliqué en Commission, la délibération a été retirée tout simplement parce qu'il fallait encore des précisions avec l'acquéreur potentiel sur cette parcelle et que du coup, comme la délibération n'était

plus tout à fait prête, en tout cas matériellement, elle a été retirée. C'est ce qu'on a d'ailleurs très bien expliqué, elle reviendra au prochain Conseil municipal.

M. le Maire :

Elle passera au prochain Conseil.

Mme JALICON :

Et on n'aurait pas pu faire toutes les vérifications avant ?

M. le Maire :

Ça arrive comme ça des fois, Madame JALICON.

Mme JALICON :

[Inaudible]

Je vous demande de la représenter au prochain Conseil, si c'est possible.

M. le Maire :

C'est ce que je viens de vous dire.

M. CERVANTES :

C'est ce qui est prévu.

M. le Maire :

C'est ce que je viens de vous dire. Elle sera représentée au prochain Conseil, ne vous inquiétez pas.

Mme JALICON :

Merci beaucoup.

M. le Maire :

Voilà, c'est bon. Donc, elle sera remise à un ordre du jour à venir. On vote la 27 : pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adoptée.

28. Information du Conseil municipal sur les acquisitions murs commerciaux déléguées ou faites par la ville par exercice du droit de préemption.

M. le Maire :

Information du Conseil municipal sur les acquisitions murs commerciaux déléguées ou faites par la ville par exercice du droit de préemption. Vous prenez acte de l'information.

29. Cession de l'immeuble 8 rue Émile Combes à Clermont-Ferrand

M. le Maire :

Cession de l'immeuble 8 rue Émile Combes à Clermont-Ferrand . Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adoptée.

30. Aliénation de chemins ruraux - Cession de terrain aux riverains

M. le Maire :

Aliénation de chemins ruraux - Cession de terrain aux riverains. Abstention ? Vote contre ? Adoptée.

31. Compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Trémonteix 2021 et avenant n°5 à la Convention Publique d'Aménagement (CPA)

M. le Maire :

Compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Trémonteix de la Convention Publique d'Aménagement (CPA). ça c'est de la techno ! Ne prennent pas part au vote de la question n°31 : Marion CANALES, Rémi CHABRILLAT, Sondès EL HAFIDHI, Odile VIGNAL, Anne-Laure STANISLAS, Jean-Christophe CERVANTES, Grégory BERNARD et Eric FAIDY. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

32. Avis du Conseil municipal sur le nouveau Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage du Puy-de-Dôme (2023-2028)

M. le Maire :

Avis du Conseil municipal sur le nouveau Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage du Puy-de-Dôme (2023-2028) . Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

COMMISSION 3 : Relations internationales - Vie universitaire et étudiante - Sport - Attractivité - Culture

33. Aide aux compagnies de spectacle vivant clermontoises

M. le Maire :

33 Aide aux compagnies de spectacle vivant clermontoises . Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

34. Adaptation du tarif d'emprunt du dispositif « Saisons » d'Anne Brugni dans le cadre des projets itinérants de mille formes

M. le Maire :

34 Adaptation du tarif d'emprunt du dispositif « Saisons » d'Anne Brugni dans le cadre des projets itinérants de mille formes. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adoptée.

35. Attribution de subventions de fonctionnement à des associations culturelles

M. le Maire :

Attribution de subventions de fonctionnement à des associations culturelles. Madame JALICON et Monsieur le Maire ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Adoptée.

36. Attribution de subventions de fonctionnement affectées à des associations culturelles

M. le Maire :

Attribution de subventions de fonctionnement affectées à des associations culturelles. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

37. Attribution de subventions exceptionnelles à des associations culturelles dans le cadre de la programmation de l'année Blaise Pascal

M. le Maire :

Attribution de subventions exceptionnelles à des associations culturelles dans le cadre de la programmation de l'année Blaise Pascal. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

38. Attribution d'une subvention exceptionnelle à un organisme de droit public dans le cadre de la programmation de l'année Blaise Pascal

M. le Maire :

Attribution d'une subvention exceptionnelle à un organisme de droit public, cette fois-ci, c'est l'Université je pense, dans le cadre de la programmation de l'année Blaise Pascal. Monsieur AUSLENDER et Monsieur DUBREUIL ne peuvent pas prendre part au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

39. Attribution de subventions exceptionnelles à des associations culturelles

M. le Maire :

Attribution de subventions exceptionnelles à des associations culturelles. Monsieur VIGIGNOL ne peut pas prendre part au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

40. Subventions exceptionnelles aux projets internationaux

M. le Maire :

Subventions exceptionnelles aux projets internationaux. Monsieur DUBREUIL et Monsieur AUSLENDER ne peuvent pas prendre part au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

41. Subventions exceptionnelles à des associations sportives

M. le Maire :

Subventions exceptionnelles à des associations sportives. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

42. Subvention de fonctionnement à des associations sportives - Chèques 1ere licence

M. le Maire :

Subvention de fonctionnement à des associations sportives - Chèques 1ere licence. Ne peuvent pas prendre part au vote parce qu'ils ont pris cette année, leur première licence : Monsieur MULLER, Madame DULAC ROUGERIE, Monsieur BERTUCAT, Madame KHATCHADOURIAN-TECER, Monsieur VIGIGNOL, Madame BERNARD, Monsieur EL BAKKALI, Monsieur BLONDEAU et Madame LAPORTE.

Je les félicite pour ces prises de décision et d'engagement dans le monde sportif. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

Je note l'absence remarquée de Monsieur MULLER.

43. Subvention de fonctionnement à des associations sportives

M. le Maire :

Subvention de fonctionnement à des associations sportives. Madame Anne-Laure STANISLAS ne peut pas prendre part au vote et elle, pour des vraies raisons sportives mais je ne ferai pas de coming-out sur ce que j'ai sous le nez. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

COMMISSION 4 : Petite enfance - Enfance - Jeunesse - Éducation - Vie associative - Politique de la ville et centres sociaux - Économie sociale et solidaire - Égalité des droits et lutte contre les discriminations - Accueil des nouvelles populations - Politique sociale - Solidarité - Inclusion - Santé publique

44. Versement d'une subvention liée à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association territoriale des CEMEA Auvergne

M. le Maire :

Versement d'une subvention liée à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association territoriale des CEMEA Auvergne. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adoptée.

45. Versement d'une subvention liée à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association départementale des francs et franches camarades du Puy-De-Dôme (FRANCAS)

M. le Maire :

Versement d'une subvention liée à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association départementale des francs et franches camarades du Puy-De-Dôme. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

46. Convention entre la commune de Clermont-Ferrand, Clermont Auvergne Métropole et l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Puy-de-Dôme (ADSEA 63)

M. le Maire :

Madame LAFAYE et Madame AUDET, vous ne pouvez pas prendre part au vote parce que vous êtes toutes les deux au Conseil d'administration. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Intervention, allez-y.

Mme CHENNOUF-TERRASSE :

Nous soutenons évidemment le renouvellement de cette convention. Je veux en profiter pour saluer le travail des éducateurs et des éducatrices de rue, qui sont des acteurs indispensables à la vie de notre territoire, malgré leur nombre largement insuffisant. C'est leur action qui, bien souvent, permet d'orienter des parcours de vie, de rester dans le sens du vivre ensemble plutôt que des solutions malheureusement proposées par des réseaux illégaux.

Ces éducatrices et éducateurs disposent d'une véritable expertise de terrain sur laquelle il faut s'appuyer pour bâtir un projet social d'ensemble. Cela passe évidemment par l'éducation, mais également par le logement, le service public de proximité ou encore l'offre culturelle et des loisirs. La structure d'un Conseil municipal nous oblige à séparer les délibérations, mais n'oublions pas de porter un projet global qui inclut chacun des acteurs quand nous traitons des sujets aussi importants. Merci.

M. le Maire :

Très bien. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Adoptée.

47. Soutien à la vie associative – Subventions de fonctionnement

M. le Maire :

Soutien à la vie associative - Subventions de fonctionnement. Abstention ? Vote contre ? Adoptée.

48. Soutien à la vie associative - subventions sur projet

M. le Maire :

Soutien à la vie associative - subventions sur projet. Abstention ? Vote contre ? Adoptée.

49. Subventions de fonctionnement aux associations travaillant dans le domaine social

M. le Maire :

Subventions de fonctionnement aux associations travaillant dans le domaine social. Abstention ? Vote contre ? Adoptée.

50. Subventions exceptionnelles ville apprenante UNESCO

M. le Maire :

Subventions exceptionnelles ville apprenante UNESCO. Abstention ? Opposition ? Adoptée.

51. Signature d'un contrat local de santé de prolongation (2022-2023)

M. le Maire :

Signature d'un contrat local de santé de prolongation (2022-2023). Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Adoptée.

52. Construction de la salle des fêtes et des familles

M. le Maire :

Construction de la salle des fêtes et des familles. Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adoptée.

53. Programme d'actions complémentaire déployé en 2022-2023 dans le cadre du contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI)

M. le Maire :

Programme d'actions complémentaire déployé dans le cadre du CTAI. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adoptée.

54. Modification de la sectorisation scolaire

M. le Maire :

Allez-y, Madame CHENNOUF-TERRASSE.

Mme CHENNOUF-TERRASSE:

Sur cette sectorisation scolaire où il y a eu des échanges qui n'ont pas franchement apporté des réponses qui auraient pu me satisfaire, je dirais que simplement, suite à notre discussion sur ce découpage de la sectorisation scolaire, j'ai gratté dans les données de l'indice de position sociale pour chaque école, c'est à dire la catégorie sociale moyenne des enfants de chaque école, valable uniquement pour la partie primaire.

Je vous donne quelques chiffres : sur la moyenne nationale, c'est 103,4. Sur la moyenne, niveau Clermont, c'est 104,7. Pour le transfert école Anatole France, Jean Moulin : école Anatole France, l'IPS est, entre 2021 et 2022, de 85,8 ; pour l'École Jean Moulin, l'IPS 2021-2022 est de 95,2.

Les autres écoles proches du secteur Anatole France, donc Victor Duruy, c'est 77,6. Pour Jules Michelet, 76,2. C'est donc un transfert de la deuxième meilleure école vers la meilleure école du coin, considérant que toutes les écoles du coin sont de toute façon en dessous de la moyenne nationale.

Pour ce qui est du secteur qui est transféré, le sud du secteur Anatole France, il y a surtout des pavillons privés, mais aussi quelques bâtiments HLM et d'autres qui finissent de se construire sur l'avenue Anatole France.

Nous avons fait du porte à porte lors des élections diverses, cantonales, municipales et législatives, où on a pu rencontrer les citoyens de cette zone géographique et échanger sur les difficultés d'inscription sur les écoles. Le constat, il a été fait. Ce qu'on a pu relever, c'est que les pavillons sont occupés essentiellement, pour une bonne majorité, de personnes retraitées.

Pour ce qui est des bâtiments, ce sont plutôt des jeunes et des familles. C'est compliqué à estimer, mais ça ne me surprendrait pas qu'au moins une bonne moitié des enfants concernés par le transfert habitent plutôt dans des bâtiments.

Si le transfert faisait évoluer l'IPS des deux écoles, ce serait sans doute très à la marge et plutôt vers un rééquilibrage que vers le creusement des inégalités. Sauf si on a une alerte future qui concerne, avec les collectifs des parents, sur cette question-là et j'y reviendrai si toutefois, dans le futur, il y a encore un débat là-dessus. Merci. J'invite mes collègues à la même Commission, Commission 4, d'étudier un petit peu les chiffres et les données au niveau national et local, parce qu'apparemment les connaissances ne sont pas visibles.

M. le Maire :

Madame AUDET, on n'arrête pas de vous le dire : étudiez vos chiffres.

Mme AUDET :

En fait, la question des changements de périmètre n'est pas en lien avec les IPS des écoles. Ça n'a rien à voir en fait. C'est à dire que là, on est sur des changements de périmètre du fait de l'augmentation du nombre d'élèves dans certaines écoles, notamment à Anatole France, qui est aujourd'hui un peu contrainte en termes de locaux et bâtimentaires et comme l'école Jean Moulin n'est pas loin et dispose de locaux disponibles, l'idée, c'est quand même de rapatrier des enfants sur l'école Jean Moulin.

Tout ça a été vu avec les directions des écoles. On a par contre une partie de Buisson qui va aussi à Charles Perrault, donc c'est sur un autre secteur.

Si vous voulez dire par là que la ville de Clermont-Ferrand est pauvre en termes de revenus par habitant, oui, puisqu'on a des IPS qui sont en effet bas. C'est toute prudence sur la question des indices tels qu'ils sont posés, parce que c'est sur la base aussi du métier des parents : on peut être un avocat et avoir beaucoup d'argent ou un avocat avec pas beaucoup d'argent. Je pense qu'il faut être un peu... Même l'Éducation nationale le dit, il faut prendre des réserves un petit peu sur le sujet parce que moi, je suis un peu surprise que l'IPS de Duruy soit plus bas que l'IPS de Michelet, par exemple, mais parce que je pense que l'indice ne prend pas en compte non plus les enfants migrants qui ne restent pas forcément longtemps sur le territoire. Tout ça est à prendre avec beaucoup de précaution.

Je tiens à le dire suite à la sortie de ces IPS publics, puisque l'Éducation nationale a été contrainte de le faire par la loi, par une décision juridique, puisque c'est un journaliste qui souhaitait avoir ces indices et du coup, il a demandé au ministère, qui ne souhaitait pas les donner. Donc voilà, ça s'est fini au tribunal. Nous avons réagi puisque la Ville va accorder des crédits complémentaires aux écoles, notamment Michelet, Buisson, Chanteranne, c'est déjà fait. Anatole France bénéficie de crédits supplémentaires du fait aussi de l'accueil d'enfants en situation sociale compliquée parfois, Jean Moulin aussi mais ce changement de périmètre n'a pas grand-chose à voir avec les IPS.

M. le Maire :

Merci. Je passe aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

55. Subvention de fonctionnement à l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Puy-De-Dôme

M. le Maire :

Subvention de fonctionnement à l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Puy-De-Dôme. Madame AUDET, vous ne prenez pas part au vote parce que vous êtes au CA. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

56. Versement d'une subvention liée à la convention d'objectifs et de moyens avec Astu'sciences association régionale pour le développement de la culture scientifique, technique et industrielle

M. le Maire :

Versement d'une subvention liée à la convention d'objectifs et de moyens avec Astu'sciences. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

57. Renouvellement convention avec l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville Auvergne (AFEV AUVERGNE) et subvention

M. le Maire :

Renouvellement convention avec l'AFEV. Abstention ? Vote contre ? Adoptée.

58. Subvention exceptionnelle à une association travaillant dans le domaine social

M. le Maire :

Subvention exceptionnelle à une association travaillant dans le domaine social. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

IV - QUESTION ORALE

M. le Maire :

Il nous reste donc des questions diverses et les vœux. Il n'y a pas de huis-clos, on va essayer de faire ça bien. Madame Fatima BISMIR, vous avez une question écrite. Je vous en laisse la lecture. Ensuite, Monsieur CINEUX vous répondra.

Mme BISMIR :

Monsieur le Maire, le 1^{er} décembre 2021, notre Ville a adopté une nouvelle réglementation concernant les limitations de vitesse et en particulier, une limitation de la vitesse à 30 km/h. Nous vous demandons aujourd'hui de nous présenter le bilan de l'impact sur la sécurité routière de cette mesure et souhaitons savoir quand les données sur la vitesse mesurée par les radars pédagogiques seront disponibles en open data. Je vous remercie.

M. le Maire :

Monsieur CINEUX pour la réponse.

M. CINEUX :

Oui. Effectivement, nous avons mis en place les 30 km/h il y a un peu plus d'un an. Nous avons accompagné ça d'un certain nombre d'outils de mesure pour évaluer le dispositif, donc les contrôles de la Police municipale, de la Police nationale, des radars pédagogiques.

Ces données montrent une baisse globale de la vitesse, mais qui n'est pas uniforme. Sur certains axes, la baisse est significative, sur d'autres, il y a peu de changements. Mais l'évaluation des impacts de cette mesure nécessite des comparaisons sur des temps un peu plus longs pour lisser les effets ponctuels pouvant être liés à des périodes de travaux. Dès que nous aurons consolidé ces mesures, nous les communiquerons bien évidemment.

Concernant les mesures de vitesse sur l'open data, nous y travaillons aussi pour permettre d'avoir des données utiles. Je rappelle que cette mesure, qui a été très fortement demandée lors des réunions de bilan de mandat, le Maire le rappelle souvent, s'inscrit dans une stratégie globale avec le schéma cyclable, le plan de circulation, le projet InspiRe qui permettent d'avoir un meilleur partage de l'espace public, un apaisement des voiries et le développement des alternatives à la voiture. Avec la Ville à 30 et plus largement, avec la question de l'utilisation de la voiture, on touche à des habitudes quelquefois difficiles à changer sur le temps court.

Je vous remercie donc de cette question, Madame BISMIR, qui me permet de rappeler que la baisse de la vitesse, ce n'est pas pour se faire plaisir à embêter les gens, mais c'est d'abord pour des questions de sécurité. En roulant moins vite, on est plus attentifs aux piétons, aux cyclistes, on s'arrête en moins de temps, bref, on est plus vigilant et potentiellement, en cas d'accident, moins dangereux. Cela devrait tous nous réunir.

Pourtant, Monsieur BRENAS, votre colistier, lors du dernier Conseil métropolitain, appelait le Maire à l'indulgence pour ceux qui ne respectent pas la limitation de vitesse. Outre le fait que je doute que le Maire ait ce pouvoir, je trouve cet appel assez irresponsable, Monsieur BRENAS, surtout de la part de quelqu'un qui nous parle régulièrement de sécurité, visiblement la sécurité routière, ce n'est pas votre sujet.

IV. VŒU

M. le Maire :

Bien, alors nous passons aux vœux.

59. Vœu contre la réforme des retraites présenté par les groupes : Génération-s, Socialistes et apparentés, Communistes et citoyens, Europe-Écologie-les-Verts et France Insoumise

M. le Maire :

Madame AUDET, d'abord. Madame AUDET, allez-y.

Mme AUDET :

Je vais aller très vite sur la présentation de ce vœu puisque vous l'avez déjà tous lu. Ce vœu est présenté au

nom de l'ensemble des groupes de la majorité et de Clermont en Commun et la France Insoumise, excusez-moi.

Simplement pour dire notre opposition à la réforme des retraites et le fait que nous soyons favorables à l'ouverture de discussions avec les partenaires sociaux et le Parlement. Notre système de retraite n'est pas au bord de la faillite et d'autres solutions existent. Nous en déclinons certaines dans ce vœu. Si je prends l'exemple, par exemple, sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, cela rapporterait environ 6 milliards d'euros et d'autres solutions sont expliquées. Il n'y a aucune urgence à légiférer. La réforme est vécue comme brutale et injuste. Nous l'avons vu, beaucoup de gens manifestent, des millions de gens dans la rue manifestent. 37 000, je crois, près de 40 000 à Clermont-Ferrand le 7 mars et le gouvernement reste sourd à l'ensemble de ces revendications.

Elle est brutale parce qu'elle va allonger la période de précarité de beaucoup de personnes qui, avant la retraite, passent par la case invalidité, chômage, RSA, etc.

Elle est injuste parce qu'elle va frapper d'abord celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt sur des métiers durs, notamment les femmes, au parcours haché. Si certains s'interrogent sur le fait que des élus locaux prennent position sur le sujet, l'implication des élus locaux est assez inédite par rapport à cette réforme, parce que nous sommes des employeurs et nous l'expliquons dans le vœu, nous avons des agents sous notre responsabilité et ceux qui parlent aujourd'hui de pénibilité au travail ou d'absentéisme, il faudrait quand même qu'ils s'interrogent sur le fait de prolonger encore de deux ans le départ à la retraite de ces agents territoriaux qui sont nombreux et nombreuses à correspondre aux profils qui vont être les plus affectés par la réforme.

Nous ne souhaitons pas que ces agents travaillent plus longtemps, ainsi que l'ensemble des salariés de ce pays, je vous remercie.

M. le Maire :

Merci. Madame MAXIMI.

Mme MAXIMI :

Oui, merci. Ça a été dit par Madame AUDET, on a cosigné ce vœu parce que ça nous semble important que les élus, où qu'ils soient, puissent se prononcer en soutien aux mobilisations, notamment, évidemment, contre cette réforme des retraites.

Je ne reviendrai pas sur les arguments qui expliquent très bien pourquoi elle est inutile, inefficace, idéologique, imposée et brutale et tout ça. Oui, la liste est longue, Monsieur BRENAS, mais je sais que vous avez fait un tweet qui disait « Comment on peut parler du travail que par la souffrance ? » C'est la réalité, en fait, de millions de personnes qui aiment leur travail, mais qui le vivent de manière pénible, lié évidemment des fois au manque de moyens, aux conditions de l'exercer. Donc oui, c'est la réalité. Faire travailler les gens deux ans de plus pour financer les cadeaux qui ont été faits aux grandes entreprises et au patronat, c'est effectivement totalement injuste.

Moi, je voulais juste me saisir de cette prise de parole pour dire que c'est notre rôle évidemment d'élus locaux d'affirmer, de se mettre du côté de la population qui est évidemment massivement mobilisée, on l'a vu les dernières dates, avec plus de 3 millions de personnes dans la rue.

93 % des actifs sont aujourd'hui opposés à la réforme des retraites. Je voulais souligner la mobilisation des femmes à Clermont Ferrand, mercredi soir, qui par centaines, ont manifesté sous un temps exécrable pour évidemment revendiquer l'égalité salariale, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, mais évidemment dire qu'elles sont fortement opposées à cette réforme des retraites. Et aussi dire que, en tout

cas, je pense que le Conseil municipal aussi soutient les grévistes, les mobilisations et évidemment dire tout notre respect à celles et ceux qui perdent des journées de salaire pour défendre ces acquis sociaux qui sont évidemment extrêmement importants. Et puis, en profiter pour donner rendez-vous évidemment à toutes celles et ceux qui nous regardent demain à 14h place des Bughes.

M. le Maire :

Merci Madame. Monsieur BRENAS.

M. BRENAS :

Écoutez Monsieur le Maire, chers collègues, nous ne sommes pas de cet avis car nous sommes dans une enceinte municipale. Les Clermontois attendent de nous que nous nous occupions de façon honnête et correcte de la gestion de cette Ville et pour notre part, nous ne dérogerons pas à ce principe. Nous encourageons à faire de même et nous condamnons toute exploitation politicienne de ce sujet à travers la vie municipale.

Nous vous encourageons, Monsieur le Maire et chers collègues, à vous concentrer sur les sujets clermontois, en particulier les déplacements, l'insécurité et l'état de notre dette. Nous ne sommes pas des parlementaires, nous ne sommes pas à l'Assemblée nationale et nous ne prendrons pas part au vote de ce vœu.

M. le Maire :

Je vérifierai, Monsieur BRENAS, que de temps en temps, vous ne faites pas de la politique quand vous êtes au Conseil régional. Je serai très attentif à ça. Monsieur MIQUEL.

M. MIQUEL :

Oui, c'est vrai que, Monsieur BRENAS, l'exploitation politicienne, je pense que vous avez des amis, notamment au Sénat, qui savent ce que c'est et qui opèrent de manière assez affreuse avec le gouvernement pour justement bafouer aujourd'hui le débat parlementaire qui est un débat parlementaire complètement tronqué et qui n'est pas à la hauteur d'un enjeu de société comme celui des retraites.

C'est normal, nous, en tant qu'élus, effectivement, qu'on prenne position sur un sujet comme celui-là, surtout quand il y a 80% de la population qui aujourd'hui est opposée à cette réforme, qui ne change pas dans sa détermination à ne pas voir aboutir un tel projet de casse de notre modèle social.

Je pense que, Monsieur BRENAS, vous n'avez peut-être pas suffisamment pris le temps d'observer ce qui anime aussi ceux qui arpentent les rues régulièrement et qui perdent des journées de salaire, parce que perdre des journées de salaire dans la période dans laquelle on est, ce n'est quand même pas neutre. Moi, je vous appellerai quand même à plus de respect et de retenue par rapport à ce qui se passe dans le pays. Oui, on a des élus locaux qui prennent leur part dans cette bataille.

Moi, je veux par exemple souligner et saluer le Maire communiste Richard BERT le Maire communiste de Blanzat, qui n'a pas hésité à plusieurs reprises à fermer symboliquement une partie des services de la Mairie le matin pour permettre aux agents de participer aux manifestations.

Parce que ce qui se passe aujourd'hui, outre le fait que Madame MAXIMI faisait allusion au fait de travailler deux ans de plus, ce qui se passe, c'est qu'on est en train d'essayer surtout de livrer la manne financière que constituent les retraites, au secteur privé. Une manne financière où demain, on va faire en sorte qu'il y ait des retraites de misère et que le peu qui auront des moyens corrects, des salaires corrects,

ils vont le faire par capitalisation.

On est dans une vraie réforme idéologique qui va complètement modifier la société. C'est pour ça aujourd'hui que les Communistes, parmi d'autres, ils sont complètement partie prenante de cette lutte. Il y a effectivement la manifestation de demain, il y a les mouvements de grève qui se poursuivent et il y aura la grande manifestation, je l'espère, mercredi, qui fera peut-être entendre raison aux sénateurs de droite aujourd'hui qui voudraient, avec les macronistes à l'Assemblée nationale, faire voter cette loi de manière très accélérée, peut-être même avant la fin de la semaine prochaine.

Ça serait aujourd'hui dramatique pour l'état de notre société, la colère froide qui est en résulterait pendant de nombreux mois, de nombreuses années et qui préparerait peut-être l'arrivée au pouvoir de ce qu'on ne veut pas dans notre pays.

M. le Maire :

On va passer au vote électronique. Pardon, oui, Monsieur FAIDY.

M. FAIDY :

Merci Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Allez-y, service après-vente.

M. FAIDY :

Léger service après-vente. Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai écouté avec attention l'ensemble des interventions et moi, la question que je me pose et que se pose également Jean-Pierre BRENAS, c'est : « que vient faire ce débat des retraites au Conseil municipal de Clermont alors que vos amis de la NUPES ont empêché le débat à l'Assemblée nationale ? »

Et c'est quand même malheureux que dans un vœu, vous écriviez « Engager de nouvelles discussions avec le Parlement » alors que justement, Madame MAXIMI et ses collègues ont empêché ce débat à l'Assemblée nationale. Je vais quand même illustrer ce que je dis là parce que vous avez l'air d'en douter, chers collègues d'Europe Écologie Les Verts, lorsque vos députés déposent un amendement pour renommer un article, « feuille de salade », où est la volonté de débattre ?

M. le Maire :

Ça, c'est Madame MAXIMI, c'est sûr.

M. FAIDY :

Non, Europe Écologie Les Verts ! Quand vos députés défendent un amendement qui propose d'augmenter le taux de CSG de trois points qui s'attaque aux classes moyennes, où est là aussi votre logique ? Quand vos députés déposent une vingtaine d'amendements sur la taille des entreprises pour l'index senior, vous n'avez pas honte de signer ce vœu en demandant un débat alors que vous l'avez bloqué au Parlement ?

Pour mes chers collègues Socialistes, là aussi, quand on voit Madame PIRES-BEAUNE cosigner plus de 20 amendements pour repousser la fin des régimes spéciaux à 2028, puis à 2029, puis à 2030, puis à 2031, jusqu'à 2050, si c'est ça votre vision du débat, qu'apportez-vous en réalité ? Et au Sénat, l'une de vos sénatrices appelle cela un jeu. Quand même ! Et puis, si dans la rue ou sur Twitter, les uns et les autres vous appelez à faire la poche des milliardaires, au Parlement, vos députés déposent et votent des amendements pour faire les poches des retraités. Vous proposez par exemple d'appliquer un taux de CSG de 3,8 % à partir de 5 000 € brut annuel et vous venez ensuite donner vos leçons.

Pour la France Insoumise, Madame MAXIMI, Madame la Députée, il faut bien avouer que vous apprenez vite les codes de l'obstruction puisque chez les Insoumis, on fait des équipes de sept à huit députés et chaque équipe dépose les mêmes amendements.

Vous, vous êtes dans l'équipe de Monsieur PORTES, je crois, celui qui joue au foot avec la tête du ministre. Votre jeu favori à l'Assemblée nationale, ce sont les pourcentages, Madame MAXIMI, à chaque centième de pourcentage modifié, un nouvel amendement. On parle ainsi des cotisations salariales et vous êtes allés de 2,01% à 2,98%. 2.01, 2.02, 2.03... Je m'arrête là parce que ça fait quasiment 100 amendements.

On pourrait citer votre, Madame MAXIMI toujours, votre soudain amour pour la langue française, à vouloir transformer « publier » par « rendre public » ou votre amour pour la ponctuation, à vouloir retirer le mot « et » pour faire place à la virgule. Quel triste spectacle vous donnez là ! Aucun respect pour l'institution, aucun respect pour le personnel de l'Assemblée nationale, aucun respect pour les syndicats. Vous volez le débat aux Français.

Mme MAXIMI :

Le 49.3 quand même Monsieur FAIDY !

M. FAIDY :

Moi, je vous dis : à qui profite ce spectacle ? À vous, à nous ou bien à l'extrême-droite ? J'ai bien peur, Madame MAXIMI et tous les autres, j'ai bien peur que la réponse soit vite trouvée.

Enfin, pour faire réfléchir la NUPES et tous ses amis sur tout le temps qu'elle a fait perdre à l'Assemblée nationale, je vais, moi, vous faire perdre le vôtre en demandant non pas cinq heures, non pas cinq jours, mais cinq minutes de suspension de séance. Merci Monsieur le maire.

M. le Maire :

Avant de vous la donner, je vais laisser... Elle est de droit, je vous la donne cinq minutes. Elle est de droit.

M. FAIDY :

Elle est de droit.

M. le Maire :

On n'a pas fait les mêmes écoles, Monsieur FAIDY. Nous, on a appris à traficoter les textes de congrès. Allez, allez fumer votre cigarette.

M. FAIDY :

Moi, je ne fume pas.

M. le Maire :

Essayez de me calculer le prix d'une cigarette en Doume !

[Reprise du Conseil municipal après huit minutes de suspension de séance.]

M. le Maire :

Mes chers collègues si vous le voulez bien, on va reprendre ce Conseil municipal, remercier Monsieur FAIDY pour sa contribution aux heures supplémentaires de nos services en heures de nuit qui nous seront sûrement mis dans le prochain rapport sur lequel Monsieur BONY fera ensuite son miel. Allez, monsieur CERVANTES, vous avez demandé la parole, c'est ça ? Allez-y.

M. CERVANTES :

C'est quand même compliqué de laisser dire des choses comme on vient de les entendre. Simplement pour rappeler que l'obstruction, elle est plutôt du côté du gouvernement. La première, en tout cas, c'est la manière dont le texte a été utilisé. C'est un projet de loi de réforme de la Sécurité sociale, tout ça pour faire passer ici un projet politique sur les retraites et qui est quand même ici particulièrement une dénaturation du texte et particulièrement antidémocratique parce que ça ne permet pas le débat, ça permet au contraire d'accélérer la discussion et que l'obstruction, elle se fait d'abord du côté du gouvernement qui a voulu justement cette procédure accélérée.

Et l'obstruction, moi, je ne veux pas parler, je ne vais pas me faire le porte-parole quand même de Madame MAXIMI, mais quand même, quand vous parlez d'obstruction, justement, avec les différents amendements qui ont été déposés, ça s'appelle tout simplement le droit parlementaire.

Ça s'appelle le droit d'amendement, c'est un droit qui est reconnu au Parlement, qui permet justement d'améliorer, de modifier des textes et qui est reconnu aux parlementaires. Ce que vous dénoncez, en fait, c'est tout simplement la démocratie et la discussion qui doit se dérouler normalement dans un cadre démocratique, ce que vous ne voulez pas, parce que vous voulez absolument faire passer de force votre réforme et du coup, vous renvoyez votre propre faiblesse sur l'opposition, ce qui est assez scandaleux en espèce. Merci.

M. le Maire :

D'ailleurs, dans ce sujet, les Américains, vous le savez certainement, sont plus forts que nous puisqu'il y a une règle au Parlement américain qui fait que quand un parlementaire commence à lire quelque chose, tant qu'il ne s'arrête pas de lire, personne ne peut le couper. Ce qui a valu dans toute l'histoire américaine des dizaines et des dizaines et des dizaines d'heures de lecture de la Bible, notamment par les Conservateurs, sur des votes d'amendements très historiques.

Et je peux vous dire que quand les mecs tenaient le crachoir pendant 22 heures sans s'arrêter, évidemment, c'est physiquement qu'ils craquaient. Mais c'était loin de la somme des amendements

rocambolesques de la NUPES.

Vraiment, c'est de la rigolade à côté du système américain. Dans les États de droit et dans les États parlementaires, il y a toujours eu le dialogue. C'est tout le débat qu'on a d'ailleurs dans cette instance quand je dis qu'il n'y a pas pour moi de limitation du temps de parole à partir du moment où on a la parole, on la prend. C'est pour ça que moi, je ne mets pas de limitation, contrairement à d'autres institutions. Je suis un vrai parlementariste, en quelque sorte.

On va voter. Vous prenez le vote électronique sur ce vœu un. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les NPPV, vous n'appuyez sur rien, ceux qui veulent faire NPPV, vous me le dites et comme ça, si je suis prêt... Vous, c'est des NPPV ? Très bien. Donc là, j'ai à peu près tout le monde. Donc quatre contre, 42 pour et donc, vous ferez la différence puisqu'on a le même nombre sur les NPPV. Les NPPV, c'est le groupe LR, c'est ça ? Donc le vœu est adopté.

60. Vœu en soutien au peuple Ukrainien proposé par le Groupe Ensemble Citoyens !

M. le Maire :

Le vœu numéro deux, c'est un vœu qui a été posé par le groupe de Monsieur FAIDY. Je vous laisse la présentation.

M. FAIDY :

Merci Monsieur le Maire. Je pense qu'on va retrouver, j'espère en tout cas, une certaine unanimité autour de ce vœu.

Aujourd'hui, cela fait plus de 365 jours que la Russie de Vladimir POUTINE est entrée en guerre. Dès le premier jour, le peuple ukrainien a fait la démonstration de sa capacité héroïque à entrer en résistance face à la Russie de Vladimir POUTINE.

Très rapidement, le nucléaire s'est invité dans le conflit avec la centrale de Zaporijia contrôlée par l'armée russe dès le mois de mars. Plus de 70 000 actes sont susceptibles de constituer des crimes de guerre.

La France fait partie des 14 États membres de l'Union européenne à participer aux enquêtes sur le sujet. La France soutient le plan de paix présenté par l'Ukraine. Nos valeurs sont attaquées. L'Ukraine se bat aussi pour nos valeurs et nos principes : indépendance et souveraineté des États, intégrité territoriale, refus de la force au détriment du dialogue. La Russie porte seule la responsabilité de cette guerre. Elle ne peut pas et ne doit pas gagner. La France apporte un soutien militaire qui consiste à donner à l'Ukraine les moyens de se battre ainsi qu'une aide humanitaire.

« La Russie doit cesser immédiatement toutes ses opérations militaires en Ukraine. Elle doit se retirer du territoire ukrainien et respecter ces frontières internationalement reconnues. C'est pour témoigner de notre soutien à l'Ukraine » [Son manquant sur l'enregistrement vidéo Youtube mais pas sur l'enregistrement sonore]

que nous avons déposé ce vœu. C'est également pour souligner qu'une ville qui se veut Capitale européenne ne peut pas rester silencieuse quand l'Europe est menacée. J'ai bien entendu, Monsieur AUSLENDER, l'ensemble des actions que vous avez évoquées. Elles ont été mises sur le site très rapidement après le début des hostilités et je me félicite de ce que j'ai entendu, en particulier de ce que vous nous avez dit, Monsieur le Maire, sur le fait qu'on allait accélérer ces actions et en particulier, envisager un

partenariat. Ce vœu, pour moi, est aussi une invitation à réfléchir à la responsabilité d'une Capitale européenne lorsqu'un pays européen est agressé, lorsque l'Europe est menacée. Je vous remercie.

M. le Maire :

Ce sera un des sujets de notre candidature également, effectivement. Y a-t-il des explications de vote ?
Monsieur CINEUX.

M. CINEUX :

Je note que la solidarité internationale devient une compétence municipale, Monsieur FAIDY. Il y a un an, le régime nationaliste de Vladimir POUTINE prenait la décision criminelle de lancer une guerre à grande échelle contre l'Ukraine. Depuis, les bombardements de populations civiles et les crimes de guerre se multiplient. Des centaines de milliers de victimes, civiles et militaires, ont payé de leur vie cette agression contre la souveraineté du peuple d'Ukraine.

Après tant de sang versé, cette folie guerrière doit être stoppée et la paix mise à l'ordre du jour de toutes les discussions. Nous souscrivons à la déclaration du secrétaire général de l'ONU, Antonio GUTERRES, pour qui il existe un réel danger d'une nouvelle escalade.

L'objectif immédiat de la France doit être de travailler à obtenir un cessez le feu sans condition, le retrait des troupes russes et l'ouverture des négociations sous l'égide de l'ONU, c'est ce que réclame d'ailleurs la résolution votée à l'ONU le 2 mars 2022.

Il n'y a pas de solution militaire à ce conflit qui s'enlise. Il ne peut y avoir que des solutions politiques et diplomatiques pour assurer le respect de la souveraineté des peuples, de l'Ukraine et la sécurité collective. Force est de constater que l'OTAN et ses logiques antagonistes n'évitent pas la guerre et ne répondent pas aux défis de sécurité collective.

Promouvoir la paix, ce n'est pas, contrairement à ce qu'on entend, abdiquer devant le régime autocratique de POUTINE. Travailler à des pistes diplomatiques est au contraire le meilleur signe de solidarité que nous pouvons offrir aux peuples qui subissent les guerres.

Les appels pour la paix sont nombreux, particulièrement en provenance des pays du Sud mais pas seulement, le Secrétaire général des Nations-Unies, mais aussi le Pape.

Pour ouvrir la voie à des négociations et restaurer la paix, nous pouvons nous appuyer sur le droit international, la Charte des Nations-Unies, l'acte final d'Helsinki et la Charte de Paris pour une nouvelle Europe.

Le monde est complexe. Il faut donc accepter de le penser de manière complexe. S'il n'y a pas de doute sur le caractère antidémocratique, autoritaire et autocratique de la Russie, le discours ambiant qui tire un trait d'égalité entre la défense de l'Ukraine et non celle des Ukrainiennes et des Ukrainiens, et la défense de la démocratie peut vite amener à une vision manichéenne.

Selon les critères de Copenhague qui définissent les conditions et les principes que tout pays souhaitant devenir membre de l'Union européenne doit respecter, l'Ukraine est un pays hybride entre démocratie et autoritarisme, avec des médias d'opposition qui y sont interdits et de nombreux militants de gauche pacifistes qui ont été arrêtés depuis le début de la guerre.

Il ne faut donc pas voir le monde en noir et blanc. Il est multicolore, tout autant que multipolaire.

Nous voterons bien évidemment ce vœu qui appelle à la solidarité avec le peuple ukrainien. Et permettez-moi de finir par un petit rappel historique pour répondre à ceux qui ont cru pertinent de débaptiser l'avenue de l'Union soviétique.

En faisant cela, vous avez oublié l'Histoire, mais surtout, vous vous êtes inscrits dans le récit que cherche à imposer POUTINE : faire croire que l'Union soviétique et la Russie, c'est la même chose.

Or, l'Union soviétique était composée de nombreux peuples, dont les Ukrainiens.

Quand le Conseil municipal de Clermont-Ferrand a décidé le 13 juin 1945 de rendre hommage à l'Union soviétique, c'était en mémoire du sacrifice des peuples soviétiques pour vaincre le nazisme. 27 millions de morts, dont 18 millions de civils, originaires de tous les peuples de l'URSS et notamment de l'Ukraine, avec 6,5 millions de morts, dont 5 millions de civils. En débaptisant l'avenue de l'Union soviétique, ce sont aussi ces victimes que vous avez invisibilisées.

M. le Maire :

Monsieur AUSLENDER.

M. AUSLENDER :

Pour le groupe des élus de Génération.s, Monsieur le Maire, nous allons voter naturellement ce vœu. On est bien sûr satisfait que la France se tienne aux côtés de l'Ukraine par l'intermédiaire de différents dispositifs et on préfère cette clarté à l'invocation, comme ça peut être parfois le cas, d'un impérialisme de l'OTAN qui porterait une responsabilité dans le déclenchement de ce conflit.

Mais on tient quand même à dire que nous déplorons que ce soutien de l'État français demeure encore trop insuffisant, beaucoup trop insuffisant du point de vue de l'accueil des réfugiés ukrainiens d'abord : la France a accueilli 120 000 réfugiés depuis le début de la guerre, c'est bien, mais cela demeure encore beaucoup trop peu au regard des millions de réfugiés ukrainiens qui ont dû fuir les atrocités que leur fait subir le régime russe poutinien.

La Pologne et l'Allemagne en ont accueilli 10 fois plus, la République tchèque quatre fois plus et l'Italie et l'Espagne beaucoup plus également.

Pour ce qui est de l'aide militaire, la France, là non plus, ne brille pas par l'intensité de son soutien et pourrait se mobiliser bien davantage.

Après que le président MACRON ait accueilli au moment de son élection en 2017 avec un faste, pour le dire, assez indécent, le président POUTINE dans les dorures du Palais des Glaces de Versailles ou au Fort de Brégançon, et ce, alors même que ce même président POUTINE avait déjà à ce moment-là, Monsieur FAIDY, ordonné le massacre de dizaines de milliers de Tchétchènes, participé à raser Alep en Syrie, agressé la Géorgie et annexé la Crimée.

Il semble que le président sorte enfin de cette indulgence coupable vis à vis de la Russie qu'il avait amené à louer en 2019 la culture libérale d'un point de vue politique de l'État russe, culture libérale qui était effectivement bien connue de la société civile russe qui était, elle, bien placée pour démontrer à quel point toute forme de liberté politique et d'expression libre et critique de l'État russe était banni et si cruellement réprimé.

Si vous pouvez, vous qui présentez ce vœu, vous faire les relais utiles auprès du président soutenu par votre parti pour lui dire qu'aujourd'hui, la question majeure n'est pas celle, comme il l'affirme encore malheureusement aujourd'hui, de garantir la sécurité de la Russie ou de ne pas humilier les Russes, mais bien d'abord et avant tout, de mettre fin à l'agression armée russe et de se mobiliser beaucoup plus fortement aux côtés des Ukrainiens martyrisés, vous ferez alors œuvre utile.

M. le Maire :

Merci. D'autres interventions ?

S'il n'y en a pas, je ne sais pas ce que fera le groupe Socialiste, parce qu'il ne s'est pas exprimé, mais à titre personnel, je voterai ce vœu également, considérant qu'il est sur un minimum commun que nous pouvons avoir tous, puisqu'on a vu dans les expressions très mesurées des uns et des autres, quelques nuances de sensibilité sur lesquelles je ne serai pas complètement d'accord moi-même.

Si vous voulez savoir exactement ce que je pense, je suis plutôt d'accord avec notre ami Jérôme, puisque nous avons signé tous les deux un texte dans Le Monde et je pense qu'on est les deux seuls de ce Conseil, qui dit exactement la position que j'ai sur l'Ukraine, qui est beaucoup plus dure.

Je ne suis pas très content non plus, je le dis, de la position du président de la République que je trouve trop faible. Je pense qu'on gagnerait à retrouver un peu une politique internationale cohérente. Les propos tenus en Afrique sont eux-mêmes tout à fait étonnants de ce deux poids deux mesures entre des sympathies coupables avec des États autoritaires quand ils sont chinois, émirats, etc.

Et puis, cette condescendance bien française en Afrique.

J'ai souvent dit, puisque, Madame MAXIMI, j'ai souvent dit que peut-être que ce qui sauverait le président MACRON, c'était sa politique étrangère. Je suis au regret de vous dire que depuis quelque temps, même sur ce secteur-là, il brille vraiment, en tout cas par des positions sur lesquelles je n'ai aucun point commun avec lui. On passe au vote ?

[Le micro ne fonctionne pas lors de la dernière minute de l'enregistrement.]

La séance est levée à 21h15.

Le Maire

La Secrétaire de séance

Olivier BIANCHI

Wendy LAFAYE